



# RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SA REPONSE

## REGION OCCITANIE

Exercices 2018 et suivants



## TABLE DES MATIÈRES

<b>SYNTHÈSE.....</b>	<b>5</b>
<b>RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
<b>1. LE TOURISME DANS LES MONTAGNES OCCITANES EST CONFRONTE A DES ENJEUX DEMOGRAPHIQUES, ECONOMIQUES ET CLIMATIQUES .....</b>	<b>9</b>
1.1. La place importante des zones de montagne en Occitanie .....	9
1.2. Des massifs occitans exposés à de profondes mutations sur les plans démographiques et économiques. ....	9
1.2.1. Une situation démographique défavorable.....	9
1.2.2. Une économie présentielle qui se substitue aux activités de production dans les zones de montagne occitanes .....	11
1.3. Un tourisme ancien et structurant pour le territoire mais la part liée à la montagne demeure modeste .....	11
1.3.1. D'autres formes de tourisms préexistaient au ski dans les massifs occitans .....	11
1.3.2. Les retombées économiques du tourisme en montagne : une stratégie quatre-saisons déjà adoptée par les touristes eux-mêmes .....	12
1.4. Le risque d'un décrochage commercial des stations de ski occitanes au regard de la concurrence.....	14
1.4.1. Une majorité de petites stations de sport d'hiver en Occitanie .....	14
1.4.2. Des stations occitanes fragilisées par leur taille réduite.....	15
1.4.3. Une fréquentation des domaines skiables en diminution .....	16
1.4.4. Une concurrence internationale qui se structure .....	17
1.5. La question centrale de l'hébergement touristique dans les zones de montagne occitanes.....	18
1.5.1. L'hébergement touristique en montagne : une situation qui trouve son origine dans les années 1960 .....	18
1.5.2. Une forte concentration de l'hébergement touristique, en résidences secondaires, dans les stations de ski en Occitanie.....	19
1.5.3. Une difficulté importante pour mesurer l'offre d'hébergement touristique en montagne .....	20
1.5.4. Un immobilier de montagne dégradé .....	21
1.6. Les montagnes occitanes particulièrement exposées au changement climatique .....	22
1.6.1. Une perte de fiabilité de l'enneigement à anticiper dans les massifs occitans .....	23
1.6.2. Les impacts de la pratique du ski sur les ressources naturelles et énergétiques .....	25
<b>2. FACE A CES ENJEUX, UNE INTERVENTION REGIONALE VOLONTARISTE MAIS DES ENGAGEMENTS FINANCIERS PEU LISIBLES ET REPODANT A DES ACTIONS PARFOIS PARADOXALES.....</b>	<b>28</b>
2.1. La Région Occitanie exerce une activité planificatrice importante mais qui produit un enchevêtrement d'engagements et une superposition d'actions avec d'autres acteurs .....	28

2.1.1.	Les contrats de plan et le plan avenir montagnes : des initiatives de l'Etat où la Région est appelée comme cofinancier majeur .....	28
2.1.2.	Les contrats de plan État - Région et le plan avenir montagnes : une absence de ciblage sur les problématiques relevées dans les stations de montagne .....	29
2.1.3.	Le plan « Montagnes d'Occitanie 2025, Terres de vie » .....	31
2.1.4.	Une réponse de « Montagnes d'Occitanie » peu ciblée sur la qualité de l'hébergement disponible .....	34
2.1.5.	Une réponse de « Montagnes d'Occitanie » existante sur la compétitivité des stations de montagne vis-à-vis de la concurrence internationale, mais sans remise en cause de leur taille critique .....	35
2.1.6.	Une réponse de « Montagnes d'Occitanie » parfois contradictoire sur la conversion des stations à un tourisme quatre saisons.....	36
2.2.	L'intervention régionale en faveur des territoires de montagne se donne pour objectif de reposer sur des instances de concertation élargie.....	38
2.3.	Des structures dédiées au soutien en ingénierie des stations de montagne .....	40
2.3.1.	La Compagnie des Pyrénées : premier bras armé de la Région .....	40
2.3.2.	L'utilisation des sociétés foncières .....	45
2.3.3.	L'Agence des Pyrénées .....	46
2.3.4.	Les actions de l'agence des Pyrénées et la Compagnie des Pyrénées : des points communs dans le domaine touristique.....	47
2.4.	Une action de la Région qui gagnerait désormais à être mieux encadrée .....	48
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>51</b>
	<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>75</b>
	<b>Réponses aux observations définitives.....</b>	<b>76</b>

## SYNTHÈSE

Le contrôle de la Région Occitanie s'inscrit dans le cadre d'une enquête des chambres régionales des comptes consacrée aux stations de ski face au changement climatique. Cette enquête intervient dans un contexte marqué par des préoccupations croissantes s'agissant de l'adaptation de l'économie de la montagne aux enjeux du changement climatique.

### **Les montagnes occitanes sont confrontées à des défis démographiques, économiques et sociaux, amplifiés par les effets du changement climatique**

Les montagnes occitanes constituent une part importante du territoire de la Région Occitanie : elles connaissent cependant depuis une cinquantaine d'années une déprise démographique et économique que l'activité autour du ski alpin n'a pas réussi à enrayer.

Elles doivent aujourd'hui faire face au défi que pose le changement climatique alors qu'elles ont fait du tourisme l'un des principaux moteurs de leur développement économique. L'enjeu est d'autant plus fort que les stations de montagne, majoritairement petites et dotées d'équipements vieillissants, sont confrontées à une concurrence commerciale de plus en plus vive. Elles sont aussi généralement situées à des altitudes qui les rendent plus vulnérables face aux conséquences du changement climatique sur la fiabilité de l'enneigement. De plus, le parc immobilier présente des signes de dégradation et s'avère de plus en plus inadapté aux attentes actuelles des clientèles ainsi qu'aux normes d'isolation. Un diagnostic précis serait nécessaire afin d'évaluer les soutiens publics qui pourraient lui être consacrés en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

### **Malgré une ambition forte, l'action de la Région Occitanie présente parfois des paradoxes dans les choix retenus pour assurer une adaptation durable et efficiente**

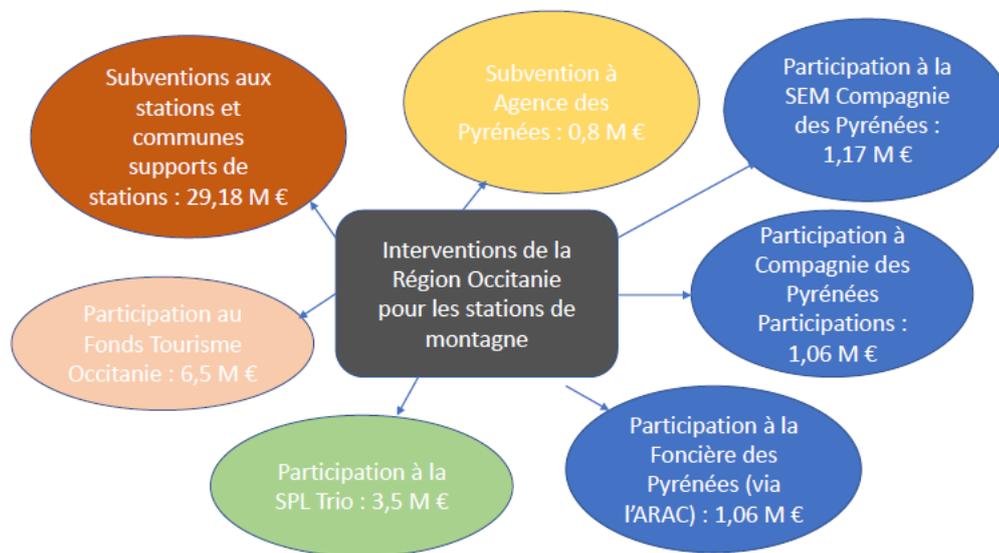
Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Région Occitanie est compétente pour définir et mettre en œuvre une politique publique régionale unifiée en direction des montagnes occitanes et en particulier du massif des Pyrénées. Depuis cette date, la Région a fait preuve d'un volontarisme marqué dans ses politiques publiques en faveur de la montagne à travers les initiatives de renforcement de la gouvernance de ces territoires, des aides directes octroyées aux opérateurs locaux ou encore des actions en faveur de la structuration d'un réseau d'acteurs. Elle a développé des partenariats avec l'Etat en ce sens.

Au total, la chambre évalue à 43,3 M €<sup>1</sup> le niveau d'intervention régionale au cours de la période sous revue.

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire les aides apportées aux communes dites supports de stations de montagne au titre des mesures répondant aux enjeux du tourisme dans les montagnes occitanes (soit 29,18M €). Ce chiffre tient également compte de la capitalisation par la Région Occitanie de la SEM Compagnie des Pyrénées (1,17M €), de la SPL Trio (3,5M €), de la SAS Compagnie des Pyrénées participations (1,06M €), de la foncière des Pyrénées (via une quote-part de la capitalisation par la Région de la SEM ARAC soit 1,06M €) ou encore le subventionnement de l'Agence des Pyrénées depuis 2022 (soit 0,8M €) ainsi que la quote-part apportée par la Région au « Fonds Tourisme Occitanie » entre 2020 et 2022 soit 6,5M €.

**figure 1 : interventions de la Région Occitanie pour les stations de montagne**



Source : CRC Occitanie sur la période de contrôle

Elle a également souhaité créer une large concertation autour de son action en montagne, avec le Parlement de la montagne. Celui-ci a cependant connu un resserrement de sa composition, qui le rend aujourd'hui proche des comités de massifs copilotés par l'Etat et la Région. La question se pose de la superposition d'instances de concertation similaires, qui de fait, peinent à se tenir alors qu'elles concernent les mêmes acteurs et des sujets nécessairement proches.

De manière plus générale, la lisibilité de l'action régionale dans des plans lancés par l'Etat gagnerait à être clarifiée, en cohérence avec le cadre que la Région Occitanie s'est elle-même fixé avec « *Montagnes d'Occitanie* ». Selon la chambre, la ligne stratégique de la Région entre soutien à la préservation de l'environnement montagnard et développement d'investissements estimés nécessaires pour assurer la continuité ou le développement des prestations de ski alpin, mais consommateurs de ressources naturelles, parfois sur les mêmes lieux, ne semble pas encore totalement arrêtée.

Ainsi, les aides régionales peuvent venir au soutien de stations dont la pérennité n'est pas assurée dans le temps compte tenu du manque de fiabilité de l'enneigement, selon les projections des études climatiques. Par ailleurs, en dépit de son souhait de ne pas financer d'équipements de production de neige, la Région, en tant qu'actionnaire de sociétés d'économie mixte ou de sociétés publiques locales, ne s'est pas donné les moyens de contrôler les investissements qui continuent à être envisagés par ces sociétés gestionnaires de domaines skiables pour la production de neige. Exiger de l'ensemble des entités qu'elle soutient des éléments précis sur les projets qu'elles portent en matière de neige produite ou de tout autre équipement serait un moyen pour elle de s'assurer du respect des engagements pris par ses partenaires pour favoriser une transition durable. De nouveaux dispositifs d'intervention avec l'objectif d'accompagner davantage la mutation des stations de montagne intégrant de nouveaux modèles de gestion économiquement plus vertueux, l'adaptation au changement et la prise en compte des enjeux liés à la ressource en eau sont à l'étude, selon la Région.

## **RECOMMANDATIONS**

**(classées dans l'ordre de citation dans le rapport)**

1. Se doter d'indicateurs de suivi sur la consommation de la ressource en eau dans les stations de montagne, afin de suivre l'objectif qu'elle s'est elle-même fixé. *Non mise en œuvre*
2. Définir, pour toute aide régionale directe et, en tant qu'actionnaire pour tout projet d'investissement des satellites envers les stations, des critères précis et mesurables compatibles avec ses propres objectifs. *Non mise en œuvre*
3. Désigner un chef de file parmi les structures dédiées à l'ingénierie auprès des stations de montagne. *Non mise en œuvre*
4. Soumettre toute aide régionale à une analyse préalable de la qualité du projet des stations, au regard de leur exposition à la concurrence internationale et au changement climatique. *Non mise en œuvre*
5. Evaluer, de façon indépendante par rapport aux opérateurs de la montagne, le niveau des retombées économiques des stations de montagne concernées, en hiver comme en été. *Non mise en œuvre*

Les recommandations et rappels au respect des lois et règlements formulés ci-dessus ne sont fondés que sur une partie des observations émises par la chambre. Les destinataires du présent rapport sont donc invités à tenir compte des recommandations, mais aussi de l'ensemble des observations détaillées par ailleurs dans le corps du rapport et dans sa synthèse.

Au stade du rapport d'observations définitives, le degré de mise en œuvre de chaque recommandation est coté en application du guide de la Cour des comptes :

- Mise en œuvre complète : pour les recommandations pour lesquelles la mise en œuvre en cours a abouti à une mise en œuvre complète ; lorsque la mise en œuvre incomplète a abouti à une mise en œuvre totale.
- Mise en œuvre partielle : pour les processus de réflexion ou les mises en œuvre engagées.
- Non mise en œuvre : pour les recommandations n'ayant donné lieu à aucune mise en œuvre ; pour les recommandations ayant donné lieu à une mise en œuvre très incomplète après plusieurs suivis ; quand l'administration concernée s'en tient à prendre acte de la recommandation formulée.
- Refus de mise en œuvre : pour les recommandations pour lesquelles un refus délibéré de mise en œuvre est exprimé.
- Devenue sans objet : pour les recommandations devenues obsolètes ou pour lesquelles le suivi s'avère inopérant.

## INTRODUCTION

Aux termes de l'article L. 211-3 du code des juridictions financières, « *par ses contrôles, la chambre régionale des comptes contrôle les comptes et procède à un examen de la gestion. Elle vérifie sur pièces et sur place la régularité des recettes et dépenses décrites dans les comptabilités des organismes relevant de sa compétence. Elle s'assure de l'emploi régulier des crédits, fonds et valeurs. L'examen de la gestion porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant. L'opportunité de ces objectifs ne peut faire l'objet d'observations* ».

Le contrôle des comptes et de la gestion de la Région Occitanie, a été ouvert le 1<sup>er</sup> février 2023 par lettre de la présidente de la chambre régionale des comptes Occitanie, adressée à Madame Carole Delga, unique ordonnatrice en fonctions sur la période contrôlée. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête des chambres régionales des comptes consacrée aux stations de ski face au changement climatique.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 16 juin 2023.

Lors de sa séance du 27 juin 2023, la chambre a arrêté ses observations provisoires qui ont été adressés à Madame Carole Delga. Des extraits les concernant ont été adressés à des tiers.

Après avoir examiné les réponses reçues, la chambre, dans sa séance du 13 octobre 2023, a arrêté les observations définitives présentées ci-après.

# **1. LE TOURISME DANS LES MONTAGNES OCCITANES EST CONFRONTE A DES ENJEUX DEMOGRAPHIQUES, ECONOMIQUES ET CLIMATIQUES**

## **1.1. La place importante des zones de montagne en Occitanie**

Le territoire de montagne en Occitanie est constitué par la majeure partie du massif des Pyrénées et par la partie sud du Massif-Central. Très étendus, ces territoires représentent 54,8 % de la superficie régionale ; 12 départements sur les 13 constituant l'Occitanie sont situés en totalité ou en partie en zone de montagne<sup>2</sup>.

Le massif des Pyrénées français est un territoire singulier, marqué par une polyactivité saisonnière. L'attractivité touristique s'appuie sur l'authenticité du territoire et un patrimoine naturel préservé, des sources d'eau réputées et un patrimoine culturel riche. Les Pyrénées couvrent 18 176 km<sup>2</sup> dans la partie méridionale des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, six départements<sup>3</sup> et 11 834 communes. Le parc national des Pyrénées et les deux parcs naturels régionaux couvrent à eux seuls 24 % de la superficie des Pyrénées. Ces derniers sont complétés par 20 réserves naturelles qui témoignent de l'intérêt écologique du massif, tandis que depuis mi-2023, le parc naturel régional de Comminges Barousse Pyrénées est en cours de création.

Le Massif-Central s'étale sur 85 000 km<sup>2</sup> et couvre quatre régions et 22 départements ; il compte 3,8 millions d'habitants<sup>5</sup>. Son caractère rural est marqué mais il dispose également d'un maillage urbain le distinguant des autres massifs montagneux français, dominé par trois pôles principaux situés hors de la Région Occitanie : Limoges, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand. Le Massif-Central occitan est plutôt tourné vers les agglomérations de Toulouse et de Montpellier. Il compte par ailleurs un parc national (Cévennes) et quatre parcs naturels régionaux (Causses du Quercy, Grands-Causse, Aubrac et Haut-Languedoc).

## **1.2. Des massifs occitans exposés à de profondes mutations sur les plans démographiques et économiques.**

### **1.2.1. Une situation démographique défavorable**

#### **1.2.1.1. L'évolution démographique des montagnes occitanes**

À l'échelle de l'Occitanie comme pour l'ensemble de la France, le développement économique et démographique s'organise autour d'un puissant mouvement de métropolisation. L'emploi, comme la population, se concentrent de plus en plus au sein des grandes agglomérations universitaires, comme celles de Toulouse, de Montpellier et le long du littoral.

En 2016 et d'après les données réunies par le secrétariat général aux affaires régionales Occitanie (SGAR), les montagnes occitanes regroupaient 1 342 700 habitants soit 23 % de la population régionale. Restreints aux seules zones de montagne identifiées par le ministère de

---

<sup>2</sup> Données fournies par la Région Occitanie (Plan Montagnes d'Occitanie : Terres de Vie 2018-2025).

<sup>3</sup> Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute Garonne, Ariège, Aude, Pyrénées-Orientales.

<sup>4</sup> Source Préfecture de Région Occitanie

<sup>5</sup> Source : Préfecture de Région Auvergne Rhône Alpes

l'agriculture<sup>6</sup>, les massifs occitans regroupaient en 2019 plus de 803 000 habitants soit 13,5 % de la population régionale.

Entre 1968 et 2019, la population domiciliée dans une zone de montagne<sup>7</sup> en Occitanie a connu une baisse de 5,6 % alors même que, durant la même période, la population occitane dans son ensemble a connu une croissance de 52,4 %. Avec une baisse de 7,5 %, le Massif-Central occitan<sup>8</sup> a connu une perte plus marquée que les Pyrénées occitanes (-2,5 % entre 1968 et 2019). Sur une période plus récente, si la Région dans son ensemble a gagné plus d'un million d'habitants entre 1999 et 2019 (soit +22,4 %), les territoires de montagne ont connu une croissance démographique beaucoup plus faible (+3,9 %).

### **1.2.1.2. Le développement du tourisme hivernal n'a pas enrayé cette déprise démographique**

Pour le seul massif des Pyrénées occitanes, la multiplication par près de deux du nombre de stations de ski entre 1968 (14 stations de ski alpin étaient alors en fonctionnement) et 2019 (32 stations) n'a pas permis d'enrayer l'évolution baissière de la population en montagne.

Ainsi et comme l'analyse le SGAR de la Région Occitanie dans son étude précitée, le déclin démographique que connaissent les territoires de montagne occitans n'épargne pas les zones montagneuses, fortement concernées par le tourisme hivernal (Cerdagne, Capcir, Couserans et Gaves). La Région souligne toutefois les différences de modèles entre territoires de montagne occitans, dont certains résistent mieux que d'autres à la déprise.

### **1.2.1.3. Une population montagnarde plus âgée**

Selon les données réunies par le SGAR Occitanie pour la période 2011-2016, la population des massifs occitans a connu une phase de vieillissement marquée. En effet, alors que les naissances se maintenaient (+ 12 000 par an), les décès ont été de plus en plus importants (16 500 par an entre 2011 et 2016). À l'inverse du solde naturel, le solde des entrées et des sorties est resté favorable aux territoires de montagne et a constitué le seul moteur de la croissance démographique. Cependant, à l'échelle des deux massifs, ce levier de croissance s'avère de moins en moins puissant. Il a été divisé par deux entre le début des années 2000 (+ 12 650 hab. par an en montagne) et le début des années 2010 (+ 6 092 hab. par an en montagne)<sup>9</sup>. Les migrations ont contribué au vieillissement de la population : les retraités se sont installés bien plus souvent dans le massif qu'ils n'en sont partis, à l'inverse des jeunes adultes. La part des 65 ans ou plus dans la population a ainsi progressé de trois points entre 2011 et 2016 (28 % en 2016 contre 25 % en 2011)<sup>10</sup>. De ce fait, tant les Pyrénées que le Massif-Central sont les zones montagneuses qui concentrent la plus forte population de retraités et la plus faible proportion de cadres de l'ensemble des massifs français.

<sup>6</sup> Calculs réalisés par la CRC Occitanie d'après les données du recensement populationnel de l'Insee pour la période 1968-2019. Les données populationnelles des massifs occitans regroupent la population des communes situées en zone de montagne au sens des arrêtés du ministère chargé de l'agriculture établis entre le 26 juin 1961 et le 30 mars 2021.

<sup>7</sup> Au sens des arrêtés du ministère chargé de l'agriculture établis entre le 26 juin 1961 et le 30 mars 2021.

<sup>8</sup> zone qui regroupe une majeure partie de l'Aveyron et de la Lozère, ainsi qu'une partie de l'Ouest du Gard, du Nord de l'Hérault, et d'une partie des départements 46, 81 et 82.

<sup>9</sup> Etude SGAR Occitanie « Nouveaux arrivants / Offre et demande de logements dans les Massifs d'Occitanie » publiée en 2021 ([https://www.massif-central.eu/production/wp-content/uploads/2023/02/11\\_regards\\_montagneoccitanie\\_sgar\\_2021-compresse-2\\_0.pdf](https://www.massif-central.eu/production/wp-content/uploads/2023/02/11_regards_montagneoccitanie_sgar_2021-compresse-2_0.pdf))

<sup>10</sup> Source : Insee Analyse - Massif des Pyrénées : une organisation façonnée par la géographie, janvier 2021 ([https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/5009206/lm\\_ina\\_101.pdf](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/5009206/lm_ina_101.pdf)).

Ainsi, l'activité de ski alpin n'a pas permis, à elle seule, d'enrayer une décroissance démographique, laquelle s'explique pour partie par le phénomène de désindustrialisation qu'a connu le massif sur la même période.

### **1.2.2. Une économie présentielle<sup>11</sup> qui se substitue aux activités de production dans les zones de montagne occitanes**

Selon les données réunies par le SGAR Occitanie pour la période 2011-2016, le volume d'emplois dans les massifs occitans a stagné et regroupait 21 % de l'emploi régional soit 470 000 emplois en 2016. Si le début des années 2000 a été une période de forte croissance de l'emploi dans les deux massifs à l'image de la croissance démographique, le niveau d'emplois n'a pas progressé entre 2006 et 2016, entamant même un recul dans le Massif-Central.

Envisagé sur une période plus longue (de 1982 à 2016), le nombre d'emplois dans les zones de montagne d'Occitanie a faiblement progressé (+9,3 % en 34 ans soit +0,3 % par an contre +15,2 % au plan national). Cette tendance, relativement stable, masque le fait que le secteur de l'économie présentielle s'est peu à peu substitué à l'économie de production (agricole, industrielle et BTP).

La forte progression des emplois tertiaires en montagne occitane est aussi symptomatique de l'évolution du développement économique des massifs vers une économie de services et de loisirs : ainsi le secteur des loisirs a connu une progression de +210 % des emplois recensés en montagne sur la période analysée. La Région a indiqué en réponse que ces emplois sont souvent saisonniers et les personnes concernées en pluriactivité.

Enfin, l'étude menée par le SGAR Occitanie relève le poids légèrement plus important du tourisme dans le besoin de main d'œuvre pour les massifs occitans (42 % dans les Pyrénées et 37 % dans le Massif-Central) par rapport au reste de l'Occitanie (35 %).

Ainsi, la croissance des emplois dans le domaine des activités de culture et de loisirs entre 1982-2016 dans les montagnes occitanes (+6 837 emplois), qui regroupe notamment les activités de service autour du ski, n'ont pas permis de compenser les pertes d'emplois importantes liées au phénomène de désindustrialisation durant la même période (soit une diminution de 83 654)<sup>12</sup>.

## **1.3. Un tourisme ancien et structurant pour le territoire mais la part liée à la montagne demeure modeste**

### **1.3.1. D'autres formes de tourisms préexistaient au ski dans les massifs occitans**

Dans l'histoire du tourisme pyrénéen, le développement du ski est postérieur au tourisme global de cette chaîne, lequel a connu un essor important dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec le

---

<sup>11</sup> Les activités préSENTIELLES sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

<sup>12</sup> Etude SGAR Occitanie « Nouveaux arrivants / Offre et demande de logements dans les Massifs d'Occitanie » publiée en 2021 ([https://www.massif-central.eu/production/wp-content/uploads/2023/02/11\\_regards\\_montagneoccitanie\\_sgar\\_2021-compressé-2\\_0.pdf](https://www.massif-central.eu/production/wp-content/uploads/2023/02/11_regards_montagneoccitanie_sgar_2021-compressé-2_0.pdf)).

pyrénéisme<sup>13</sup> et le tourisme thermal. Il faudra attendre l'après deuxième guerre mondiale pour que le ski devienne indissociable du développement économique des hautes-vallées.

Ainsi, dans l'histoire du développement des Pyrénées, l'activité de ski est apparue pour compléter, voire se substituer aux activités plus anciennes. À titre d'illustration, Cauterets, Saint-Lary, Luchon, Ax-les-Thermes, Les Angles, Font-Romeu sont des stations villages qui ont conservé une offre économique en partie décorrélée du ski : thermes et activités de remise en forme, randonnées, vélos, commerces, prestataires d'activités sportives (guides, accompagnateurs, canyoning), cinéma, piscine, patinoire, parc national, patrimoine culturel.

Comme dans les Alpes et les Pyrénées, le tourisme préexistait à l'ouverture des transports ferroviaires dans le Massif-Central grâce au thermalisme ; l'arrivée du chemin de fer a permis de passer de petits centres confidentiels à des véritables lieux de tourisme et a par ailleurs permis d'y ajouter d'autres formes de fréquentation (séjours estivaux et sports d'hiver). De plus, les historiens associent étroitement tourisme et enclavement du Massif-Central : en effet, le massif aurait connu une série de cycles d'ouverture/fermeture en termes de transports routiers, ferroviaires et autoroutiers : à chaque phase d'ouverture correspond une période de développement touristique<sup>14</sup>.

### **1.3.2. Les retombées économiques du tourisme en montagne : une stratégie quatre-saisons déjà adoptée par les touristes eux-mêmes**

Au plan national, la Région Occitanie est la quatrième région française en termes de fréquentation touristique marchande avec 208 millions de nuitées touristiques en 2019 et 220 millions en 2022<sup>15</sup>. Elle est la région qui attire le plus de touristes français (65 % du total en 2019). En 2019, le tourisme a ainsi généré 15,9 milliards d'euros de consommations touristiques, soit 10,3 % du PIB régional. La Région rassemble un potentiel de 6 millions de lits touristiques, dont environ 2,5 millions de lits en résidences secondaires. Enfin, l'Occitanie est la première région thermale de France avec 183 000 curistes par an fréquentant 28 stations thermales, soit près d'un tiers du marché national du thermalisme<sup>16</sup>.

Au-delà de ce panorama général, la chambre a cherché à préciser les retombées économiques liées spécifiquement aux massifs occitans.

#### **1.3.2.1. Des études existantes centrées sur les remontées mécaniques**

Au cours de son instruction, la chambre a pu accéder à différentes études relatives à l'impact de l'industrie du ski pour l'économie des montagnes françaises. Ces études sont souvent anciennes et n'ont pas de dimension nationale, mais une approche territoriale réduite au périmètre géographique des financeurs des études.

<sup>13</sup> Le pyrénéisme est un mouvement sportif et littéraire qui consiste à parcourir les Pyrénées puis à écrire une œuvre en rapport avec l'expérience ressentie. Selon l'inventeur du terme Henri Beraldi, « l'idéal du pyrénéiste est de savoir à la fois ascensionner, écrire, et sentir. » Beraldi crée le terme pyrénéisme en 1898 dans son ouvrage Cent ans aux Pyrénées et attribue l'origine du mouvement à l'ouvrage de Louis Ramond de Carbonnières « Observations faites dans les Pyrénées » paru en 1789.

<sup>14</sup> Jamot Christian. Tourisme et enclavement : l'exemple du Massif Central français. In: Collection EDYTEM. Cahiers de géographie, numéro 4, 2006. Transport et tourisme.

<sup>15</sup> La fréquentation touristique en 2020 et 2021 a été affectée par la crise sanitaire notamment du fait des mesures de confinement, de non ouverture des stations de ski, des mesures de restrictions de déplacement en Europe pour les touristes vaccinés et de protocoles sanitaires évolutifs (couvre-feu, port du masque en extérieur).

<sup>16</sup> Données transmises par la Région Occitanie (Mémento du tourisme en Occitanie : chiffres clés 2019).

Celles-ci sont construites sur des méthodologies proches : en premier lieu, le chiffre d'affaires des remontées mécaniques sur un territoire est évalué. Puis, sont évaluées les dépenses réalisées par les touristes présents sur ce territoire en retenant la catégorie des excursionnistes (skieurs ou accompagnants présents pour la seule journée dans la station), et la catégorie des séjournants. Le total de ces dépenses est ensuite comparé au chiffre d'affaires des stations afin d'avancer qu'un euro de chiffre d'affaires des remontées mécaniques génère, suivant les études, entre 5 et 7<sup>e</sup> de retombées économiques pour le territoire.

Cependant, la chambre remarque que le nombre des accompagnants (touristes non skieurs) retenu dans ces études est souvent très réduit. Ainsi, dans les études fournies à la chambre concernant les Pyrénées, 100 % des personnes séjournant et 96 % des excursionnistes étaient également skieurs. D'autre part, si la station de montagne constitue un élément d'attractivité touristique par l'addition des activités de loisirs qu'elle offre, aucun élément ne permet d'affirmer que sans ski alpin, les touristes ne seraient pas venus séjourner sur ce même territoire en saison hivernale.

À ce titre, la crise sanitaire et la fermeture des domaines skiables durant la saison 2020-2021, permettent d'analyser l'activité des stations de montagne, sans les retombées économiques liées aux remontées mécaniques. En effet, durant l'hiver 2020, l'écosystème de la montagne (socio-professionnels, écoles de ski, domaines skiables, collectivités) a été en mesure de proposer de nouveaux panels d'activités (ski nordique de randonnée, chiens de traîneaux, etc.). En effet, selon les éléments réunis par l'observatoire national des stations de montagne en avril 2021, la fréquentation des hébergements loués entre particuliers a affiché un recul de 30 %. Dans les stations des Pyrénées, le volume de nuitées a diminué de 33 % ; le taux d'occupation global sur la saison a atteint 41 % au lieu de 60 % pour la période 2019-2020. Durant les vacances d'hiver 2021, le taux d'occupation a atteint 59 %, contre 78 % l'hiver précédent. En termes d'activités, les touristes présents se sont tournés vers une offre alternative à celle du ski de descente. Ainsi, le ski de randonnée, les raquettes, le ski nordique, les chiens de traîneau et la luge ont connu un vif succès. Ces activités, habituellement peu rémunératrices pour les exploitants de remontées mécaniques, ont néanmoins permis des retombées économiques sur le territoire (hébergement, restauration et alimentation, transport, activités).

Dès lors, il convient d'insister sur le fait que le tourisme pyrénéen ne se résume pas uniquement à l'activité de ski. Effectivement, les tourisms de villégiature et le thermalisme existent de longue date et la crise sanitaire a renforcé ce constat : la montagne reste un espace attractif, malgré la fermeture des remontées mécaniques. À ce titre, la venue de touristes en stations l'hiver ne saurait être imputée en totalité aux seules remontées mécaniques, mais plutôt à l'ensemble des activités commerciales et de pleine nature proposées par les stations.

### **1.3.2.2. La place de la montagne dans le secteur du tourisme occitan**

Faute d'étude estimant les retombées économiques liées à l'industrie du ski dans les massifs occitans, la chambre a mobilisé les données relatives aux nuitées touristiques en région sur la période 2019-2022. Celles-ci confirment que les nuitées liées au tourisme hivernal sont minoritaires dans l'activité.

**La fréquentation touristique :** d'après les données du comité régional du tourisme d'Occitanie, en 2019 près de 62 % de la fréquentation en montagne occitane a lieu l'été et 38 % l'hiver. Ce chiffre était de 41 % en 2018, année qui avait elle-même déjà connu un recul important

par rapport à 2017<sup>17</sup>. Cependant, pour les seules stations de ski, ce ratio était de 51 % l'hiver et 49 % l'été<sup>18</sup>. Ces constats sont de nature à soutenir l'idée que la diversification « *quatre-saisons* » des montagnes occitanes est d'ores et déjà engagée, les touristes fréquentant déjà majoritairement les massifs occitans en dehors de la période hivernale. Ces constats positifs viennent à l'appui de l'idée que l'économie présentielle liée à ce tourisme permet de maintenir une vie économique dans les montagnes toute l'année. C'est le but affiché par la Région Occitanie dans ses politiques publiques ; en cela la chambre constate l'atteinte de cet objectif.

**Les retombées économiques liées à cette fréquentation de touristes :** les retombées économiques directes et indirectes du tourisme en montagne se font, hiver comme été, au travers de l'hébergement, la restauration, les déplacements, les locations (ski, vélo, luge), les services, et les activités sur place (remontées mécaniques, luge d'été, snowparks, patinoire, balnéo). L'hiver, les retombées économiques sont fortement concentrées sur les stations de ski au bénéfice de l'économie du ski et des exploitants de remontées mécaniques qui sont parfaitement en mesure d'évaluer cet impact à travers leurs chiffres d'affaires : c'est comme cela que le ratio de 1 € pour 5 € à 7 € est calculé par les professionnels, en centrant le calcul sur les seules remontées mécaniques.

L'été, les retombées économiques sont certaines mais davantage diffuses en raison principalement de la plus grande mobilité des touristes du fait de conditions de circulation facilitée : les exploitants des remontées mécaniques ne représentent alors qu'une petite partie de cette activité, qu'ils sont toujours capables d'évaluer (soit 5 % de leur chiffre d'affaires annuel selon les données fournies par les professionnels de ce secteur).

Ainsi, le fait que pour l'exploitant des remontées mécaniques la saison estivale génère peu de recettes ne signifie pas qu'il n'y ait pas de retombées économiques sur le reste du territoire ; celles-ci sont davantage partagées entre de nombreux acteurs et de ce fait plus difficiles à mesurer. À ce jour, il n'existe pas d'étude fiable et récente pour chiffrer ce volume. À titre d'illustration et selon la Région Occitanie, le ski nordique représenterait un chiffre d'affaires annuel de 225 M€ en France, soit 2,2 % de celui du ski alpin (10 Mds €)<sup>19</sup>.

## **1.4. Le risque d'un décrochage commercial des stations de ski occitanes au regard de la concurrence**

Les montagnes occitanes pèsent peu dans l'industrie du ski au plan national. Ainsi, selon DSF et en prenant en compte le seul paramètre de l'emploi : sur les 120 000 emplois induits en stations, 10 000 sont situés dans les Pyrénées (soit 8,3 %) et 5 000 dans les trois massifs du Jura, des Vosges et du Massif-Central (4,2 %). Ce sont les Alpes qui génèrent donc la très grande majorité des emplois estimés (105 000)<sup>20</sup>.

### **1.4.1. Une majorité de petites stations de sport d'hiver en Occitanie**

Dans les Pyrénées, les stations sont majoritairement des stations mixtes (domaines skiabiles nordiques et alpins) de petites dimensions au sens des normes retenues par Domaines skiabiles de

<sup>17</sup> En 2019, la fréquentation de la montagne a présenté un recul de -1,6%, après celui de 5,2% en 2018.

<sup>18</sup> Données transmises par la Région Occitanie (Mémento du tourisme en Occitanie : chiffres clés 2019).

<sup>19</sup> sources non précisées par la Région Occitanie.

<sup>20</sup> Domaine skiable de France, indicateurs et analyses 2022, publié en Septembre 2022.

France (c'est-à-dire un moment de puissance<sup>21</sup> inférieur à 2 500 km.sk/h<sup>22</sup>). L'altitude moyenne de leurs remontées mécaniques<sup>23</sup> est légèrement supérieure à 1 800 m et l'âge moyen de leurs remontées mécaniques est de 29,5 ans.

Parmi les 14 principales stations du Massif-Central<sup>24</sup>, quatre sont situées en Occitanie : deux en Lozère et deux en Aveyron. L'altitude moyenne de leurs remontées mécaniques est inférieure à 1 400 mètres<sup>25</sup>. Les gestions de ces stations sont publiques, directement à la charge des autorités organisatrices que sont les communes supports<sup>26</sup>, hormis pour Bleymard-Mont-Lozère qui est exploitée par une SEM<sup>27</sup>.

Analysés dans leur ensemble en retenant deux indicateurs principaux<sup>28</sup>, deux groupes de stations peuvent être identifiés en Occitanie : 10 stations de tailles moyennes à grandes, toutes situées dans les Pyrénées et les autres stations de petite taille qui forment un ensemble relativement homogène (moins de 2 000 km.sk/h et environ 100 000 journées skieurs par an).

En termes de gestion, 53 % des stations sont gérées directement par leurs autorités organisatrices, lesquelles sont majoritairement des groupements de communes ; 13 % des stations sont confiées à une société anonyme et 35 % sont exploitées par une entreprise publique locale (SEM ou SPL). Les 21 stations de ski occitanes exploitées en régie sont également celles qui paraissent les moins hautes en altitude, élément déterminant au regard du changement climatique ; ce sont également celles qui disposent d'un niveau d'équipement le plus faible avec un moment puissance moyen par station plus de quatre fois inférieur à celui retrouvé dans les stations exploitées par une société anonyme.

#### 1.4.2. Des stations occitanes fragilisées par leur taille réduite

À partir de données professionnelles rétrospectives disponibles pour la période 2009-2022<sup>29</sup>, des comparaisons ont été réalisées par la chambre visant à situer 30 stations de ski occitanes (dont quatre dans le Massif-Central)<sup>30</sup> au regard de 161 autres stations françaises, dont 116 en Région Auvergne-Rhône-Alpes<sup>31</sup>, 42 en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et trois en Région Nouvelle-Aquitaine. Dans ce cadre d'analyse, les stations de ski occitanes présentent plusieurs caractéristiques qui témoignent à la fois d'une taille faible au regard des autres stations implantées en régions Auvergne-Rhône-Alpes ou Provence-Alpes-Côte-d'Azur mais également

<sup>21</sup> Le moment de puissance est un indicateur de la capacité d'une remontée mécanique à transporter les skieurs en altitude. Il permet de comparer le volume du parc entre différentes stations. Selon la définition du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG), il correspond au produit entre le débit théorique en nombre de skieurs par heure et le dénivelé parcouru.

<sup>22</sup> *Domaines skiables de France* (DSF) est la chambre syndicale des exploitants de remontées mécaniques et des domaines skiables de France. Il est habilité à négocier la convention collective avec les syndicats de salariés, peut constituer un interlocuteur des pouvoirs publics en matière technique, économique, juridique ou environnementale.

<sup>23</sup> Source : stationscope.

<sup>24</sup> Superbesse, Brameloup, Chalmazel, Chastreix- Sancy, La Croix de Bauzon, La Loge des Gardes, Laguiole, Le Bleymard Mont Lozère, Le Lioran, Le Mont Dore, Les Estables, Nasbinals, Pralognan, Saint Ursice.

<sup>25</sup> Moyenne de 1339,25 m (source : stationscope).

<sup>26</sup> Lesquelles comptent toutes moins de 1 300 habitants.

<sup>27</sup> La SEM d'Équipement pour le développement de la Lozère (SELo).

<sup>28</sup> Nombre de journées skieurs constatés en moyenne annuelle entre 2009 et 2022 et le moment puissance constaté en 2019 pour chaque station de ski.

<sup>29</sup> La saison 2020-2021 a été retirée de l'ensemble des calculs du fait de l'absence de fonctionnement des remontées mécaniques.

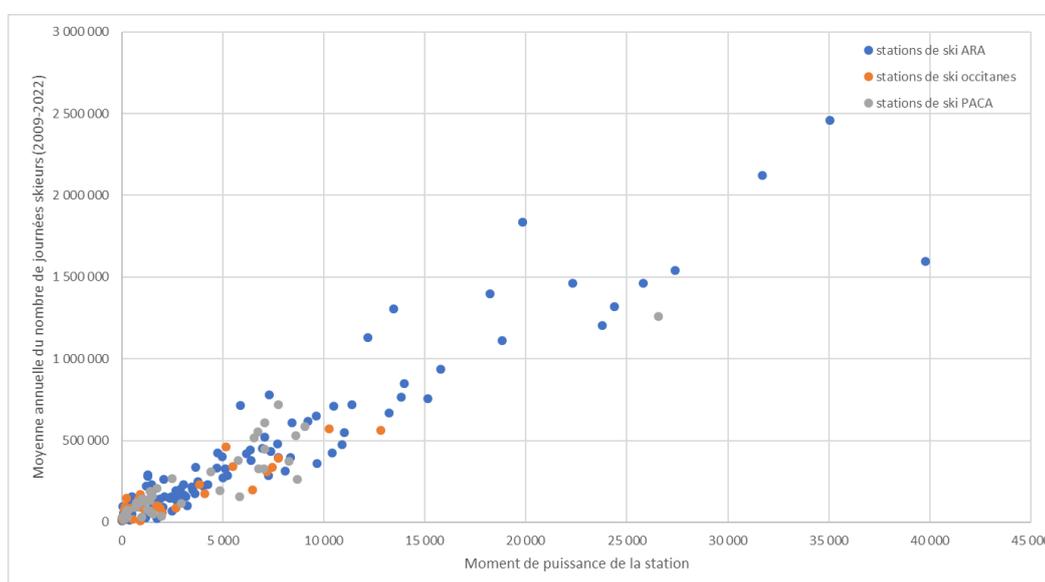
<sup>30</sup> Goulier-neige, Plateau de Beille, Nasbinals Le Fer à Cheval, Camurac, Val d'Azun, Bourg d'Oueil, Gavarnie Gèdre, espace nordique Capcir, Boutx - Le Mourtis, Guzet, Bleymard mont Lozere, Formiguères, Mijanès Donezan, Val Louron, Porté Puymorens, Brameloup, Cambre d'Aze, Ascou Pailhères, Laguiole (Le Bouyssou), Hautacam, Luz Ardiden, Luchon Superbagnères, Piau-Engaly, Cauterets, Ax 3 Domaines, Les Angles, Peyragudes, Font-Romeu - Bolquère - Pyrénées 2000, Saint-Lary Soulan, Grand Tourmalet.

<sup>31</sup> Dont 10 dans le massif central, 3 dans l'Ain, 3 dans la Drôme et 100 dans les Alpes du Nord.

du faible dimensionnement des communes et des autorités organisatrices des remontées mécaniques.

De ce fait et à la différence du massif des Alpes, l'exploitation des domaines skiables occitans s'avère peu attractive pour les opérateurs privés. En effet, la faible rentabilité des stations de ski, l'absence de liaison, en particulier ferroviaires, des domaines skiables et la difficile accessibilité depuis les grands centres urbains ne favorisent pas l'intervention des grandes entreprises du secteur. Seul l'opérateur privé Altiservice s'est positionné dans les Pyrénées, et uniquement pour les exploitations à fort moment de puissance (Font-Romeu-Pyrénées-2000 et Saint-Lary). Ainsi, la crainte de ne voir aucun opérateur se positionner dans le cadre de délégations de service public est omniprésente chez les élus lors des renouvellements de celles-ci. Pour les plus petites, l'exploitation en régie est ainsi majoritaire.

**graphique 1 : dispersion régionale des stations de ski en fonction de leurs tailles**



Source : CRC Occitanie d'après les données de Montagne Leaders

### 1.4.3. Une fréquentation des domaines skiables en diminution

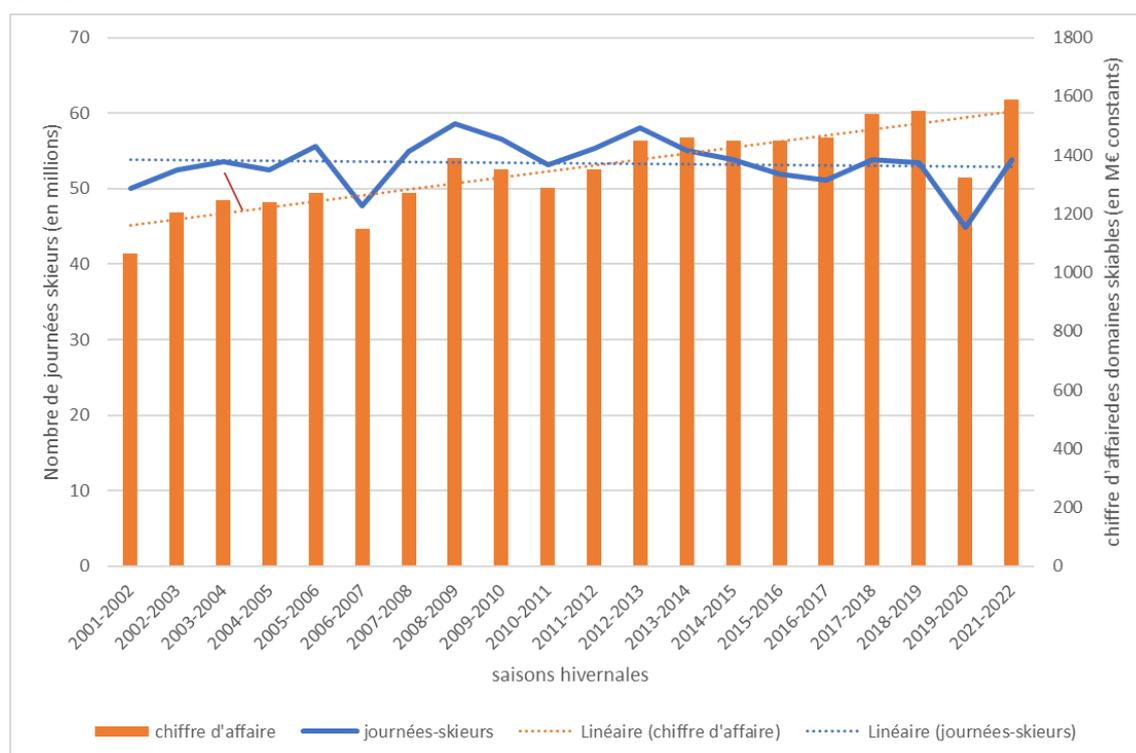
En 2017, une étude nationale de fréquentation des stations de ski par tranches d'âge, faisait état d'une augmentation significative de la présence des personnes âgées de 50 à 59 ans et de plus de 60 ans sur les domaines skiables<sup>32</sup>. Selon Domaines skiables de France, entre 2009 et 2019, près de 5,5 millions de journées-skieurs annuelles ont été perdues par l'économie du ski en particulier du fait d'une désaffection progressive des jeunes envers la discipline. Le rapport international sur le tourisme en montagne pour la saison 2017-2018 propose une explication : les générations de « *babyboomers* » arrêtent progressivement la pratique du ski et en parallèle les dispositifs d'incitation et de découverte en direction des jeunes se sont amenuisés<sup>33</sup>. À titre d'exemple, selon l'association nationale des maires de stations de montagne, les classes de neige représentaient 91 % des classes de découverte au début des années 1970 alors que ce ratio n'était plus que de 33 % en 2013. Il en résulte ainsi une lente érosion de la fréquentation des stations de ski ; ce constat est fait dans l'ensemble de l'Europe occidentale.

<sup>32</sup> Les Rencontres de Grand Ski 2017 organisés par Atout France à Chambéry, « Le renouvellement des clientèles : le défi des stations ».

<sup>33</sup> Rapport international 2018 sur le tourisme de neige & de montagne, Vue d'ensemble des chiffres clés de la branche des stations de ski - Avril 2018 L.Vanat.

Cependant, cette baisse d'activité ne s'est pas accompagnée d'une baisse du chiffre d'affaires du fait d'une augmentation des tarifs. Comme évoqué supra, cette situation combinant une lente érosion de l'activité et une croissance du chiffre d'affaires n'est pas propre au massif des Pyrénées. Elle est également constatée à l'échelle nationale, comme l'a mis à nouveau en évidence Domaines skiables de France dans une publication de 2022. Nonobstant des tarifs plus bas en France par rapport à la concurrence internationale, cette augmentation du prix moyen par skieur ne semble pas en mesure de compenser durablement l'érosion des journées skieurs.

**graphique 2 : évolution du chiffre d'affaires et de la fréquentation des domaines skiables depuis 1990**



Source : Domaines Skiables de France, Recueil indicateurs et analyses 2022 exprimés en M € constants

#### 1.4.4. Une concurrence internationale qui se structure

##### 1.4.4.1. De petites stations de ski dans les Pyrénées françaises face à la concurrence ibérique

Les habitants de la Région Occitanie sont les principaux touristes, que ce soit pendant la saison hivernale ou durant les week-ends de l'avant et de l'arrière-saison. Cependant, 35 % des touristes en Occitanie sont étrangers : parmi ceux-ci, les clientèles européennes sont majoritaires (74 %). Les Espagnols représentent 38 % des nuitées touristiques étrangères des Pyrénées.

Ces touristes sont confrontés durant l'hiver à un choix important en termes d'offre de ski. Les Pyrénées espagnoles et andorranes, qui sont en concurrence directe avec les Pyrénées occitanes, ont pour caractéristique de proposer une offre de ski dans un nombre réduit de stations, mais avec un dénivelé et une taille de stations plus importants en moyenne ; elles présentent des prestations beaucoup plus intégrées et plus larges. Contrepartie de ces prestations plus importantes, le tarif proposé est 33 % plus élevé que le tarif proposé côté français.

Cette situation résulte d'une stratégie d'alliance commerciale qui s'est développée en Espagne, en Andorre et plus largement à l'étranger.

#### **1.4.4.2. Des stratégies d'alliance commerciale qui se multiplient**

Tant sur le plan national qu'international, les stratégies d'alliance entre stations de montagne se multiplient, particulièrement depuis la pandémie<sup>34</sup>. Ceci est dû à la prise de conscience d'une partie des stations de la nécessité de se diversifier et de s'unir dans le but de rester compétitives et attractives. Il s'agit en particulier de faire face à des investissements importants ou de promouvoir, via des opérations de marketing, des domaines skiables étendus et connectés entre différentes vallées. La coordination des activités au sein des espaces valléens est un élément important pour garantir la multisaisonnalité : les activités estivales peuvent ainsi prendre le relais de la saison des sports d'hiver, en sécurisant la présence d'actifs et de compétences sur place.

C'est la logique d'assemblage d'activités non concurrentes entre elles qui est recherchée. Celle-ci est d'autant plus difficile à atteindre lorsque la gouvernance n'est pas unifiée. En réponse, la Région admet une situation occitane complexe, notamment du fait d'une concurrence internationale de plus en plus forte et intégrée (Espagne, Andorre).

### **1.5. La question centrale de l'hébergement touristique dans les zones de montagne occitanes**

L'hébergement touristique saisonnier est une condition nécessaire mais non suffisante au développement de l'activité d'une station de montagne, en particulier durant la saison hivernale. À l'échelle nationale, le parc d'hébergement des stations est constitué à plus de 80 % de résidences secondaires ou de résidences de tourisme construites il y a plus de 30 ans. Selon la Banque des territoires, le plus souvent, ce parc n'est plus adapté aux standards touristiques actuels<sup>35</sup>.

#### **1.5.1. L'hébergement touristique en montagne : une situation qui trouve son origine dans les années 1960**

Les plans neige sont un ensemble de mesures mises en œuvre de 1964 à 1977 en France dans le but de créer et d'aménager des stations de sports d'hiver de haute montagne et d'y encourager le tourisme hivernal de masse.

Selon un rapport parlementaire de 2014<sup>36</sup>, depuis le lancement du plan neige, l'immobilier a constitué le principal moteur économique de développement des grandes stations intégrées de sports d'hiver. Dans ce système, les programmes immobiliers neufs ont garanti le financement des équipements et ont donc constitué un fondement indispensable de la viabilité financière du modèle économique des stations. Cependant, en augmentant la capacité d'accueil, cette logique a mécaniquement impliqué un réajustement des équipements en remontées mécaniques, lesquels ont été à nouveau financés par la promotion immobilière. Ce mécanisme a très largement participé à

<sup>34</sup> Rapport international 2022 sur le tourisme de neige & de montagne, Vue d'ensemble des chiffres clés de la branche des stations de ski - Avril 2022 L.Vanat.

<sup>35</sup> Source : Banque des Territoires, communiqué du 13 décembre 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Avenir montagne ».

<sup>36</sup> Rapport d'information n° 384 (2013-2014), déposé le 19 février 2014, Patrimoine naturel de la montagne : concilier protection et développement.

alimenter la croissance immobilière des stations. Or dans un contexte de maturité du marché des sports d'hiver, de baisse structurelle de l'activité et de vieillissement de l'âge moyen des skieurs, un tel modèle entraîne mécaniquement une érosion du parc d'hébergement marchand<sup>37</sup> au profit du non marchand<sup>38</sup>.

Dès lors, la création des résidences de tourisme est apparue comme une solution permettant un renouvellement quantitatif et qualitatif du parc d'hébergement. Avec des services associés attractifs et un réseau puissant de commercialisation, cette formule d'hébergement présente des performances de remplissage élevées. En outre, ce dispositif est proposé comme un investissement locatif sûr pour les propriétaires leur permettant de défiscaliser une partie de leurs revenus<sup>39</sup>. Les opérations de ce type se sont ainsi multipliées. Selon les chiffres du syndicat national des résidences de tourisme (SNRT), le nombre de résidences de tourisme en montagne a connu une progression marquée de +267 % sur la période 1995-2015, soit au total 676 résidences recensées nationalement<sup>40</sup>. En termes de lits, au niveau national, les résidences de tourisme en montagne proposaient en 2015, 264 190 lits, soit un volume très proche de celui des 273 605 lits en résidences de tourisme situées en bord de mer.

### **1.5.2. Une forte concentration de l'hébergement touristique, en résidences secondaires, dans les stations de ski en Occitanie**

Selon le service de la donnée et des études statistiques du ministère de la transition écologique et solidaire<sup>41</sup>, plus du tiers des 880 000 lits touristiques des Pyrénées, comptabilisés par ce service, sont localisés dans des communes dites supports de stations de ski. Ce même service constate également un taux de fonction touristique élevé dans ces mêmes communes. Le taux de fonction touristique est un indicateur de pression ou d'intensité touristique. Il s'agit du rapport entre le nombre de lits touristiques d'un territoire et sa population résidente. Cet indicateur exprime la capacité théorique d'un territoire à augmenter sa population en termes d'accueil touristique. Un taux égal à 100 signifie que le territoire dispose d'une capacité d'accueil de touristes équivalant à la population permanente et est donc susceptible de doubler sa population.

---

<sup>37</sup> c'est-à-dire l'offre d'hébergement proposée régulièrement à la clientèle par des agents économiques qui en tirent leur principale source de revenus. Il s'agit essentiellement des hôtels, des résidences de tourisme, des appartements mis en gestion auprès des agences immobilières ainsi que des clubs et villages de vacances.

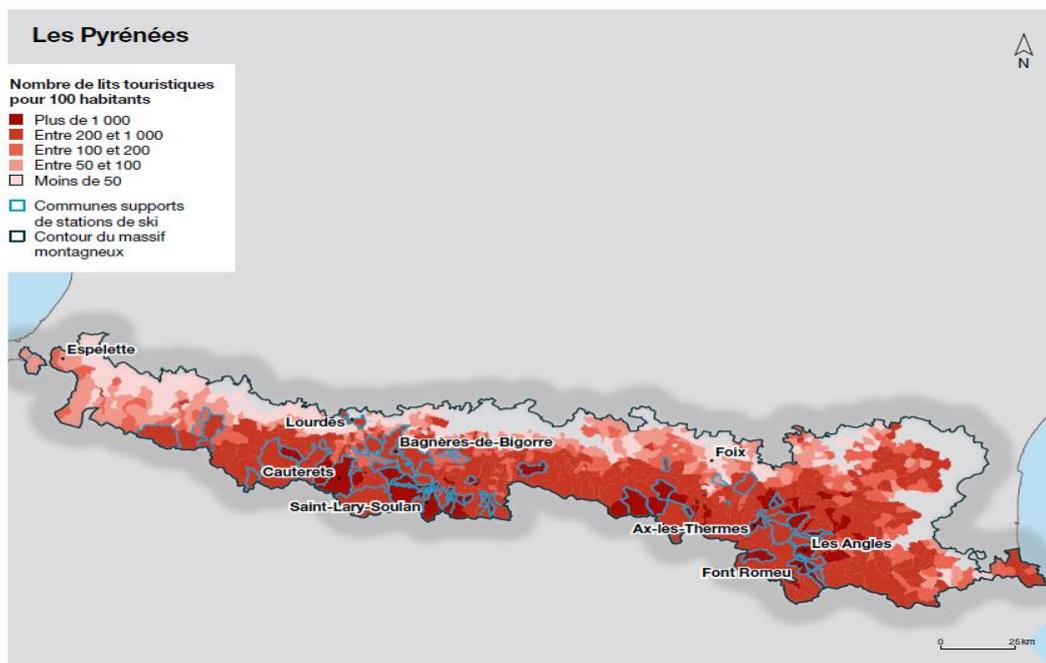
<sup>38</sup> Les lits dits « diffus » regroupent, quant à eux, ceux dont l'occupation est réservée au propriétaire et à son entourage, ainsi que ceux qui sont loués de manière plus ou moins régulière sous forme de meublés de tourisme.

<sup>39</sup> en achetant dans une résidence de tourisme classée, les propriétaires ont pu bénéficier d'une déduction de TVA sur le prix d'achat ainsi que d'une réduction d'impôt dans le cadre des dispositifs « Demessine » et « Censi-Bouvard », en contrepartie d'un engagement d'affecter leur bien à la location pendant une durée de neuf ans.

<sup>40</sup> voir à ce titre : <https://www.snrt.fr/wp-content/uploads/2019/08/Residences-de-tourisme-et-dveloppement-des-destinations-touristiques-dc-20161.pdf>

<sup>41</sup> Atlas environnemental des stations de ski et des communes supports de stations, Ministère de la transition écologique et solidaire.

carte 1 : taux de fonction touristique des communes de montagne des Pyrénées en 2017



Sources : CGET ; Insee-DGE, capacité d'hébergements touristiques des communes ; Insee, RP ; ministère des Sports, RES ; STRMTG, Cairn. Traitements : SDES

Source : Atlas environnemental des stations de ski et des communes supports de stations, Ministère de la Transition écologique et solidaire, service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Selon cette même source, la densité touristique des communes dites supports de stations du Massif-Central est deux fois plus élevée que dans le reste de la zone de montagne du massif ; elle est en revanche nettement plus faible que la moyenne des communes supports de stations de ski présentes sur l'ensemble du territoire français. Cependant, le taux de fonction touristique apparaît particulièrement marqué dans la partie occitane du massif.

De plus, les stations de montagne présentent un taux de résidences secondaires au regard de l'habitat total particulièrement élevé. Si ces proportions sont importantes dans le Massif-Central occitan, elles s'appliquent néanmoins sur des volumes faibles, à la différence des Pyrénées occitanes qui conjuguent à la fois volume et proportion importantes de résidences secondaires en montagne, particulièrement dans les Hautes-Pyrénées.

Enfin, cette forte proportion de résidences secondaires est problématique pour les populations amenées à habiter à l'année en territoire de montagne et à y travailler, en particulier pour les saisonniers et les jeunes : la question de l'accès à un logement qualitatif constitue ainsi une problématique prégnante, tout particulièrement pour les nouveaux arrivants dans ces zones.

### 1.5.3. Une difficulté importante pour mesurer l'offre d'hébergement touristique en montagne

L'hébergement touristique est habituellement appréhendé en dissociant le parc marchand, ou « *professionnel* », du parc non marchand, ou « *diffus* ». La capacité marchande s'exprime en « *lits touristiques* », dénombrés par l'INSEE à l'aide des fichiers des offices de tourisme locaux<sup>42</sup>.

<sup>42</sup> Les enquêtes de fréquentation touristique sont réalisées nationalement par l'Insee auprès des hôtels, campings et autre hébergements collectifs de tourisme. Elles résultent d'une convention passée entre l'Insee et la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGE). L'objectif de ces enquêtes est de disposer d'une information statistique sur la fréquentation de ces types d'hébergements touristique : capacité d'accueil, taux d'occupation, nombre de nuitées selon le pays de résidence du touriste, durées moyennes de séjour.

Échappant par nature aux réseaux de commercialisation ou faisant l'objet d'une commercialisation via des plateformes internet étrangères, l'hébergement non marchand ne peut faire l'objet d'un recensement similaire. Par défaut, son évaluation s'appuie sur les données relatives aux résidences secondaires recueillies par l'INSEE.

Lorsqu'il s'agit de disposer d'une approche globale du parc d'hébergement touristique diffus, il reste méthodologiquement difficile d'additionner le parc marchand, exprimé en lits touristiques, avec le secteur non marchand, exprimés en unités de logements. Cet obstacle est partiellement surmonté par l'INSEE en appliquant un ratio arbitraire de lits par résidence secondaire<sup>43</sup>. Cependant, une expérimentation récente est venue montrer les limites importantes qui existent entre ces modalités de calcul et une approche plus précise, réalisée sur 13 stations de montagne ou littoral à titre expérimental<sup>44</sup> : le nombre de lits corrigés par station apparaît parfois considérable (entre -33 % et +73 %).

Enfin, à l'intérieur du secteur « *diffus* », la distinction entre lits chauds et lits froids<sup>45</sup> est inconnue, notamment en raison de la difficulté à identifier les logements proposés à la location saisonnière<sup>46</sup>.

Sans un progrès notable en matière de connaissance statistique de l'hébergement touristique en montagne, il demeure difficile pour les acteurs publics nationaux et locaux de planifier et de mesurer l'impact des actions à conduire dans le cadre du changement climatique : le principal risque est d'investir dans la rénovation immobilière de stations de ski contraintes à changer de modèle, et donc de type d'hébergement.

Aussi, la chambre invite la Région à documenter l'état de l'immobilier touristique en montagne afin de mieux cibler ses interventions de soutien public en la matière, en particulier pour une meilleure maîtrise énergétique.

#### 1.5.4. Un immobilier de montagne dégradé

La plupart des grands ensembles d'immeubles collectifs en stations de montagne apparaissent dégradés selon le rapport sénatorial de 2014. Ceci s'explique selon ce même rapport par « *l'âge des bâtiments, l'entretien insuffisant, une location intensive et une qualité parfois médiocre de la construction et des matériaux utilisés.* » Ainsi en France, 40 % des deux millions de lits en montagne ont été construits avant 1976<sup>47</sup> et 75 % des lits en résidences secondaire ont été construits avant 1990<sup>48</sup>.

---

<sup>43</sup> Estimation du nombre de lits touristiques par commune selon la méthode proposée par la Direction du tourisme et reprise par l'Insee : 2 lits pour une chambre d'hôtel, 3 par emplacement de camping et 5 par résidence secondaire.

<sup>44</sup> Expérimentation nationale sur la réhabilitation de l'immobilier de loisir et la transition énergétique des stations, Septembre 2020, pp.31-33 [https://www.atout-france.fr/sites/default/files/imce/fti\\_immobilierdeloisirstation\\_rapportexperimentation2020.pdf](https://www.atout-france.fr/sites/default/files/imce/fti_immobilierdeloisirstation_rapportexperimentation2020.pdf)

<sup>45</sup> Un rapport parlementaire du Sénat propose une définition de la notion de lit froid : « on considère généralement qu'un lit est dit « froid » lorsqu'il est occupé moins de 4 semaines par an, et qualifié de « chaud » s'il est occupé au moins 12 semaines par an. Les lits occupés entre 1 et 3 mois sont qualifiés de « tièdes ».

<sup>46</sup> La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) introduit l'interdiction pour un loueur de louer sa résidence principale plus de 120 jours par an, sauf exception. Cette interdiction est valable pour les locations dans les communes ayant mis en place la procédure du numéro d'enregistrement.

<sup>47</sup> Source : Audit France 2008 cité par Vincent Yvlès, Sports d'hiver : le ski a-t-il un avenir dans les Pyrénées ? 2018

<sup>48</sup> La rénovation de l'immobilier de loisirs, juillet 2018, Inspection générale des finances et CGEDD. (<https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/2.RapportsPublics/2018/La%20r%C3%A9novation%20de%20l'immobilier%20de%20loisirs.pdf>).

Les stations des montagnes occitanes ne font pas exception à ces constats dressés par le Sénat. En effet, l'essentiel des hébergements touristiques en montagnes occitanes sont situés dans des stations mises en service avant 1960 (pour 57,6 % d'entre eux) ou entre 1960 et 1970 (35,6 %). Cependant, cela ne signifie pas que la totalité des logements sont aussi anciens que leurs stations respectives. Faute de donnée exhaustive pour caractériser le niveau de vétusté des hébergements touristiques en station, la chambre fonde son appréciation sur un faisceau d'indices.

Selon une étude récente réalisée sur la base d'un échantillon de 70 stations de ski<sup>49</sup>, dont 14 situées dans les Pyrénées, en moyenne près de 50 % des logements situés dans ces stations ont un classement énergétique noté F ou G et peuvent donc être considérés comme des « *passoires énergétiques* » ; au niveau national, ce ratio est de 16,9 %. Cette situation exposerait rapidement les stations de ski en question à une diminution de leur clientèle dans l'hypothèse où s'appliquerait aux locations saisonnières, à compter de 2028, l'interdiction générale de louer à l'année des hébergements notés F ou G (en application de la loi du 22 août 2021)<sup>50</sup>. Plusieurs initiatives récentes suggèrent cette généralisation pour l'avenir<sup>51</sup> et la probabilité est avérée que ces dispositions concernent à l'avenir les locations saisonnières.

Face à cette probabilité et à partir des données publiées par l'étude précitée, la chambre a cherché à positionner la situation spécifique des stations de ski occitanes, au regard de deux facteurs analysés simultanément : le classement énergétique de la station et le nombre de lits touristiques. Les 12 stations occitanes représentées au sein de cette étude ne font pas exception au regard de la situation dégradée rencontrée au plan national (cf. annexe).

Dans le rapport parlementaire de 2014, les sénateurs expliquent cette inadaptation par plusieurs raisons. D'une part, les systèmes de copropriété, très développés dans les grands ensembles immobiliers en stations, ont constitué un frein à l'entretien des parties communes, l'ensemble des propriétaires ne parvenant pas à se mettre d'accord pour entreprendre des opérations d'entretien et de rénovation jugées trop coûteuses<sup>52</sup>. D'autre part, les attentes d'une partie des visiteurs ont profondément évolué depuis le début des années 1980, entraînant une inadéquation croissante entre l'offre locative et la demande (familles, notamment étrangères, voulant diversifier leurs activités et qui attachent une importance plus grande à la qualité des logements proposés).

La Région confirme la complexité de la situation occitane du fait de l'ancienneté du parc d'hébergement touristique, souvent dégradé, notamment sur le plan thermique.

## **1.6. Les montagnes occitanes particulièrement exposées au changement climatique**

Selon la société australienne XDI, spécialisée dans l'évaluation des risques climatiques, l'Occitanie figure parmi les 10 % des régions les plus menacées dans le monde à l'horizon 2050 par le changement climatique. En effet, selon cette étude, la Région figure au 237<sup>e</sup> rang mondial sur les 2 600 territoires analysés à l'échelle de la planète. L'Occitanie arrive derrière les Hauts-de-France (121<sup>e</sup>), Provence-Alpes-Côte-d'Azur (176<sup>e</sup>), Grand-Est (200<sup>e</sup>) et juste devant les Pays-de-

<sup>49</sup> Etude publiée en Novembre 2022 par la société Heero.

<sup>50</sup> La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et résilience ».

<sup>51</sup> Réponse à la question n° 43689 au gouvernement, ainsi que l'amendement au projet de loi de finances pour 2023 déposé le 18 novembre 2022.

<sup>52</sup> La situation problématique de l'immeuble « la mandia » situé à la Mongie constitue en cela un exemple récent (<https://www.ladepeche.fr/2022/02/06/la-mongie-un-avenir-pour-limmeuble-de-la-mandia-10092008.php>).

la-Loire (239<sup>e</sup>)<sup>53</sup>. Cette société appuie ses analyses sur la notion de « *risques climatiques intérieurs bruts* », indicateur composite mettant l'accent sur l'ampleur de la valeur du capital menacée par les conditions météorologiques extrêmes et les changements climatiques dans les États, les provinces et les autres territoires, représentée par la vulnérabilité et l'exposition de l'environnement bâti.

### 1.6.1. Une perte de fiabilité de l'enneigement à anticiper dans les massifs occitans

Le changement climatique constitue de plus en plus une menace pour le tourisme d'hiver en raison de l'effet combiné de la diminution des quantités de neige naturelle et de la diminution des périodes propices pour la fabrication de neige produite. Dans une publication récente<sup>54</sup>, une équipe de scientifiques a cherché à évaluer l'impact du changement climatique sur les perspectives d'enneigement des stations de ski françaises à moyen et long terme. Ce travail a consisté à étudier la fiabilité de l'enneigement de 175 stations de ski en France (Alpes et Pyrénées), en Espagne et en Andorre, dans des conditions passées et futures. Ces études ont utilisé une modélisation du manteau neigeux et des projections climatiques à l'aide des modèles atmosphériques globaux (RCP 2.6, RCP 4.5 et RCP 8.5).

D'une façon générale, l'élévation de la ligne de fiabilité<sup>55</sup> de la neige naturelle a montré une variabilité spatiale significative au cours de la période de référence historique prise en compte comme référence dans cette étude (1986-2005) ; elle s'est avérée fortement affectée par le changement climatique en cours. L'altitude de fiabilité avec une neige produite devrait ainsi augmenter de 200 à 300 mètres dans les Alpes et de 400 à 600 mètres dans les Pyrénées dans un avenir proche (2030-2050) par rapport à la période de référence, et cela pour tous les scénarios climatiques.

Les résultats de cette étude montrent que l'altitude de fiabilité de l'enneigement naturel avec damage des Pyrénées françaises se situe pour la période de référence 1986-2005 à environ 2 000 m d'altitude et 1 300 m d'altitude avec l'utilisation de la neige produite. Dans ces conditions, la quasi-totalité des stations de ski des Pyrénées ont pu bénéficier entre 1986 et 2005, d'un niveau de fiabilité d'enneigement suffisant en bas des pistes, sous réserve d'être équipées pour la production de neige.

Dans le futur, les projections des spécialistes prévoient une dégradation des conditions d'enneigement. Ainsi, en 2050 l'altitude de fiabilité remonterait à environ 2 300 mètres sans production de neige et à 1 800 mètres avec production. L'altitude de fiabilité de l'enneigement pourrait aller jusqu'à 2 750 m, en se plaçant dans le scénario de fortes émissions de gaz à effet de serre (dit scénario RCP 8.5), à horizon de la fin du XXI<sup>e</sup> siècle. Ces altitudes de fiabilité, comparées avec les altitudes caractéristiques des stations de ski (altitudes des hébergements et du domaine skiable) montrent une situation critique où aucune station des Pyrénées ne serait en mesure de disposer d'un niveau d'enneigement suffisant en bas des pistes. Or le bas des pistes, qui correspond souvent au niveau du village, est une donnée déterminante d'un point de vue commercial pour les

<sup>53</sup> <https://xdi.systems/gross-domestic-risk-dataset/?submissionGuid=6af4b661-a00b-4172-baaa-726951aaed08>

<sup>54</sup> Spandre, P., François, H., Verfaillie, D., Pons, M., Vernay, M., Lafaysse, M., George, E., and Morin, S.: Winter tourism under climate change in the Pyrenees and the French Alps: relevance of snowmaking as a technical adaptation, *The Cryosphere*, 13, 1325–1347, <https://doi.org/10.5194/tc-13-1325-2019>, 2019.

<sup>55</sup> La ligne de fiabilité de la neige est basée sur la règle des 100 jours et est définie pour une saison donnée comme l'altitude au-dessus de laquelle une quantité minimale de neige était simulée pendant au moins 100 j entre le 15 décembre et le 15 avril (Scott et al., 2003 ; Steiger, 2010 ; Marke et al., 2014 ; Pons et al., 2015).

exploitants, car elle correspond au point d'entrée des skieurs sur les pistes de ski à partir de leurs logements touristiques<sup>56</sup>.

Au total les auteurs de la publication de 2019 évoquée supra concluent qu'entre 1986 et 2005, les stations des Pyrénées françaises se démarquent par un enneigement généralement plus précaire que dans les autres massifs étudiés. Les projections réalisées dans cette publication indiquent une dégradation sensible des conditions d'exploitation au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. Quel que soit le scénario d'évolution des gaz à effet de serre et des températures, la récurrence des conditions d'enneigement difficiles demeure élevée, en dépit de la possibilité de produire de la neige.

Une étude de l'Observatoire pyrénéen du changement climatique, en 2018, énumère les conséquences du changement climatique dans le massif, tant sur le plan environnemental que socio-économique et en tire les recommandations suivantes s'agissant du tourisme : la réadaptation des modèles de développement touristique pour promouvoir la résilience du secteur face à la probable diminution du nombre de jours skiabiles et la plus grande pression environnementale de leur activité ; est également citée la réduction de la vulnérabilité des infrastructures touristiques à la possible hausse de phénomènes hydrologiques et climatiques extrêmes, de façon à garantir l'intégrité physique des touristes ; enfin, il est fait référence à la promotion d'une gestion équilibrée des ressources hydriques au sein du secteur du tourisme, en faisant particulièrement attention aux bassins alimentés par l'eau de pluie.

Pour ce qui concerne le Massif-Central occitan, la chambre n'a pas retrouvé de travaux de même nature. Une étude est toutefois menée depuis une dizaine d'années par les chambres d'agriculture du Massif Central<sup>57</sup> afin de mesurer l'impact sur ce secteur du changement climatique. Les projections publiées font état de fortes hausses prévisionnelles de températures à échéance 2050. Le Lot, la Lozère et l'Aveyron paraissent particulièrement concernés.

La chambre constate également que le recensement des 214 stations de sports d'hiver françaises définitivement fermées en compte 28 dans le Massif-Central (c'est-à-dire plus du double de celles restant ouvertes) et 11 dans les Pyrénées (pour 38 encore exploitées). En ce sens, le Massif-Central semble avoir déjà été plus exposé que les Pyrénées aux conséquences du changement climatique et à la perte d'enneigement.

La Région tout en se déclarant « consciente de ces enjeux », a indiqué en réponse aux observations provisoires de la chambre que l'outil « Climsnow » a qualifié de pérenne un enneigement naturel suffisant sur 8 à 10 stations du territoire. En l'absence de pièce à l'appui de cette affirmation, la chambre ne peut que maintenir ses observations qui reposent sur les conclusions scientifiques exposées plus haut, tirées d'études soumises à des publications dotées de comités de lecture.

<sup>56</sup> SPANDRE P., FRANCOIS H., GEORGE-MARCELPOIL E., MORIN S., 2016. « Panel based assessment of snow management operations in French ski resorts ». *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*.

<sup>57</sup> Le Service Interdépartemental pour l'Animation du Massif Central (SIDAM) est un Organisme Inter-Etablissements du Réseau des Chambres d'Agriculture regroupant 16 Chambres départementales d'Agriculture du Massif Central et la Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne pour le Morvan.

## 1.6.2. Les impacts de la pratique du ski sur les ressources naturelles et énergétiques

### 1.6.2.1. L'impact de la fabrication de la neige produite

Selon le premier cahier régional relatif aux changements climatiques publié en 2021 avec le soutien de la Région Occitanie<sup>58</sup>, les tensions sur la ressource en eau vont augmenter en Région Occitanie dans les années à venir, avec des cumuls annuels de précipitations en baisse (de l'ordre de 5 % en milieu de siècle, et jusqu'à 14 % dans le scénario RCP 8.5 en fin de siècle) ; il faut également signaler des changements de répartition des précipitations sur l'année, des pluies extrêmes plus fortes et des sécheresses, notamment des sols, plus fréquentes et plus intenses. Ainsi sont annoncés entre autres dans ce document : l'augmentation de l'évapotranspiration, des déficits de recharge des aquifères plus ou moins importants selon les endroits, des débits d'étiage plus bas, une réduction des débits des fleuves côtiers et à l'inverse une augmentation (hors été) des débits dans les bassins de l'Adour et de la Garonne, des inondations par ruissellement plus conséquentes et accentuées par l'artificialisation des sols. Les impacts notables à l'horizon 2050 s'accroissent encore à l'horizon 2100 quels que soient les scénarios.

Selon ce même rapport, les adaptations techniques pratiquées par les exploitants de domaines skiables, telles que le recours à la production de neige mise en œuvre par la majorité des stations, ou encore le transport de neige par hélicoptage ne sont pas sans conséquence : elles présentent des externalités environnementales négatives (une demande énergétique croissante, des prélèvements significatifs sur la ressource en eau), et leur capacité à être efficaces ; en particulier dans le cas de forts niveaux de réchauffement car la hausse des températures hivernales affecte la capacité à produire de la neige avec les technologies actuelles.

De plus, si à l'origine la neige produite a pu servir à combler des manques ponctuels, cette technique s'est aujourd'hui généralisée. En France, 32 % de la surface des pistes des stations est équipée pour produire de la neige et ce chiffre est en constante augmentation<sup>59</sup>. Selon les données rassemblées par la chambre, les Pyrénées françaises compteraient plus de 3 330 canons à neige dont plus de 50 % se retrouvent dans cinq stations et 80 % dans les 10 stations les mieux dotées.

Or, d'un point de vue environnemental, le processus de production de la neige est particulièrement énergivore. Il nécessite des ressources en eau et en électricité qui peuvent peser lourdement sur les dépenses des stations. Ainsi et comme l'évoque la Cour des comptes, la station de Tignes qui, avec ses 355 canons à neige a pu augmenter le volume de neige produite de 20 % entre 2007 et 2015, a vu sur la même période sa facture augmenter de 30 % du fait de la hausse du prix de l'électricité<sup>60</sup>. La question du prix de l'énergie pour la saison 2022-2023 a démontré la pertinence de cette analyse de risque. Au-delà de l'impact financier s'ajoutent d'autres conséquences sur la gestion quantitative de l'eau et la biodiversité : modification de la structure et de la composition chimique des sols<sup>61</sup>, impacts sur le développement de la végétation et sur la faune<sup>62</sup>.

<sup>58</sup> Réseau d'expertise sur les changements climatiques en Occitanie, Cahier Régional Occitanie sur les Changements Climatiques, Édition 2021 ([https://reco-occitanie.org/crocc\\_2021/](https://reco-occitanie.org/crocc_2021/)).

<sup>59</sup> selon WWF France 2021, « Dérèglement climatique : le monde du sport à +2°C et +4°C » ([https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2021-07/02072021\\_Rapport\\_Dereglement-climatique\\_le\\_monde\\_du\\_sport\\_a\\_plus\\_2\\_et\\_4\\_degres\\_WWF%20France\\_4.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2021-07/02072021_Rapport_Dereglement-climatique_le_monde_du_sport_a_plus_2_et_4_degres_WWF%20France_4.pdf)).

<sup>60</sup> Rapport public annuel à la Cour des comptes, 2018, Les stations de ski des Alpes du nord face au réchauffement climatique : une vulnérabilité croissante, le besoin d'un nouveau modèle de développement.

<sup>61</sup> ADEME, I-CARE & Consult, 2016. Sols et Changement climatique : Impacts et Adaptation. Etat des lieux de la recherche et identification de pistes de recherche. 2016. 93 pages.

<sup>62</sup> Voir les travaux de l'observatoire pyrénéen du changement climatique (<https://www.opcc-ctp.org/fr/sector/faune>).

### 1.6.2.2. L'impact significatif du ski sur la consommation d'eau potable et d'électricité, en zones souvent protégées

#### Le massif pyrénéen

L'atlas environnemental des stations de ski et des communes supports de stations publié en avril 2019 indique qu'en 2015, 15 % des volumes d'eau prélevés dans les Pyrénées à destination d'alimentation en eau potable (AEP) proviennent de communes supports de stations de ski : cela représente un volume de 12,5 millions de m<sup>3</sup>. Rapportés au nombre de communes concernées, les volumes prélevés par commune dans les Pyrénées sont presque trois fois plus élevés dans les communes comprenant des stations de ski que dans les communes non supports de stations<sup>63</sup>. Rapportés au nombre d'habitants, les prélèvements atteignent, en moyenne, 263 m<sup>3</sup> par an dans les communes dites supports de stations, contre 216 m<sup>3</sup> dans les autres communes de montagne du massif.

En outre, comparativement aux autres communes de montagne, la consommation électrique en 2016 des secteurs résidentiels et tertiaires est plus importante dans les communes supports de station (respectivement 18 % et 38 %). Cela suggère un fort impact de la consommation du secteur tertiaire liée au tourisme des sports d'hiver.

De plus, en 50 ans, la puissance électrique des remontées mécaniques pyrénéennes a nettement augmenté. Les plus fortes augmentations ont eu lieu entre les années 1970 et 1990 où la puissance électrique a presque quadruplé. Entre 2005 et 2017, la hausse de la puissance électrique mobilisable des remontées mécaniques (+ 10 %) s'est poursuivie.

Enfin, s'agissant de la cohabitation entre le secteur du tourisme des sports d'hiver et la biodiversité protégée, plus de huit stations de ski pyrénéennes sur dix chevauchent des aires protégées<sup>64</sup>, pour 49 122 hectares.

La chambre fait ainsi un constat de forte pression environnementale et énergétique exercée sur un territoire ramassé, à fort enjeu économique. Le rôle de « *château d'eau* » des communes dites supports de stations pour les territoires limitrophes, à destination de la consommation, notamment humaine, est également à souligner.

#### Le Massif-Central

Entre 2009 et 2015, l'évolution des prélèvements d'eau destinés à l'alimentation en eau potable dans la zone de montagne du Massif-Central est faible (+ 3 %). Cependant, si les volumes prélevés stagnent hors stations, ils ont augmenté à un rythme particulièrement soutenu dans les communes supports de stations de ski (+ 52 %). Rapportés au nombre d'habitants, les écarts entre les prélèvements dans les communes supports de stations et ceux des autres communes de montagne du Massif-Central sont également significatifs. Ils atteignaient, en moyenne, 858 m<sup>3</sup> dans les communes supports de stations, contre 121 m<sup>3</sup> dans les autres communes de montagne du massif<sup>65</sup>.

<sup>63</sup> Atlas environnemental des stations de ski et des communes supports de stations, Ministère de la Transition écologique et solidaire, service de la donnée et des études statistiques (SDES)

<sup>64</sup> Réserve biologique, réserve naturelle, aire d'adhésion de parc national, Natura 2000, cœur de parc national, parc naturel régional, arrêté de protection de biotope.

<sup>65</sup> Atlas environnemental des stations de ski et des communes supports de stations, Ministère de la Transition écologique et solidaire, service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Dans le Massif-Central, les communes dites supports de stations de ski sont à l'origine de 2 % de la consommation électrique du secteur résidentiel de la zone de montagne et 3 % de la consommation électrique du secteur tertiaire. Cependant, rapportée au nombre d'habitants, la consommation électrique cumulée des secteurs résidentiel et tertiaire est, en moyenne, presque deux fois plus élevée dans les communes dites supports de stations de ski du Massif-Central que dans les autres communes du territoire. Entre 2011 et 2016, la consommation a également augmenté à un rythme plus rapide dans les communes dites supports de stations (+ 7 % contre + 6 % en moyenne).

En cinquante ans, la puissance électrique des remontées mécaniques du Massif-Central a nettement augmenté. Les plus fortes augmentations ont eu lieu entre les années 1980 et 2000. Entre 2005 et 2017, la puissance électrique mobilisable a poursuivi sa hausse, à un rythme qui est resté soutenu (+ 30 %).

Enfin, toutes les stations du Massif-Central (16 stations toutes régions confondues) chevauchent des aires protégées.

La chambre relève au total une moindre pression touristique et énergétique des stations de ski dans le Massif-Central, celles-ci étant bien plus petites et drainant moins de densité touristique que dans les Pyrénées. La fonction de fournisseur d'eau potable de ces communes pour les territoires limitrophes existe bel et bien, mais dans une proportion moindre que celle constatée dans les Pyrénées. Enfin, la concomitance entre les stations de ski et les aires de protection de biodiversité est avérée.

---

### ***CONCLUSION INTERMÉDIAIRE***

---

Les montagnes constituent une part importante du territoire occitan : elles connaissent cependant depuis une cinquantaine d'années une déprise démographique et économique que l'activité autour du ski alpin n'a pas réussi à enrayer.

Elles doivent aujourd'hui faire face au défi que pose le changement climatique alors qu'elles ont fait du tourisme l'un des principaux moteurs de leur développement économique. L'enjeu est d'autant plus fort que les stations de montagne, majoritairement petites et dotées d'équipements vieillissants, doivent faire face à une concurrence commerciale qui est de plus en plus vive. Elles sont aussi généralement situées à des altitudes qui les rendent plus vulnérables aux conséquences du réchauffement climatique sur la fiabilité de l'enneigement. De plus, le parc immobilier présente des signes de dégradation et est considéré comme inadapté aux attentes actuelles des clientèles ; il nécessiterait un diagnostic plus fin afin d'évaluer les soutiens publics qui pourraient lui être consacrés notamment en termes de rénovation énergétique. Ces constats sont corroborés par les études menées par la Région Occitanie en vue de l'établissement d'une stratégie d'actions, tant sur les Pyrénées que le Massif-Central.

Enfin, l'enjeu porte aussi sur la maîtrise des ressources tant en eau qu'en énergie qui sont aujourd'hui nécessaires au fonctionnement des stations de ski.

## **2. FACE A CES ENJEUX, UNE INTERVENTION REGIONALE VOLONTARISTE MAIS DES ENGAGEMENTS FINANCIERS PEU LISIBLES ET REpondant A DES ACTIONS PARFOIS PARADOXALES**

### **2.1. La Région Occitanie exerce une activité planificatrice importante mais qui produit un enchevêtrement d'engagements et une superposition d'actions avec d'autres acteurs**

#### **2.1.1. Les contrats de plan et le plan avenir montagnes : des initiatives de l'Etat où la Région est appelée comme cofinanceur majeur**

##### **2.1.1.1. Le plan avenir montagnes et son intégration aux contrats de plans interrégionaux Etat-Régions (CPIER)**

Le plan avenir montagnes a été lancé le 27 mai 2021 par le Premier ministre. Il est doté de 5,4 Mds € par l'État, sur deux ans (2021-2022) pour des « *mesures d'urgence et de relance* », dont un accompagnement en ingénierie piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Le plan avenir montagnes du Massif-Central entendait mobiliser entre 2021 et 2022 83,1 M € apportés à parité par l'État et les quatre Régions concernées par le massif (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie). La Région Occitanie devait dans ce cadre apporter un volume financier de 9,11 M € entre 2021 et 2022, puis 11,66 M € jusqu'en 2027, le plan avenir montagnes devant être intégré avec le CPIER du Massif-Central, selon les termes du contrat. La Région indiquait en janvier 2023 avoir mobilisé 7,44 M € sur ces deux années du plan.

S'agissant du plan avenir montagnes des Pyrénées, la Région Occitanie devait apporter dans ce cadre un montant de 20,3 M € entre 2021 et 2022 pour ce qui concerne les Pyrénées (également intégrés dans le contrat de plans interrégionaux -CPIER-). Elle indiquait en janvier 2023 avoir mobilisé 29,9 M € à ce titre.

##### **2.1.1.2. Les contrats de plan**

Les Contrats de Plan État Région (CPER) et les CPIER ont été adoptés par l'Assemblée régionale le 30 juin 2022 et couvraient la période 2021-2027. L'ensemble fait suite à une programmation précédente ayant couru de 2015 à 2020.

Le CPER 2021-2027 engageait des crédits régionaux de 58,9 M € au bénéfice de l'« *économie touristique durable* » et renvoyait, pour son engagement en faveur de la montagne, aux deux CPIER.

Le CPIER du Massif-Central réunit les engagements de l'État, des Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, ainsi que

des départements<sup>66</sup> du massif. Ce contrat a vocation à être la déclinaison des orientations des Schémas de massif. L'État affiche un objectif de financement de 101,9 M € et la Région Occitanie de 22 M €. Une convention interrégionale du Massif Central (CIMAC) décrit les engagements de chacun des partenaires : « *la CIMAC 2021-2027 constituera le cadre de la mobilisation des 83 M € à parts égales Etat et Régions, du fonds Avenir Montagnes pour le Massif-Central* » (page 9), traduisant ainsi l'insertion de ce fonds dans le CPIER comme indiqué supra.

Au sein de ce contrat, une des trois mesures phares concerne le « tourisme durable », lequel devrait permettre d'« accroître et mieux répartir sur toute l'année les retombées économiques en particulier pour les territoires dépendant de l'activité ski ». D'autres mesures déclinent des objectifs pour les stations touristiques du Massif-Central, au sein de l'axe 2 du contrat qui vise à « accompagner la transformation des filières économiques du massif »<sup>67</sup>.

Le CPIER des Pyrénées réunit les engagements de l'État et des Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. L'État entend mobiliser 80,3 M €<sup>68</sup>, tandis que les Régions participent à hauteur de 60,3 M € pour l'Occitanie et 20 M € pour Nouvelle-Aquitaine. Les objectifs posés dans ce contrat et les mesures plus spécifiquement dédiées aux stations de tourisme en montagne, sont :

- contribuer à la cohésion des territoires du massif des Pyrénées ;
- préserver et valoriser le patrimoine naturel pyrénéen ;
- connaître, faire connaître et promouvoir les Pyrénées ;
- soutenir les activités économiques et les filières propres au massif des Pyrénées, dont la mesure « structurer et organiser les évolutions actuelles et futures des activités touristiques », qui indique clairement que « *la production de neige de culture ne sera pas soutenue dans le cadre du CPIER* ». Il est également pointé la nécessité que les projets d'infrastructures ou d'équipements soient précédés d'étude de positionnement, ainsi que de projections sur l'enneigement.

## **2.1.2. Les contrats de plan État - Région et le plan avenir montagnes : une absence de ciblage sur les problématiques relevées dans les stations de montagne**

### **2.1.2.1. Le CPER**

Le Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 en cours d'exécution en 2023 a déjà permis l'affectation de 93,6 M € par la Région, dont 84,2 M € dédiés à l'accord de relance Etat Région 2021-2022 (plan avenir montagnes).

La Région identifie, hors plan Montagnes d'Occitanie, un projet de station de montagne soutenu à ce titre, à savoir la réhabilitation-extension des bâtiments de la station de ski nordique

---

<sup>66</sup> C'est-à-dire l'Allier, l'Ardèche, l'Aude, l'Aveyron, le Cantal, la Corrèze, la Côte-d'Or, la Creuse, le Gard, l'Hérault, la Loire, la Haute-Loire, le Lot, la Lozère, la Nièvre, le Puy-de-Dôme, le Rhône, la Saône-et-Loire, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, l'Yonne.

<sup>67</sup> La mesure 2.1 : adapter les stratégies touristiques au nouveau contexte lié au changement climatique et aux nouvelles attentes des visiteurs. Les projets à soutenir dans ce cadre peuvent porter sur la connaissance de l'évolution climatique et de ses impacts sur l'activité et l'offre touristique, l'adaptation de la stratégie et de l'offre touristique ; et la mesure 2.2 : capitaliser sur les atouts du Massif Central. Les projets à soutenir dans ce cadre peuvent viser les pôles de nature et les itinérances, le thermalisme, la diversification des activités touristiques des stations de ski alpin et de ski nordique. Il est précisé que « les investissements devront épargner les sites écologiquement, culturellement ou historiquement sensibles et/ou préserver les milieux et les écosystèmes remarquables ». La diversification des activités des stations de ski n'est cependant pas reprise dans les indicateurs cibles de la mesure (alors que les autres items le sont : thermalisme, grande itinérance, pôles de nature).

<sup>68</sup> Dont 27 M € du plan avenir montagnes.

du plateau de Beille, pour 1 M €. Les autres aides entrant dans le CPER sont le Fonds L'Occal<sup>69</sup> et le Pass Tourisme (ce dernier étant intégré dans le Plan Montagnes d'Occitanie).

### 2.1.2.2. Les CPIER

Le CPIER Pyrénées 2015-2020 avait établi une programmation à hauteur de 7,9 M € à charge de la Région. Cette dernière indique avoir augmenté la programmation à hauteur de 31,4 M €. Les dossiers concernant les communes supports de stations répertoriées uniquement au CPIER Pyrénées, depuis 2018 (hors ceux figurant déjà au Plan Montagnes d'Occitanie) concernent des objets sans rapport avec l'économie des stations de sports de montagne<sup>70</sup>, à quelques exceptions près<sup>71</sup>. L'action régionale vis-à-vis des problématiques relevées supra concernant les stations de montagne au sein du CPIER Pyrénées depuis 2018 (hors dossiers du plan Montagnes d'Occitanie), est donc minoritaire.

Le CPIER Massif Central a engagé 12,9 M € de la Région entre 2014 et 2020. Le détail des projets soutenus par la Région au titre de la mesure 3 montre que les projets des territoires porteurs de stations de sports de montagne<sup>72</sup> demeurent également minoritaires : ainsi sur un montant de soutien de 7,9 M € pour 119 projets, ceux-ci se montent à 560 806 € pour neuf projets.

Une évaluation de l'impact du FEDER dans le Massif Central a été fournie par la Région à la chambre, retraçant l'impact des actions menées notamment sur le tourisme, visant à « *faire du Massif Central une destination de pleine nature* ». Des résultats étaient attendus du POI FEDER 2014-2020 sur quatre domaines, dont l'accroissement des retombées économiques du tourisme pleine nature et d'itinérance dans le Massif Central (mesure 3). L'effet levier du POI n'est pas démontré par cette étude, en matière de retombées économiques pour le territoire, ni a fortiori pour les stations de sports de montagne. Au regard des éléments fournis par la Région à la chambre, les CPER et CPIER ne ciblent pas en particulier les territoires porteurs de stations de montagne (hors financements figurant déjà dans le plan Montagnes d'Occitanie). En dépit d'un grand nombre de projets soutenus, et dont la Région a souligné en réponse le souhait des élus locaux de les reconduire et d'un volume financier important, l'effet du CPIER Massif-Central sur les retombées économiques liées au tourisme reste à démontrer.

### 2.1.2.3. Le plan avenir montagnes

Le plan « *Avenir montagnes* » de 650 M € lancé le 27 mai 2021 prévoyait des actions particulières pour « *réchauffer* » les « *lits froids* » des stations de ski, c'est-à-dire les résidences inoccupées une grande partie de l'année.

<sup>69</sup> Fonds créé pour soutenir les entreprises affectées par la crise sanitaire en 2020

<sup>70</sup> Dossiers liés à la filière bois, à la remise en état de canaux suite à la tempête Glorai

<sup>71</sup> Une subvention de 52 402 € pour la création de gîtes et chambre d'hôtes à Font-Romeu Odeillo Via en 2018, l'aide de 17 654 € au développement touristique de la station de Nistos en 2020, une subvention de 80 854 € pour une offre touristique « *éccoresponsable* » à Bagnères-de-Luchon.

<sup>72</sup> Projets de développement de pôles quatre saisons ou pleine nature portés par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires (264 300 €), par le syndicat mixte du PNR de l'Aubrac (13 153 € puis 4 500 €), par le Syndicat intercommunal à vocation unique de Brameloup (2 530 €), par le Syndicat mixte d'Aménagement du Mont-Lozère (18 000 € puis 7275 € puis 224 700 €), par la communauté de communes Aubrac Laguiole (5 016 €), et par la communauté de communes Espalion-Estaing (21 332 €).

### Le volet ingénierie du plan : une responsabilité de l'État

Dans le cadre du volet ingénierie du plan « *avenir montagnes* », 25 stations ont été retenues pour recevoir un accompagnement spécifique qui prévoit un appui en ingénierie « *sur-mesure* » d'Atout France<sup>73</sup> pendant deux ans et demi et correspondant à un engagement financier de 100 000 €. Parmi les sept stations<sup>74</sup> retenues dans les Pyrénées, trois appartiennent au collectif N'Py (Peyragudes, La-Pierre-Saint-Martin, Grand-Tourmalet). La Région indique cependant que le volet ingénierie du plan avenir montagnes n'est financé que par des crédits de l'État.

### Un impact inégal de l'action régionale sur les enjeux du tourisme en montagne

Le plan avenir montagnes (PAM) constitue un sous-ensemble du CPIER sur les années 2021-2022. Les projets retenus sont parfois déjà inscrits dans le plan Montagnes d'Occitanie et portent exclusivement sur du tourisme.

La Région Occitanie indique avoir mobilisé pour le Massif-Central une enveloppe de 4,3 M € en 2021 puis 3,2 M € en 2022. Les bénéficiaires sont des collectivités, leurs groupements mais aussi, majoritairement (en nombre de projets) des entreprises privées, mais sur de faibles montants (soit moins de 100 000 € en moyenne). Les projets soutenus comptent quatre projets dans des communes supports de stations de sports de montagne, pour un montant total de 309 060 € en 2021 puis 177 389 € en 2022.

S'agissant des Pyrénées, d'après les données avancées par la Région, une enveloppe de 10,5 M € en 2021 puis 19,7 M € en 2022 a été attribuée. Deux projets à Bagnères-de-Luchon emportent toutefois plus de 6 M € d'aides alors qu'ils étaient déjà répertoriés dans le plan Montagnes d'Occitanie. Il convient également de citer l'entrée au capital de la SPL Trio, affichée à hauteur de 3,5 M €. La subvention pour création du bâtiment d'accueil à Beille (1 M €) figure aussi au PAM alors qu'elle figurait déjà au CPER.

Sur les communes dites supports de stations de montagne, et y compris les doublons relevés ci-dessus, la Région intervient en soutenant 50 projets de modernisation de station ou, plus rarement, d'hôtellerie, parfois liés à leur diversification pour un montant total de 16,2 M €. Les projets apparaissant toutefois également sous la bannière du Plan Montagnes d'Occitanie (voir infra) ou du CPER se montent à 15,6 M €.

### **2.1.3. Le plan « Montagnes d'Occitanie 2025, Terres de vie »**

Ce plan, adopté conjointement par la Région<sup>75</sup> et l'État, comprend huit axes<sup>76</sup> et est constitué de 40 mesures. Il entend ainsi consacrer 800 M € sur la période 2018-2025, faisant intervenir des financements croisés de la Région Occitanie, de l'État et de la Caisse des dépôts.

---

<sup>73</sup> Atout France, l'Agence de développement touristique de la France, a pour mission de renforcer la compétitivité et l'attractivité de la destination France. Elle met ainsi à la disposition des professionnels du tourisme des outils d'observation et de compréhension de la situation sur les différents marchés touristiques internationaux leur permettant de mieux piloter leur activité et d'affiner leur stratégie de développement.

<sup>74</sup> Ax-les-Thermes, Les Monts d'Olmes, Peyragudes, La Pierre Saint-Martin, Grand-Tourmalet, Saint-Lary – Soulan, Font-Romeu

<sup>75</sup> Délibération du 20 décembre 2018 n° 2018/AP-DEC/05.

<sup>76</sup> Une montagne fière de sa culture, accueillante et inclusive, une montagne qui éduque, forme et emploie, une montagne qui produit, une montagne qui protège et valorise ses ressources, une montagne qui encourage la mobilité et ses connexions, une montagne qui conforte son potentiel et son attractivité touristique, une montagne qui rayonne, ouverte au monde, une montagne qui s'appuie sur ses territoires pour l'innovation.

La Région Occitanie souhaite à travers ce plan promouvoir une démarche d'intervention globale pour tous les acteurs de la montagne, destinée à « *rendre plus attractive la vie de nos concitoyens dans ces zones de montagne* ». La Région indique que le plan Montagne est transversal (à titre d'illustration, il y est question d'accès aux services de santé, de gisement d'énergie renouvelable, de valorisation patrimoniale et de biodiversité) et que de nombreux dispositifs sont susceptibles d'être mobilisés pour y répondre : ainsi, le Plan Montagne présente toutes les interventions régionales sur les territoires de montagne.

Au sein du plan d'actions, les mesures qui concernent les acteurs du tourisme en montagne sont les suivantes :

- Mesure 2 : améliorer la qualité et le multi-usage du logement en montagne (vise notamment le logement des travailleurs saisonniers à travers une convention).
- Mesure 19 : développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (vise notamment la rénovation énergétique des logements).
- Mesure 20 : préserver et valoriser la ressource en eau (vise notamment l'assurance d'un « *lien durable entre tourisme et eau* », dont la question de la neige de culture et la baisse des consommations d'eau liées aux touristes et habitants saisonniers).
- Mesure 21 : préserver les espaces naturels et restaurer les continuités écologiques au sein des massifs et entre massifs (vise notamment la valorisation des atouts de la préservation de la biodiversité vis-à-vis du secteur du tourisme).
- Mesure 29 : structurer des destinations touristiques de montagne, durables et d'excellence. Cette mesure vise d'une part à sécuriser l'activité neige et les modèles économiques des domaines skiables et des stations thermales, à développer une offre touristique complémentaire quatre saisons et des stations thermales ; elle vise d'autre part à proposer une ingénierie financière permettant d'accompagner les stations de montagne vers un tourisme quatre saisons en mobilisant le Fonds Tourisme en complément des subventions et avances remboursables régionales, et autour de modèles économiques vertueux.
- Mesure 30 : conforter l'attractivité touristique des territoires (qui vise la structuration et la diversification de l'offre d'activités pour une meilleure visibilité et la conquête de nouvelles clientèles).
- Mesure 31 : investir dans le marketing collectif et partagé des destinations de montagne (qui vise la coordination des actions marketing en associant les stations, les organismes locaux de tourisme et les opérateurs des massifs).
- Mesure 32 : innover et expérimenter pour le tourisme en montagne (qui vise une action expérimentale sur des « *modèles de stations de demain* », et plus généralement l'innovation dans les stations touristiques).

#### **encadré 1: le Fonds Tourisme Occitanie : un complément de financement des projets touristiques**

Le Fonds Tourisme Occitanie est un fonds de cofinancement créé par la Région Occitanie qui s'adresse à des porteurs de projets en complément des financements bancaires. Doté de 101 M €, et abondé à terme par la Région à hauteur de 35M €, ce fonds cible à la fois des projets publics, parapublics ou privés, dès lors qu'ils s'attachent à développer et à pérenniser la fréquentation des sites et stations touristiques tout au long de l'année en Occitanie. Les projets peuvent porter sur la création ou la modernisation d'une activité existante. Ces projets doivent chercher à allonger la durée des séjours ou faire monter en gamme l'hébergement. Les dossiers sont instruits et

cofinancés par la société M Capital Partners (à hauteur de 6 %), 34,6 % par la Région et 59,4 % par un emprunt émis par la Banque européenne d'investissement.

D'après les données recueillies par la chambre, ce fonds a participé sur la période 2020-2022 à l'accompagnement de 16 projets en lien avec des stations de montagne occitanes, toutes situées dans les Pyrénées pour un montant de 18,8 M € (dont 6,5 M € par la Région Occitanie), soit 22,8 % du montant total consolidé des investissements liés aux différents projets.

Au total, la chambre observe donc un enchevêtrement des plans et des politiques cadres et contrats, qui interviennent sur des périodes qui ne sont pas identiques (2015-2020 et 2021-2027 d'une part, 2018-2025 d'autre part) et des partenariats différents (Banque des territoires, Départements).

La Région Occitanie a précisé que les CPIER ont une approche interrégionale par massifs alors que le plan Montagnes d'Occitanie constitue une politique cadre régionale, inter massifs. Il n'en demeure pas moins que cet enchevêtrement rend difficile la lisibilité des engagements financiers de la Région et n'en facilite pas leur suivi car ainsi que l'indique la Région, « *il n'existe pas de crédits régionaux dédiés pour l'un ou l'autre mais un marquage analytique dans le budget régional* ».

Le plan « Montagnes d'Occitanie » a généré une dépense totale régionale de 569 127 391 € entre 2019 et janvier 2023, pour 17 945 subventions, soit un montant moyen de subvention de 31 715 € ; il a fait appel à près de 200 dispositifs différents, toutes politiques régionales confondues. Cela représente donc une dépense moyenne de 424 € par Occitan vivant dans les zones de montagne<sup>77</sup>, ou 96 € par Occitan<sup>78</sup>. La répartition des aides octroyées par la Région dans le cadre de ce plan, d'après les données fournies par la Région, laisse apparaître une prépondérance des axes formation, emploi et économie (axes 2 et 3), lesquels occupent la moitié des subventions allouées. L'axe consacré au tourisme en occupe quant à lui 17 % (axe 6).

Si comme le soulève la Région en réponse aux observations provisoires de la chambre, la « volonté du Plan Montagnes est bien d'englober l'ensemble des enjeux des territoires de montagne qui s'étendent bien au-delà du secteur du tourisme » et donc « de ne pas traiter spécifiquement la question de la compétitivité des stations » la chambre tient à rappeler que l'objet du présent rapport est d'analyser les modalités d'interventions de la Région en direction des stations de montagne compte tenu des problématiques particulières auxquelles elles sont exposées, présentées en première partie.

Ainsi, la chambre s'est attachée à analyser dans quelle mesure ces interventions répondent aux trois enjeux identifiés pour les stations de montagne au regard du changement climatique, explicités en première partie du présent rapport, à savoir :

- la qualité de l'hébergement disponible via les mesures 2 et 19,
- la constitution de stations disposant d'une taille critique au regard de la concurrence internationale via les mesures 29 et 31,
- leur conversion à un tourisme quatre saisons attractif, durable et profitable pour l'économie locale via les mesures 20, 21, 30 et 32.

Ces mesures ont donné lieu à des aides d'un montant de 163 377 408 €, dont 29 188 066 € pour des projets situés dans des communes dans lesquelles sont situées les stations de sports de montagne.

<sup>77</sup> 1 342 700 habitants (voir partie 1.1).

<sup>78</sup> 5 933 185 habitants en 2019.

### 2.1.4. Une réponse de « Montagnes d'Occitanie » peu ciblée sur la qualité de l'hébergement disponible

Le plan régional Montagnes d'Occitanie aborde la question du logement dans ses mesures 2 et 19, portant à la fois sur le logement des travailleurs saisonniers et sur la performance énergétique du bâti en général.

S'agissant de la mesure 2, il était proposé de « mettre en place des outils d'appui aux collectivités responsables de leur établissement, pour une approche cohérente et coordonnée dans les territoires de montagne de la Région », au sein de conventions en faveur du logement des saisonniers. La Région a indiqué que cette action n'est « pas du ressort des interventions régionales » mais qu'elle a mis en place une bonification du dispositif d'aide à la rénovation ou à l'amélioration de l'habitat communal locatif à vocation sociale, pour les projets situés en zone de massif. Parmi les 355 dossiers soutenus, seulement cinq communes supports de stations de sports d'hiver étaient concernées<sup>79</sup>, pour un total d'aide de 479 862 €.

Cette mesure ne semble donc pas cibler spécifiquement les logements des stations occitanes.

La mesure 19 concerne l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments (publics ou privés) ou la sensibilisation aux enjeux de cette rénovation, notamment par les guichets « *Rénov'Occitanie* ». La Région a consacré un total de 51,8 M € à cette mesure, sur 885 projets, soit une moyenne de subvention de 58 571 €.

Parmi les dossiers soutenus, 21<sup>80</sup> communes supports de stations de sports de montagne étaient concernées pour un total d'aide de 2 874 728 €, pour 65 projets. Les communes dites supports concernées correspondent à des stations<sup>81</sup> dont l'altitude moyenne des domaines est comprise entre 1 443 et 1 970 mètres d'altitude. La chambre observe en outre que ces stations présentent un fort risque de dégradation de la fiabilité de l'enneigement (scores de 6 et 7<sup>82</sup>) à horizon 2030, 2050 et 2100, quel que soit le scénario RCP retenu selon l'étude citée supra<sup>83</sup>, à deux exceptions près (les stations de Luchon-Superbagnères et du Grand Tourmalet<sup>84</sup>).

Ainsi, au regard de ces constats sur les perspectives d'enneigement, il existe un risque de financer la rénovation énergétique de bâtiments de stations par ailleurs menacées par le manque d'enneigement à moyen terme. Dès lors, à moins de mener en parallèle des opérations de conversion massive à un tourisme quatre-saisons, les hébergements en question pourraient devenir des friches alors qu'ils ont fait l'objet de financements publics récents.

<sup>79</sup> Laguiole, Saint-Chély-d'Aubrac, Val-d'Aigoual, Bagnères-de-Bigorre et Porté-Puymorens.

<sup>80</sup> Bagnères-de-Luchon, Laguiole, Val-d'Aigoual, Bagnères-de-Bigorre, Genos, Nasbinals, Matemale, Font-Romeu-Odeillo-Via, Les Angles, Formiguères, Porté-Puymorens, Bolquère, La Llagonne, Campan, Arrens-Marsous, Ax-les-Thermes, Le-Port, Val-de-Sos, Saint-Chély-d'Aubrac, Aucun, Aragnouet.

<sup>81</sup> Etang de Lers, Font de Campan Payolle, Val d'Azun, Espace nordique Capcir, Goulier-neige, Val Louron, Porté Puymorens, Formiguères, Font Romeu Pyrénées 2000, Les Angles, Luchon Superbagnères, Ax 3 domaines, Grand Tourmalet, Nasbinals, Laguiole, Brameloup.

<sup>82</sup> Le niveau 6 indique que l'altitude moyenne des remontées mécaniques se situe au-dessus d'une fiabilité à 90% avec neige de culture. Le niveau 7 indique que l'altitude moyenne des remontées mécaniques se trouve en dessous d'une fiabilité de 90% avec neige de culture.

<sup>83</sup> Spandre, P., François, H., Verfaillie, D., Pons, M., Vernay, M., Lafaysse, M., George, E., and Morin, S.: Winter tourism under climate change in the Pyrenees and the French Alps: relevance of snowmaking as a technical adaptation, *The Cryosphere*, 13, 1325–1347.

<sup>84</sup> Côtées 5 à horizon 2100 uniquement dans le scénario RCP 2.6.

### **2.1.5. Une réponse de « Montagnes d'Occitanie » existante sur la compétitivité des stations de montagne vis-à-vis de la concurrence internationale, mais sans remise en cause de leur taille critique**

La mesure 29 vise à structurer des destinations touristiques de montagne durables et d'excellence. La Région a consacré 20,2 M € à cette mesure, dont 7 290 745 € aux communes supports de stations de sports de montagne pour 12 projets : les stations ont ainsi représenté 36 % de cette mesure soit la part la plus importante parmi celles étudiées par la chambre.

Au strict titre de la mesure 29 et indépendamment des autres soutiens apportés par la Région dans d'autres cadres, les aides ont concerné cinq communes supports correspondant à cinq stations : le Pic du Midi, Gavarnie-Gèdre, Piau-Engaly, Luchon-Superbagnères, Ax-3-domaines. Les altitudes moyennes de leurs domaines skiables sont comprises entre 1 527 et 2 479 mètres. Leur fiabilité d'enneigement apparaît plus favorable que la moyenne des stations des Pyrénées, sans pour autant échapper à un risque significatif de réduction de la fiabilité de l'enneigement à moyen terme.

La chambre observe qu'au sein de ces dossiers, deux emportent la quasi-totalité des aides apportées : ainsi le projet de remplacement d'ascenseur valléen reliant Bagnères-de-Luchon à Superbagnères et les travaux de réhabilitation de l'établissement thermal à Bagnères-de-Luchon concentrent à eux seuls 80 % des financements apportés par la Région aux communes dites supports de station dans le cadre de cette mesure. Ces projets visent à élever l'accès au domaine skiable hors utilisation de véhicules individuels et à favoriser la diversification de l'offre touristique. Ce projet est donc très proche de l'objectif porté par la mesure 30.

Cette forte concentration de l'aide sur un domaine skiable doit être analysée au regard des perspectives d'enneigement futures de la station de Luchon-Superbagnères<sup>85</sup>. La Région a indiqué que la plupart des projets soumis à demande de subvention étaient accompagnés d'étude de projection sur l'enneigement à venir. La chambre note que les équipements ciblés semblent au cas d'espèce utilisables été comme hiver.

La mesure 31 vise à structurer et coordonner les actions marketing des stations. La Région a intégré cette mesure au sein du plan, sans toutefois apporter aucun financement<sup>86</sup>.

Ces actions demeurent ancrées dans de la coordination et le développement local d'une offre, sans concevoir les Pyrénées dans une approche de destination touristique globale. Ainsi, la Région a exercé une puissance de persuasion à travers son influence et l'ingénierie de ses partenaires, sans chercher toutefois à procéder au remodelage de la carte des stations, au regard notamment du risque climatique. De ce fait, cette approche qui conserve à l'identique les périmètres des domaines skiables, est de nature à participer au décrochage commercial des stations de ski des Pyrénées occitanes au regard des actions commerciales de densification des stations de ski en Andorre et en Espagne.

---

<sup>85</sup> Côtée 7 au regard de sa fiabilité d'enneigement à horizon 2030-2050 et, dans le scénario le plus défavorable, en 2100, selon l'étude précitée. Dans le cas d'un scénario plus favorable la cotation se redresse à 5 à horizon 2100.

<sup>86</sup> En entrant dans un contrat avec le Comité régional du tourisme et des loisirs et le Groupement d'intérêt économique Atout France autour de marques ou thématiques régionales, et en soutenant l'émergence et la promotion du grand Site Occitanie Gavarnie Cauterets Pont d'Espagne.

## 2.1.6. Une réponse de « Montagnes d'Occitanie » parfois contradictoire sur la conversion des stations à un tourisme quatre saisons

### 2.1.6.1. La diversification des activités de loisirs dans les stations et leur cohabitation avec les autres fonctions de la montagne

La mesure 21 vise la préservation des espaces naturels et la restauration des continuités écologiques dans les massifs. La région a engagé 4,5 M € dont 645 155 € pour 12 projets dans cinq<sup>87</sup> communes supports de stations de montagne. Les projets concernent en majorité des participations de la Région aux programmes d'actions d'une réserve naturelle régionale (Aulon) ou au conservatoire botanique pyrénéen (Bagnères-de-Bigorre) : ces communes supportent les domaines skiables respectifs de Saint-Lary-Soulan et du Grand-Tourmalet.

Ces subventions concernent de manière minoritaire les communes dites supports des stations de montagne (14 % du total en valeur). Cependant, les principales subventions sont accordées à deux communes supports des deux plus grandes stations occitanes (respectivement 12 822 et 10 243 moments de puissance soit 20 % de l'ensemble des stations occitanes). Alors qu'elle accueille ainsi également la réserve naturelle régionale d'Aulon, la station de Saint-Lary-Soulan est celle qui est la plus importante en termes d'équipements et d'aménagements.

### 2.1.6.2. La gestion de la ressource en eau

La mesure 20 concerne la gestion de la ressource en eau et s'appuie sur la mobilisation de sept dispositifs<sup>88</sup>.

Elle contient un objectif de baisse des consommations d'eau liées aux touristes et aux habitants saisonniers, qui intègre la consommation d'eau dédiée à la production de neige. Bien que la Région ait indiqué vouloir soutenir par ailleurs les projets d'économies d'eau dans les structures touristiques et de loisirs, incluant les activités liées au tourisme de montagne, la chambre a constaté que la Région Occitanie ne s'est pas dotée d'indicateur spécifique à la gestion de la ressource en eau dans les stations. Il s'agit pourtant d'un outil indispensable permettant de piloter l'objectif qu'elle s'est elle-même fixée. Aussi la chambre lui recommande de :

1. Se doter d'indicateurs de suivi sur la consommation de la ressource en eau dans les stations de montagne, afin de suivre l'objectif qu'elle s'est elle-même fixé. *Non mise en œuvre*

La Région a en outre indiqué qu'elle a choisi de se doter d'un plan d'intervention régional pour l'eau, adopté en 2018<sup>89</sup>, complété par son « *Pacte vert Green new Deal Occitanie* » voté en 2020. Le ciblage sur les stations de montagne et leur consommation spécifique pour le tourisme n'y apparaît pourtant pas.

Ainsi, l'objectif de la Région qui est de soutenir « *les projets d'économie d'eau dans les structures touristiques et de loisirs incluant donc les activités liées au tourisme de montagne* » et

<sup>87</sup> Massat, Bagnères-de-Bigorre, Aulon, Saint-Chély d'Aubrac, Arrens-Marsous, Matemale.

<sup>88</sup> Actions en faveur du bon fonctionnement et de la valorisation des milieux aquatiques, de gestion des écosystèmes aquatiques, de gestion durable de la ressource en eau, de prévention et réduction des risques d'inondation, et appels à projets « Lycée à énergie positive », « eau, milieux aquatiques et risques » et « Ec'eau tourisme ».

<sup>89</sup> Elle a soutenu dans ce cadre, selon l'ordonnatrice, 26 projets de restaurations des milieux humides en 2020 d'une part, et deux études de faisabilité pour mise en place de dispositifs d'économie circulaire de l'eau.

d'exclure « *de son dispositif de soutien les investissements des stations spécifiquement dédiés au développement de la neige de culture* » s'en trouve difficile à suivre.

### **2.1.6.3. Une aide dispersée indépendante de l'exposition des stations au changement climatique**

La mesure 30 vise à conforter l'attractivité touristique des territoires. La Région y consacre au total 48,1 M €, dont 14,7 M € pour des projets situés au sein de communes<sup>90</sup> supports de stations, soit une part de 30 %. Les bénéficiaires des 138 projets soutenus sont publics (communes, EPCI, régie...), privés (hôtels, associations, centres de vacances ...) ou mixte (SEM). Les stations concernées par ces projets sont au nombre de 29<sup>91</sup>, aux profils très différents (moments de puissance compris entre 5 et 12 822).

Toutes apparaissent fortement exposées au changement climatique (cotées au niveau 7 en termes de fiabilité d'enneigement sous scénario RCP 8.5 en 2100), quelques-unes résistent mieux sous scénario RCP 2.6<sup>92</sup>.

Ainsi, la Région attribue ces aides de la mesure 30, quelle que soit la situation de la station au regard du changement climatique, et par conséquent y compris celles dont la pérennité n'est pas assurée.

La chambre a analysé plus précisément les aides apportées aux autorités organisatrices des remontées mécaniques ou à leurs délégataires<sup>93</sup> au titre de cette mesure : elles s'élèvent à 3,9 M €. Par ailleurs, les investissements en neige produite dans les Pyrénées occitanes se montent entre 2018 et 2022 à 11,9 M € selon les données de la revue Montagne Leaders.

La chambre relève que des gestionnaires de stations ayant, la même année, investi dans des équipements de neige de culture ont été subventionnés notamment pour le développement des équipements de leurs domaines skiables par la Région : ainsi, la commune d'Ax-les-Thermes ou son délégataire tous les ans entre 2018 et 2022<sup>94</sup>, mais aussi la régie exploitant le domaine skiable de Cauterets en 2018 et 2022<sup>95</sup>, et plus ponctuellement le SIVU Aure 2000 en 2019 pour le domaine skiable de Saint Lary-Soulan<sup>96</sup>.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, la Région indique vouloir à l'avenir définir de nouveaux critères et étudier les projets sur la base de données climatiques et

<sup>90</sup> Les Angles, Aragnouet, Arcizans-Dessus, Ascou, Aucun, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Barèges, Beaucens, Bolquère, Les Cabannes, Campan, Camurac, Cauterets, Err, Estaing, Eyne, Font-Romeu-Odeillo-Via, Gaillagos, Gavarnie-Gèdre, Laguiole, La Llagonne, Luz-Saint-Sauveur, Montferrier, Nasbinals, Nistos, Le Port, Porté-Puymorens, Prades d'Aubrac, Saint-Chély d'Aubrac, Saint-Lary-Soulan, Sarrancolin, Ustou, Val d'Aigoual, Val-de-Sos, Vignec.

<sup>91</sup> Nistos, Etang de Lers, Font de Campan Payolle, Val d'Azun, Espace Nordique Capcir, Pic du Midi, Camurac, Ascou Pailhères, Plateau de Beille, Goulier neige, Hautacam, Cambre d'Aze, Porté Puymorens, Les Monts d'Olmes, Gavarnie Gèdre, Guzet, Piau Engaly, Luz Ardiden, Font-Romeu-Pyrénées-2000, Les Angles, Luchon-Superbagnères, Cauterets, Ax-3-Domains, Grand Tourmalet, Saint-Lary-Soulan, Puigmal, Nasbinals, Laguiole, Brameloup.

<sup>92</sup> le Pic du Midi (cotation 3), Piau Engaly (cotation 4), Ascou Pailhères, Gavarnie Gèdre, Luz Ardiden, Luchon Superbagnères, Grand Tourmalet et Saint Lary Soulan (cotations 5). A horizon 2030-2050, la majeure partie de ces stations présentent le score le plus défavorable, à l'exception de neuf d'entre elles (Pic du Midi, Gavarnie Gèdre, Guzet, Piau Engaly, Luz Ardiden, Cauterets, Ax-Trois-Domains, Grand Tourmalet et Saint Lary Soulan, cotées à 6).

<sup>93</sup> Communes d'Ax-les-Thermes, de Campan, d'Aragnouet, d'Err, Communautés de communes Pyrénées-Audoises, Pyrénées-Vallée-des-Gaves, Neste-Barousse, Pyrénées-Catalanes, SIVU Aure 2000, Régie Cauterets Lys Pont d'Espagne Espaces Cauterets, Syndicat mixte du Hautacam, SAVASEM, SEM Maison du Tourisme d'Aragnouet Piau-Engaly.

<sup>94</sup> Subventions régionales totales de 1,5 M € pour ces exercices, attribués à la commune ou à la SAVASEM.

<sup>95</sup> Subventions régionales de 111 530 €.

<sup>96</sup> Subvention régionale de 6 797 €.

économiques (projections budgétaires à 15 ou 20 ans) permettant de déterminer la viabilité des investissements.

La mesure 32 vise l'innovation et l'expérimentation pour le tourisme en montagne. La Région cherche à apporter un soutien aux entreprises privées, lesquelles se sont vu attribuer 26,1 M € sur la période étudiée, dont 3,4 M € portent sur des projets concernant des communes supports de stations de montagne. Les projets soutenus concernent en très grande majorité des hôtels restaurants, car la Région classe dans cette mesure l'ensemble du soutien régional aux entreprises touristiques dès lors qu'elles se situent en zone de montagne. Il s'agit soit de subventions soit d'avances remboursables.

La Région classe également dans cette mesure le fait d'avoir pris des participations au capital de la SPL Trio Pyrénées. Entendant mutualiser la gestion de trois stations des Pyrénées-Orientales (Formiguères, Porté-Puymorens et le Cambre d'Aze), la Région y prend une participation de 2 M € en 2022<sup>97</sup>, cet apport au capital de la SPL devant financer des investissements qualifiés d'urgents pour chacune de ces stations.

La chambre relève que la Région, par délibération du 18 février 2022, a ainsi pris une participation qui a vocation à financer des investissements réputés urgents pour les stations, mais dont le détail n'est pas listé dans la délibération. Ces investissements pourraient ne pas se concilier avec son engagement de ne pas soutenir des équipements de production de neige. De fait, la chambre constate que, parmi les nouveautés prônées par la SPL Trio sur son site internet au titre de la saison 2022-2023, figure l'optimisation du réseau d'enneigement.

De la même manière, le fait que sa participation dans la SEM Compagnie des Pyrénées, puisse être utilisée par cette société ou par l'une de ses filiales pour financer ce même type d'équipements ne peut être exclu. Ainsi, la SEM Compagnie des Pyrénées via la SAS « *Compagnie des Pyrénées Participations* » a abondé au capital de la SEM d'exploitation du Grand-Tourmalet en juin 2020. Or, entre 2020 et 2022, la station du Tourmalet a investi 939 601 € en équipement pour la production de neige.

Au regard de ces éléments, le mode d'intervention de la Région, soit sous forme directe de subventions ou d'avances directes aux gestionnaires de station, soit au travers de prises de capital de SEM qui participent au développement du tourisme de montagne, peut avoir des effets contre productifs. Ainsi, la Région peut venir au soutien d'entités dont la pérennité n'est pas assurée dans le temps ou qui continuent à investir dans des équipements ; il peut également s'agir de modalités de gestion peu compatibles avec ses objectifs, tels celui de l'absence de toute incitation à la promotion de la neige produite. Afin d'assurer le respect des engagements par ses partenaires, elle est donc invitée à exiger d'eux des éléments précis sur les projets portés en matière de production de neige ou de tout autre équipement favorisant un développement durable.

## **2.2. L'intervention régionale en faveur des territoires de montagne se donne pour objectif de reposer sur des instances de concertation élargie**

Créé le 19 janvier 2018 le Parlement de la montagne constitue l'« *instance ouverte de concertation avec l'ensemble des acteurs de la montagne volontaires* » (plus de 620 participants à ce jour), selon la délibération « *Montagnes d'Occitanie* ». Originellement ouvert à tout volontaire intéressé, il s'organise en 2018 selon des ateliers qui se tiennent en début de parcours dudit

<sup>97</sup> A terme la Région entendait accroître sa participation jusqu'à hauteur de 3,5 M € maximum en 2023.

parlement, notamment sur les emplois saisonniers, l'avenir des petites stations de montagne et la question de l'eau.

Le Parlement de la montagne a établi un bilan de son action début 2020. Dans le document reprenant ses conclusions, il est indiqué que la Région avait une opportunité historique de « *mettre en cohérence les différents dispositifs pour plus d'efficacité* » grâce à la concordance des moments de négociations du CPER, du SRADDET et des programmes européens. Une des actions citées par le Parlement de la montagne dans ce bilan est le budget participatif « *Imaginez la montagne de demain* », initié par la Région, et dont le Parlement de la montagne a été mobilisé pour la mise en œuvre ; néanmoins, cette action ne faisait originellement pas partie des objets identifiés dans la feuille de route 2018. La Région indique par ailleurs que tous les groupes projets n'ont pas « *été poursuivis* ». : à titre d'illustration, l'atelier sur l'eau en montagne n'a pas abouti du fait qu'il « *n'a pas été possible de mettre en place une rencontre qui puisse réunir l'ensemble des acteurs concernés* ». D'autres demeurent des instances de présentation et d'échange autour de situations locales : ainsi le groupe de travail « *quel modèle économique pour les petites stations de montagne ?* » a consisté en une réunion de sensibilisation et communication autour des expériences du PNR Aubrac et de la station du Puigmal.

En janvier 2020, trois nouveaux groupes projets sont lancés à l'issue de la plénière du Parlement de la montagne : « *les indications géographiques protégées pour fixer la valeur ajoutée dans les territoires* », « *les activités de pleine nature et l'itinérance douce* », « *la santé* ». D'autres groupes connaissent des tentatives de mise en route, par exemple sur les « *mobilités du quotidien* ». Le compte rendu de la réunion plénière du Parlement de la montagne de février 2021 montre qu'il s'enrichit d'un rôle d'instance de concertation mais aussi de présentation de l'articulation institutionnelle des politiques et dispositifs destinés aux territoires de montagne.

La Région a précisé que le Parlement de la montagne comptant près de 1 200 membres, il convenait de repenser son volume. Cette instance a ainsi été réorganisée par délibération du 15 décembre 2022, autour d'une assemblée de 160 membres répartis entre trois collèges<sup>98</sup>, un bureau composé d'une vingtaine de personnes issues de l'Assemblée, et présidé par le vice-président en charge de la montagne. Enfin, le forum est composé de toute personne souhaitant participer et se tenir informé des actions et événements concernant la montagne occitane.

La chambre note ainsi un resserrement de la gouvernance du Parlement de la montagne autour d'élus, de représentants du tissu économique et de personnalités qualifiées, les citoyens ne représentant plus qu'une minorité au sein du nouveau parlement de la montagne (20 membres du Forum « *représentants d'associations ou habitants ayant fait acte de candidature* » et 30 représentants des comités participatifs citoyens, au sein du collège « *Société civile* », soit 50 personnes au maximum sur 160 membres).

La Région a toutefois indiqué que le rôle du Parlement de la montagne n'est pas conçu comme codécisionnaire du plan Montagnes d'Occitanie, mais uniquement comme une instance de concertation et de partage des « *bonnes idées* ».

La gouvernance des divers plans de la Région et de l'État est appliquée de manière aléatoire : ainsi, les comités de suivi et techniques du plan « *Montagnes Occitanie Terres de vie 2018-2025* » ne se sont pas tenus de manière régulière : seul un comité de suivi a été organisé le

---

<sup>98</sup> Collège territoires (57 sièges) avec des élus régionaux et des membres du comité de massif, départementaux et les élus représentants des Contrats territoriaux Occitanie, collège société civile (71 sièges) issue du Forum et représentants des instances de participation citoyenne des CTO, collège partenaires associés (36 sièges) avec des représentants d'organismes experts de la montagne.

30 janvier 2020 dans le cadre d'une plénière du Parlement de la montagne<sup>99</sup>. La fréquence d'organisation du comité technique a connu un point d'arrêt au printemps 2021, tandis qu'aucun compte rendu n'a été produit des réunions précédentes. La crise sanitaire ainsi que le changement de SGAR adjoint et l'irruption du « *plan avenir montagnes* » au printemps 2021 sont cités par la Région comme source de perturbation dans l'organisation de la gouvernance du plan régional.

La Région a également indiqué l'existence au niveau de l'exécutif d'un comité de pilotage informel « Montagne » réunissant « *depuis l'été 2022 autour du Vice-Président en charge de la Montagne un petit groupe de personnalités qualifiées (Compagnie des Pyrénées, Agence des Pyrénées, un universitaire) et d'élus régionaux dont la délégation est directement concernée par les enjeux auxquels font face les territoires de montagne* ».

Au final, la concertation souhaitée par le Plan Montagne d'Occitanie repose sur un agencement complexe, qui n'a pas été mis en œuvre, dans les faits.

De plus, les points de recoupement avec le Comité de massif<sup>100</sup> piloté par l'État sont nombreux tant dans sa composition (proche, hormis la partie citoyenne du Parlement de la montagne), que dans son objet (accompagner par ses avis les politiques publiques menées en faveur des massifs).

## 2.3. Des structures dédiées au soutien en ingénierie des stations de montagne

### 2.3.1. La Compagnie des Pyrénées : premier bras armé de la Région

La société d'économie mixte « *Nouvelles Pyrénées* », plus connue au travers de sa marque commerciale déposée « *N'Py* », a été créée le 15 décembre 2004. La Région ne faisait alors pas partie des actionnaires originels et la rejointe en 2020 en apportant au capital de la SEM.

La SEM a fait l'objet d'un changement de dénomination le 26 octobre 2020 sous l'appellation de « *Compagnie des Pyrénées* » dont le siège social est situé à Lourdes. En 2022, la Compagnie des Pyrénées fédère huit stations de montagne au sein de son actionnariat (Peyragudes, Piau-Engaly, Grand Tourmalet, Luz-Ardiden, Cauterets, le Pic du Midi, Gourette et la Pierre Saint Martin). Au-delà, la Compagnie des Pyrénées étend son périmètre d'action commerciale, à travers sa filiale N'Py Résa, à 14 stations disposant de remontées mécaniques pour la pratique du ski de descente dans les Pyrénées françaises.

La Compagnie des Pyrénées est décrite dans le CPIER éponyme comme « *un outil d'ingénierie financière à destination des stations et intégrant notamment la Banque des Territoires, les Régions et les Départements, dans une recherche d'innovation et de développement de l'attractivité et de la performance des stations* ».

Dans son objet social, la Compagnie des Pyrénées (CDP) vise à contribuer au « *rayonnement et au développement touristique durable et équilibré des territoires de montagne* ».

<sup>99</sup> Y ont été abordés : la préparation de la négociation du contenu du futur CPER, le bilan du plan pour 2019 (essentiellement tourné sur la création d'un groupe de travail sur les énergies renouvelables d'une part et la création d'un groupement d'employeurs dans le secteur agro alimentaire à titre expérimental en Aveyron et Lozère), et enfin la feuille de route 2020 (centrée sur trois groupes de travail sur la santé, les indications géographiques en agro alimentaires, et les activités de pleine nature et itinérances).

<sup>100</sup> Le comité de massif du Massif Central est composé de 45 élus locaux, 4 parlementaires, 22 acteurs économiques et 18 représentants associatifs. Celui des Pyrénées est composé de 35 élus locaux, 4 parlementaires, 15 acteurs économiques, et 15 représentants associatifs. Le comité de massif est l'instance participative des commissariats de massifs, destinés à mettre en œuvre les politiques de l'Etat vis-à-vis des massifs. Il est coprésidé par un élu régional et le Préfet coordonnateur de massif.

*sur lesquels elle intervient, en prenant en considération les contextes économiques locaux, les enjeux environnementaux et humains. Elle a vocation à préserver la qualité et la spécificité des sites concernés, en proposant d'entreprendre sans détruire, d'innover pour pérenniser l'attractivité de ces sites, tout en veillant à préserver un équilibre financier des opérations, dans le respect de l'ensemble de ses parties prenantes ».*

Les statuts prévoient par ailleurs que la CDP a pour objet l'exploitation d'activités d'intérêt général à caractère industriel ou commercial en participant au rayonnement et au développement des stations et des sites du massif pyrénéen en toutes saisons. Pour ce faire, la CDP est chargée :

- d'élaborer des stratégies de développement des stations et notamment en réfléchissant à l'évolution des modes de gestion et en mettant en œuvre toute action de mutualisation entre les stations ;
- de mettre en œuvre l'ingénierie de développement touristique en toutes saisons des domaines skiables et des sites touristiques, par le biais de plans d'actions communs aux différentes stations ; elle vise également à favoriser les échanges d'idées ou de réflexions, de réunions thématiques pour le personnel des différentes stations pour permettre une meilleure cohésion et par la mise à disposition des différentes stations des connaissances acquises par la CDP en matière de gestion ;
- d'organiser des actions de formation notamment en matière de sécurité et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ainsi que contribuer à l'évolution des compétences ;
- de développer la marque N'Py sur le massif pyrénéen ainsi que les produits associés ;
- d'aider à la communication et à la commercialisation des produits communs ou spécifiques aux différentes stations pour faire connaître le massif pyrénéen notamment sur de nouveaux marchés et en dehors du territoire français ;
- de prendre toutes les participations dans des sociétés dont l'objet social est conforme à l'objet social de la CDP ; dans ce cas, elle doit être mentionnée dans le préambule et gérer ces participations et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. Tout autre objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement est enfin possible.

Au total, la chambre constate que le champ d'action de la Compagnie des Pyrénées n'est pas cantonné aux sports d'hiver et aux domaines skiables. La prise en compte du tourisme quatre saisons et des enjeux environnementaux, humains et financiers est depuis lors explicitement mentionnée, notamment par le biais des mutualisations et de l'innovation.

### **2.3.1.1. La place importante de la Région Occitanie au sein du collectif « Compagnie des Pyrénées »**

Depuis mai 2021, le capital social de la SEM CDP est détenu à 59,7 % par les collectivités locales ou leurs groupements, dont la Région Occitanie qui concentre 26 % des actions. Le secteur privé détient 40,3 % des parts dont 26 % reviennent également à la Caisse des dépôts et consignations.

Le schéma capitalistique du collectif formé autour de la Compagnie des Pyrénées, permet également d'associer très largement la Région Occitanie :

- directement par ses prises de participations au capital de la SEM « *Compagnie des Pyrénées* » et au capital de la SAS « *Compagnie des Pyrénées participations* » ;
- indirectement via la prise de participation de la SAS « *Compagnie des Pyrénées Participations* » au capital de la SEM du « *Grand-Tourmalet* » et de la SAS « *N'Py Résa* »
- mais également indirectement par la prise de participation de la Région au capital de la SEM ARAC dont la filiale SA « *Foncière des Pyrénées* » associe également la SEM « *Compagnie des Pyrénées* ».

Ainsi la prise de participation à hauteur de 27 % de la Région (soit près de 1,1 M €) au capital de la SAS « *Compagnie des Pyrénées participations* » (CDPP) créée en mai 2020<sup>101</sup>, doit permettre de rentrer au capital de SEM d'exploitation de stations de montagne, devenant elle-même filiales de la CDPP. Ce schéma vise à renforcer les fonds propres des SEM d'exploitation et à sécuriser le recours à l'endettement. Cette stratégie a été mise en œuvre dès juin 2020 avec la prise de participation par la CDPP au capital de la SEM du Grand-Tourmalet.

Par ailleurs, le montage juridique et financier a été complété en juillet 2021 par la création de la SAS Foncière des Pyrénées<sup>102</sup> pour la mise en œuvre de la stratégie immobilière dans le domaine hôtelier et touristique à titre principal.

Le conseil d'administration de la Compagnie des Pyrénées délibère sur les grandes orientations stratégiques, économiques et financières de la société, avant qu'elles ne soient mises en œuvre par la direction générale, sous réserve des pouvoirs dévolus aux actionnaires et au président. Les délibérations portant sur les décisions dites « *majeures* » ne peuvent être décidées et/ou mises en œuvre qu'à la condition d'avoir été préalablement approuvées par la majorité des membres du conseil d'administration incluant le vote favorable d'un ou plusieurs administrateurs représentant un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 25 % du capital social. Cette disposition prévue à l'article 17 des statuts garantit à la Région Occitanie comme à la Caisse des dépôts et consignations, une minorité de blocage assimilable à un droit de veto qui s'exerce en particulier sur les actionnaires historiques : les stations de montagne.

Au total, la place de la Région Occitanie apparaît décisive dans ce schéma capitalistique. Ainsi, tant la minorité de blocage dont elle dispose au sein du conseil d'administration de la CDP pour les décisions majeures que ses participations directes au sein de la SAS CDPP, ou indirectes par l'intermédiaire de la Compagnie des Pyrénées ou de la SEM ARAC, lui garantissent un contrôle des orientations retenues.

### **2.3.1.2. Les missions de la Compagnie des Pyrénées et de sa filiale N'Py Résa**

La Compagnie des Pyrénées et sa filiale N'Py Résa ont développé une série d'actions orientées dans deux directions : la constitution d'une alliance commerciale entre les stations volontaires du massif (dépassant ainsi le cadre des seuls actionnaires de la SEM), et d'autre part des actions en faveur d'un accroissement de l'offre d'hébergements en stations.

<sup>101</sup> Seul le département des Pyrénées-Atlantiques, actionnaire de la SEM n'a pas délibéré lors du vote.

<sup>102</sup> Dotée d'un capital social de 4 M € détenu à 55 % par la SEM ARAC (SEM dont la Région Occitanie est actionnaire majoritaire à hauteur de 73,34 %), 35 % par la Caisse des dépôts et consignations et 10 % par la SEM CDP.

La SAS N'Py Résa est chargée de réaliser quatre actions de mutualisations au bénéfice des stations de ski membres du collectif N'Py<sup>103</sup> : la commercialisation, la communication, la digitalisation et la relation client.

*La stratégie d'alliance commerciale mise en œuvre par N'Py Résa: la carte No Souci*

Le principal produit de la SAS N'Py Résa est constitué des recettes issues de la vente de la carte « No Souci ». Il s'agit d'un produit d'abonnement, créé en 2005, qui permet de skier avec le même support (carte à puce) sur l'ensemble des domaines skiables qui adhèrent au marché dit de services. Il est basé sur la technologie « Pay Per Use » qui permet de prélever au détenteur des journées de ski réalisées sur les stations en fin de mois sur son compte bancaire. Ce produit est vendu 39 € pour la saison 2022/2023. Le produit de cette vente est intégralement encaissé par N'Py Résa. En revanche, les journées ski consommées sont directement encaissées par chaque station, sans commissionnement.

Au-delà de son caractère pratique pour le skieur qui n'a plus à passer en caisse, cette carte facilite et encourage la démarche « opportuniste » du client, y compris face à une couverture inégale du manteau neigeux à l'échelle du massif : le skieur peut se déplacer facilement dans une station mieux enneigée que sa station habituelle, sans pour autant que la recette soit perdue pour le collectif des stations N'Py, considéré dans sa globalité.

Cette stratégie du « Pay Per Use », adaptée au ski, s'est depuis lors généralisée dans l'ensemble des pays à forte pratique du ski et en particulier dans les Alpes suisses, italiennes et aux États-Unis ; ce mouvement s'est opéré en même temps que les domaines skiables se fédéraient pour proposer une offre commerciale plus agressive, plus étoffée et mieux coordonnée afin de renforcer la visibilité nationale et internationale des stations.

*Une action particulière de N'Py Résa pour la commercialisation des lits d'hébergement en station inoccupés une grande partie de la saison (ou lits « froids »)*

La stratégie mise en place par le collectif N'Py et confiée à la SAS N'Py Résa passe par la création d'une place de marché sur internet depuis 2012 et la mobilisation active des hébergeurs particuliers. L'animation de la démarche en direction des propriétaires est pilotée par N'Py Résa, puis relayée dans chaque station par un référent local dédié des domaines skiables. Ce dernier est l'interlocuteur privilégié des propriétaires dans les démarches de commercialisation, mais également de classement et de labellisation. De plus, N'Py Résa a créé le « Club Propriétaires »<sup>104</sup> visant à entrer en contact avec les propriétaires de logements meublés et créer un lien affinitaire avec eux avant de leur proposer la distribution sur la plateforme N'Py. Ainsi, depuis 2017, N'Py Résa, travaille sur le potentiel d'hébergement des stations du collectif à travers la mobilisation des lits « froids », qui constituent la majorité des lits en station<sup>105</sup>.

### **2.3.1.3. L'action de la holding SAS Compagnie des Pyrénées participations (CDPP)**

Constituée sous forme de *holding*, dotée d'un capital social de 3,9 M € et détenue par trois actionnaires dont la Compagnie des Pyrénées à hauteur de 37 %, la Banque des territoires (36 %)

<sup>103</sup> Cauterets, Gourette, Grand-Tourmalet, La Pierre-Saint-Martin, Luz-Ardidan, Peyragudes, Piau-Engaly, Pic du Midi

<sup>104</sup> Le Club Propriétaires est un club qui regroupe les propriétaires de résidences secondaires en station. Son adhésion est gratuite. Il offre plusieurs avantages dont une réduction sur les forfaits de ski.

<sup>105</sup> Rapport annuel de la SEM compagnie des Pyrénées 2019-2020 remis à la Région Occitanie en tant qu'actionnaire de la SEM.

et la Région Occitanie (27 %), la CDPP constitue le principal levier de soutien financier aux stations de montagne, à la condition que les projets candidats soient économiquement viables.

Ainsi, une station de montagne en difficulté vis-à-vis des banques pour financer ses projets d'investissements, peut être amenée à solliciter l'appui de la Compagnie des Pyrénées.

Dans cette approche au cas par cas, le premier facteur pris en compte par les actionnaires de la CDPP est la capacité de la station demandeuse à faire face à l'enjeu du changement climatique sur le plan de la fiabilité de l'enneigement. Pour ce faire, la CDPP sollicite la transmission par la station de façon systématique d'un audit conduit par la société Dia4S et son outil « *Climsnow* ». Celui-ci permet de quantifier, à diverses échéances, la fiabilité de l'enneigement (neige naturelle damée, avec/sans production de neige), sa variabilité et la capacité de la station à maintenir son exploitation, compte tenu des efforts qu'elle est prête à produire et la temporalité de ces derniers.

En utilisant les informations fournies par *Climsnow*, la CDPP estime alors dans quelle mesure il est possible de planifier des choix d'investissements en se basant sur des projections de l'état futur du manteau neigeux. Le choix final de monter au capital d'une SEM constituée pour l'exploitation de la station candidate étant dicté par la capacité du projet à se conformer à cinq critères d'évaluation (cf. encadré ci-dessous). L'ensemble de l'opération est soumis au code de la commande publique.

La chambre constate cependant, que ce mode opératoire n'a été appliqué qu'à une seule reprise depuis la création de la SAS CDPP : en juin 2020 avec l'entrée de la société au capital de la SEM Grand Tourmalet. Plusieurs autres tentatives ont échoué, en particulier faute d'une rentabilité suffisante du projet, comme ce fut le cas pour les stations de Formiguères, Cambre d'Aze et Porté-Puymorens rassemblées depuis sous la forme de la SPL Trio Pyrénées.

#### **encadré 2 : les critères d'évaluation des projets de prises de participations de la Compagnie des Pyrénées Participations dans des SEM locales**

Les actionnaires de la SA « *Compagnie des Pyrénées participations* », (Région Occitanie, Banque des territoires et compagnie des Pyrénées) ont défini cinq critères d'évaluation permettant d'apprécier le rapport bénéfice/risque d'une prise de participation au sein du capital de SEM d'exploitations de stations de ski pyrénéennes :

**1-** le contexte du projet : il s'agit d'examiner l'état des équipements, la situation des équipes en place, l'image de la station, sa fréquentation, les éléments du contexte local, la maturité du projet et le niveau d'adhésion des acteurs locaux au projet ;

**2-** l'engagement en matière de développement durable : il s'agit pour la CDPP d'évaluer les critères sociétaux, sociaux et environnementaux qui entourent le projet, comme l'adaptation au changement climatique, le développement d'activités toutes saisons, la gestion du personnel saisonnier, le volet RH et la mobilité douce.

Ce critère est envisagé sous l'angle qualitatif avec l'analyse de l'exposition au risque climatique en particulier pour les activités liées à la neige. Comme indiqué supra, une étude « *climsnow* » est systématiquement sollicitée par la CDPP au stade de l'évaluation de son éventuelle prise de participation. La pertinence des projets de diversification d'activités quatre saisons et de nouveaux services fait également l'objet d'une prise en compte ainsi que les engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance, et l'inscription du projet dans une stratégie territoriale de diversification d'activité et de services toutes saisons. Sur le plan quantitatif, l'objectif de la CDPP dans sa prise de participation est que la diversification quatre saisons (hors activité Ski) puisse représenter 10 % du chiffre d'affaires au bout de 10 ans ainsi qu'une amélioration du bilan carbone de la station ;

3- les critères économiques et financiers : le comité d'engagement de la CDPP examine la pertinence des investissements au regard notamment du projet global, de la rentabilité financière, de l'équilibre économique, de la construction tarifaire et du plan d'affaires ;

4- la stratégie globale de territoire : il s'agit d'évaluer dans quelle mesure le projet de la station est pris en compte dans le projet global de développement du territoire et avec les territoires et/ou les stations environnantes (volet hébergement, restauration, multi-activités, accessibilité, marketing territorial, promotion et aménagements urbains) ;

5- l'intégration dans une stratégie de mutualisation des moyens : le comité d'engagement de la CDPP évalue dans quelle mesure le projet de la station est compatible avec la stratégie du collectif Compagnie de Pyrénées, en particulier en termes de commercialisation, de formation, de politique d'achat et de ressources humaines.

La chambre observe enfin que les critères d'intervention, et notamment économiques et financiers, mènent mécaniquement à écarter certains acteurs qui ne sont pas expressément dans les interventions régionales au titre du Plan Montagnes d'Occitanie, ce qui constitue un paradoxe dans l'action régionale globale au regard des aides directes. En réponse, selon la Région, participer, directement (SPL Trio) ou indirectement (via la SEM Compagnie des Pyrénées), au capital d'une structure, pour autant que ses perspectives d'enneigement naturel restent soutenables, n'est pas contradictoire avec ses objectifs. Elle précise que « *soutenir par des aides directes des stations dont la pérennité de l'enneigement n'est pas garantie à moyen terme n'est pas paradoxal du moment que les projets financés par ces subventions contribuent à la diversification de l'activité touristique* ». (et le plus souvent ne concernent pas l'activité ski) ». La chambre maintient cependant que, comme déjà évoqué, la cohérence des soutiens régionaux, que ce soit par l'intermédiaire d'une entrée au capital d'une SEM ou d'une SPL, ou de manière directe par la voie de la subvention, gagnerait à être recherchée pour une plus grande visibilité des actions et un meilleur suivi des engagements financiers.

### 2.3.2. L'utilisation des sociétés foncières

La rénovation de l'immobilier de loisirs en montagne a des incidences multiples : elle est la condition de l'attractivité des stations de montagne ; en outre, elle permet d'éviter un rythme de construction trop élevé au détriment des espaces naturels et constitue une source de travaux non délocalisables pour les entreprises. Enfin, elle rend possible, grâce à la rénovation thermique des bâtiments, la lutte contre le réchauffement climatique, apportant une réponse aux attentes nouvelles de la clientèle.

La mise en place de structures foncières prêtes à acquérir des biens, les rénover, les gérer et, le cas échéant, les revendre, constitue une piste intéressante selon le rapport parlementaire du Sénat précité (2014) pour favoriser la rénovation de l'immobilier de loisirs dans les stations. Plusieurs formes sociales sont envisageables pour la création de ces foncières : société par actions simplifiée ; société d'économie mixte ; société ou organisme de placement immobilier ; établissement public foncier local (EPFL).

La Foncière des Pyrénées a été créée le 31 mai 2021. Cette société d'investissement cherche à contribuer à la densification et à la montée en gamme de l'offre d'hébergement des stations de montagne des Pyrénées. Cette SAS réunit trois actionnaires : la SEM ARAC à hauteur de 55 % du capital, la Banque des territoires (35 %) et la Compagnie des Pyrénées (10 %).

Les projets éligibles à une intervention de la Foncière des Pyrénées doivent porter sur la création ou la rénovation d'hébergements touristiques marchands moyen/haut de gamme tels que

résidences de tourisme et hôtels, auberges de jeunesse de nouvelle génération ainsi que des hébergements liés au thermalisme. Pour procéder à la sélection de ces projets, la Foncière des Pyrénées a déterminé un certain nombre de critères de sélection<sup>106</sup>.

À sa création, la Foncière des Pyrénées avait identifié trois projets : la création d'un Skylodge au sein de la station de la Mongie, la réhabilitation de deux hôtels à la Mongie (Le Pourteil et le Taoulet) ainsi que la rénovation de l'hôtel Mercure et le château Villemur à Ax-les-Thermes. Depuis ces projets restent à l'étude.

En comparaison, le Fonds Tourisme Occitanie a cofinancé, dans le cadre de « *prêts à impact* », cinq projets immobiliers entre 2020 et 2022. Ces projets concernent la rénovation de quatre hôtels et une résidence de vacances situés dans les Pyrénées-Orientales et les Hautes-Pyrénées. Le montant accordé par le Fonds Tourisme Occitanie est de 3,7 M €, pour un montant total des investissements à réaliser de 19,6 M €.

### 2.3.3. L'Agence des Pyrénées

#### 2.3.3.1. Une agence à la gouvernance élargie

L'Agence des Pyrénées est une association créée le 1<sup>er</sup> janvier 2021 qui se consacre au développement, à la valorisation et à la préservation du massif des Pyrénées. Issue de la fusion de trois associations<sup>107</sup>, elle vise à permettre aux collectivités publiques de disposer d'une vision globale des enjeux du massif et de « *décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement, de promotion touristique et de développement numérique des zones de montagne* ». L'Agence regroupe au total 139 membres, soit l'ensemble des acteurs du massif<sup>108</sup>.

La chambre constate que cette composition très large de l'ensemble des acteurs s'avère proche de celle retenue pour le Comité de massif et le Parlement de la montagne ; ce périmètre interroge sur la pertinence d'une gouvernance aussi élargie sur le plan de l'opérationnalité du suivi des études, réflexions et actions engagées par chacun et sur la capacité de ces différents collectifs à se faire entendre du grand public. Ceci s'avère d'autant plus complexe que d'autres initiatives sont prises pour encourager le développement économique et touristique des Pyrénées. Ainsi l'association « *Agora Pyrénées*<sup>109</sup> », cherche à fédérer toutes les forces vives du massif. L'association travaille avec l'agence des Pyrénées, à la création de la « *marque Pyrénées* », alors même que la compagnie des Pyrénées s'efforce de son côté de renforcer la marque « *N'Py* » et que

<sup>106</sup> Implantation dans un environnement économique et touristique favorable ou en mutation, la qualité des aménagements urbains de la commune d'implantation et la diversification des activités quatre saisons, le niveau de mobilisation des acteurs locaux dans une stratégie touristique en adéquation avec les objectifs régionaux et la stratégie de développement de la Compagnie des Pyrénées, la recherche d'un impact économique positif et des retombées sociales favorables et le niveau de qualité technique et d'usage ainsi que la performance environnementale et énergétique du bâti.

<sup>107</sup> L' Association de développement des Pyrénées par la formation, le comité interrégional pour le développement et l'aménagement des Pyrénées et la Confédération pyrénéenne du tourisme.

<sup>108</sup> Les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ; les six départements de la chaîne ;50 représentants du tourisme et des stations de montagne (communes, EPCI, office de tourisme, exploitants de remontées mécaniques) ; les acteurs de l'économie et de l'emploi (EDF, acteurs du numérique, syndicats et les réseaux consulaires) ; les services de l'Etat et des partenaires associés dont la compagnie des Pyrénées et Altiservice.

<sup>109</sup> L'association se définit comme un « réseau ouvert d'acteurs privés et publics, individuels et collectifs, de tous secteurs d'activités, économique, culturel, social, et de la société civile, habitants des versants Nord et Sud du massif des Pyrénées, de l'Atlantique à la Méditerranée, ainsi que toute personne attachée à l'authenticité et à la préservation des Pyrénées, tous unis par des valeurs d'humanité et de solidarité, animés par la volonté de vivre, travailler, entreprendre et innover dans les Pyrénées. »

l'Agence Départementale du Tourisme des Pyrénées-Atlantiques s'efforce de commercialiser par exemple la destination « *Béarn-Pyrénées* ».

Selon l'Agence des Pyrénées, les travaux de développement de la marque Pyrénées font partie intégrante de la feuille de route confiée à l'agence par ses partenaires qui vise à appuyer les stratégies collectives d'attractivité économique, résidentielle et touristique des Pyrénées. À ce titre cette démarche n'entrerait nullement en concurrence avec les nombreuses marques existant sur le territoire du massif dont les marques des départements, des parcs naturels régionaux, des marques alimentaires ou touristiques comme N'Py.

### **2.3.3.2. Le mode d'action de l'Agence des Pyrénées**

L'Agence, qui constitue selon son Président un outil d'accompagnement et de mise en œuvre de projets, déploie de l'ingénierie en soutien à des projets créateurs de développement économique et d'emploi dans les vallées pyrénéennes. Cette ingénierie prend, pour l'essentiel la forme d'un accompagnement en « *formation-développement* ». Cette méthode cherche à former les porteurs de projets et mobiliser autour d'eux des personnes-ressources du territoire.

### **2.3.4. Les actions de l'agence des Pyrénées et la Compagnie des Pyrénées : des points communs dans le domaine touristique**

La chambre constate que certains projets en cours d'accompagnement par l'agence des Pyrénées font ou pourraient également faire l'objet d'un accompagnement par la Compagnie des Pyrénées, dans la mesure où ils relèvent de l'objet social de la SEM. Cette situation est révélatrice d'une dispersion des compétences en matière d'ingénierie touristique.

À titre d'exemple, le projet de « *consolidation de la structure managériale des sites gérés par l'Etablissement Public des Stations d'Altitude* » (EPSA) qui doit être mené en 2023 semble relever en partie des missions de la Compagnie des Pyrénées au titre du marché de service auquel adhère l'EPSA (stations de Gourette, de La Pierre-Saint-Martin et le Train de La Rhune).

Il en est de même de l'ensemble des activités de promotion de la destination « *Pyrénées* » qui se rapproche fortement du travail conduit par N'Py Résa comme la promotion des Pyrénées françaises l'hiver auprès de la clientèle espagnole. C'est également le cas de l'ingénierie permettant de préciser les marchés et cibles prioritaires, alors même que N'Py Résa dispose d'une base de données de plus d'un million d'identités rendant possible ce type d'étude. L'agence des Pyrénées légitime son intervention dans ce domaine par le fait qu'elle est animatrice du contrat de destination Pyrénées, par délégation du Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie et du Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine.

Autre exemple en termes d'ingénierie touristique, l'Agence des Pyrénées accompagne la communauté de communes Pyrénées Vallée des Gaves et les différents acteurs de l'Espace Nordique du Val d'Azun (guides, moniteurs de ski, prestataires de sports nature, hébergeurs, restaurateurs) dans la structuration d'une offre quatre-saisons. De même, l'agence des Pyrénées accompagne la station de ski de Luz-Ardiden, membre du collectif N'Py, pour permettre aux élus et salariés de la régie des sports de la commune d'identifier collectivement les difficultés de la station et ses atouts afin d'optimiser l'existant et poser les bases de futures offres touristiques.

Ces différentes missions semblent se superposer avec l'objet social de la Compagnie des Pyrénées. La Région indique toutefois qu'un travail d'articulation est régulièrement conduit entre les deux entités, facilité par le fait que le Président de l'Agence est aussi administrateur de la Compagnie des Pyrénées. De plus, l'agence des Pyrénées a affirmé dans sa réponse n'intervenir en matière d'ingénierie auprès des stations de montagne que de manière ponctuelle (trois à quatre projets accompagnés chaque année sur un portefeuille de 60 projets en moyenne) et de façon subsidiaire, lorsque les autres institutions le jugent utile et en font la demande.

La chambre considère cependant que la coordination de ces différents acteurs pourrait utilement être renforcée. À ce titre, la Région a indiqué dans sa réponse souhaiter renforcer les synergies entre l'Agence et la Compagnie des Pyrénées à l'avenir, bien que les deux structures aient des statuts, des missions et des objectifs distincts.

## **2.4. Une action de la Région qui gagnerait désormais à être mieux encadrée**

Depuis sa création, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Région Occitanie est compétente pour définir et mettre en œuvre une politique publique régionale unifiée en direction des montagnes occitanes et en particulier du massif des Pyrénées. Indéniablement, depuis cette date, la Région Occitanie a fait preuve d'un volontarisme marqué dans ses politiques publiques en faveur de la montagne. Tant ses initiatives en termes de renforcement de la gouvernance de la montagne, d'aides directes octroyées aux acteurs locaux, qu'en termes de structuration d'un réseau d'opérateurs en sont la preuve.

Cependant, la mise en œuvre de cette politique régionale récente se construit sur une somme d'initiatives déjà existantes et sur les conséquences des choix engagés au cours des années 1960 et 1970. Cette situation est structurellement porteuse d'un risque de dispersion des moyens entre une multitude d'acteurs, de superposition de dispositifs et de cumuls d'orientations parfois contradictoires. Le nombre des instances concernées l'illustre : comité de massif, parlement de la montagne, assemblée générale de l'agence des Pyrénées mobilisent très largement les mêmes acteurs, autour des mêmes problématiques de fond.

Les modalités de l'intervention régionale reposent sur plusieurs leviers. Les aides directes sont nombreuses et dispersées, et ne s'appuient pas sur des critères discriminants sur les projections d'enneigement et sur la capacité des stations à s'insérer dans un projet plus global.

Les montants sont très divers (de quelques dizaines de milliers d'euros à plusieurs millions d'euros), à la mesure de la multiplicité des cofinanceurs, des contrats : au final, force est de constater la difficulté à rendre lisible l'intervention publique régionale et ses priorités. La Région convient que le caractère éparpillé des stations de montagne françaises, à l'image de l'organisation territoriale des communes en France<sup>110</sup>, constitue un frein à l'adaptation, un risque de perte de cohérence des projets présentés et une aggravation du niveau de concurrence entre stations. Pour autant, la Région ne soumet pas les bénéficiaires des aides directes qu'elle octroie à une approche qualitative des projets au regard notamment des perspectives d'enneigement.

À l'opposé, l'intervention via la Compagnie des Pyrénées et la CDPP repose sur une lecture stricte de la rentabilité des projets présentés, y compris dans leurs dimensions quatre-saisons. Enfin, à mi-chemin entre ces deux modalités d'intervention, le regroupement via une SPL dans les Pyrénées-Orientales, capitalisée en partie par la Région, offre une voie intermédiaire permettant l'apport de financements publics sur un projet en devenir, dont la rentabilité n'est pas encore

<sup>110</sup> cf, Cour des comptes, rapport public annuel 2023, La décentralisation 40 ans après.

avérée (et à tout le moins appréciée négativement par la CDPP). L'absence de modèle prospectif sur les recettes des activités quatre-saisons pour le territoire constitue dans ce dernier cas une lacune à combler.

La Région indique son souhait que la Compagnie des Pyrénées et sa filiale puissent « *poursuivre sa mission de déploiement d'une stratégie coordonnée sur la chaîne des Pyrénées pour développer des activités de diversification différenciante d'une station à l'autre* ». Pour cela, elle conditionne l'appui de la « Compagnie des Pyrénées participations » à des critères faisant intervenir les notions de rentabilité économique, de capacité à financer l'ensemble des investissements et la notion de perspectives d'enneigement.

Ainsi, dans le soutien apporté aux stations compte tenu du risque de dispersion de l'action régionale directe préjudiciable à sa lisibilité, à sa cohérence ainsi qu'à son efficacité, la chambre recommande à la Région Occitanie de :

2. Définir, pour toute aide régionale directe et, en tant qu'actionnaire pour tout projet d'investissement des satellites envers les stations, des critères précis et mesurables compatibles avec ses propres objectifs. *Non mise en œuvre*

En réponse, la Région s'est engagée à réviser ses critères d'intervention afin de tenir compte des projections climatiques, du projet du territoire, et afin d'empêcher la concurrence entre les stations.

Elle indique également être « *en phase de rédaction de nouveaux dispositifs d'intervention en faveur des projets touristiques, avec l'objectif d'accompagner davantage la mutation des stations de montagne intégrant de nouveaux modèles de gestion économiquement plus vertueux, l'adaptation au changement et la prise en compte des enjeux liés à la ressource en eau. Ainsi, dans les futurs dispositifs, les subventions à venir pourraient concerner les projets de diversification, les aménagements et services en station. L'accent sera également mis sur la pertinence des projets sur le territoire, au regard de leur durabilité et de l'analyse de la concurrence sur le territoire. L'idée est de favoriser les regroupements et projets de territoire afin de proposer des activités variées aux touristes, sans concurrence entre stations proches* ».

3. Désigner un chef de file parmi les structures dédiées à l'ingénierie auprès des stations de montagne. *Non mise en œuvre*

En réponse, la Région a indiqué entendre prendre le rôle de chef de file en direct, indiquant que les différences de statut selon les acteurs considérés, empêcheraient de désigner tout autre acteur comme coordonnateur.

4. Soumettre toute aide régionale à une analyse préalable de la qualité du projet des stations, au regard de leur exposition à la concurrence internationale et au changement climatique. *Non mise en œuvre*

En réponse, la Région a indiqué vouloir redéfinir de nouveaux critères d'intervention pour les stations, mettant l'accent sur la nécessité de rechercher un modèle économique vertueux, mutualisant au maximum les coûts et les moyens, s'appuyant sur la base de données climatiques et économiques (projections à 15 ou 20 ans) permettant de déterminer la viabilité des investissements.

5. Évaluer, de façon indépendante par rapport aux opérateurs de la montagne, le niveau des retombées économiques des stations de montagne concernées, en hiver comme en été. *Non mise en œuvre*

En réponse aux observations provisoires de la chambre, la Région considère que « *le niveau de retombées en hiver (de 5 à 7 euros par euro investi sur les retombées mécaniques) et le constat que ces retombées sont beaucoup plus importantes en hiver qu'en été semblent faire l'objet d'un relatif consensus* ». La chambre ne peut que souligner que les études sur les retombées économiques de l'activité de ski alpin sont souvent anciennes, circonscrites géographiquement aux plus grandes stations, et présentent des biais méthodologiques.

---

### **CONCLUSION INTERMÉDIAIRE**

---

La Région a déployé des interventions et dispositifs nombreux, tant dans ses partenariats avec l'État qu'au travers de ses actions propres, en faveur des territoires de la montagne occitane. Elle s'est également entourée de plusieurs acteurs spécialisés, partenaires de la collectivité, qui viennent en soutien de l'ingénierie vis-à-vis des stations de montagne. Au total, la chambre évalue à 43,3 M €<sup>111</sup> le niveau d'intervention régionale au cours de la période sous revue.

Elle a également souhaité créer une large concertation avec le Parlement de la montagne. Celui-ci a cependant connu un resserrement de sa composition, qui le rend aujourd'hui proche des comités de massifs copilotés par l'État et la Région. La question se pose de la superposition d'instances de concertation très proches, qui de fait, peinent à se tenir alors qu'elles concernent les mêmes acteurs et des sujets identiques.

De manière plus générale, la lisibilité de l'action régionale dans des plans lancés par l'État gagnerait à être clarifiée, en cohérence avec le cadre que la Région s'est elle-même fixé avec « *Montagnes d'Occitanie* ». La ligne stratégique de la Région entre soutien à la préservation de l'environnement montagnard et développement d'investissements nécessaires au maintien des activités hivernales mais qui consomment des ressources naturelles, parfois sur les mêmes lieux, n'est pas encore totalement fixée.

Ainsi, les aides régionales peuvent venir au soutien d'entités et de stations dont la pérennité n'est pas assurée dans le temps compte tenu du manque de fiabilité de l'enneigement. Par ailleurs, en dépit de son souhait de ne pas financer d'équipement de production de neige, la Région, en tant qu'actionnaire, ne s'est pas donnée les moyens de contrôler les investissements qui continuent à être envisagés par ces sociétés dans ce domaine. Afin d'assurer le respect des engagements par ses partenaires, elle est donc invitée à exiger de l'ensemble des entités qu'elle soutient, des éléments précis sur les projets qu'ils portent en matière de production de neige ou de tout autre équipement favorisant un développement durable.

\*\*\*

---

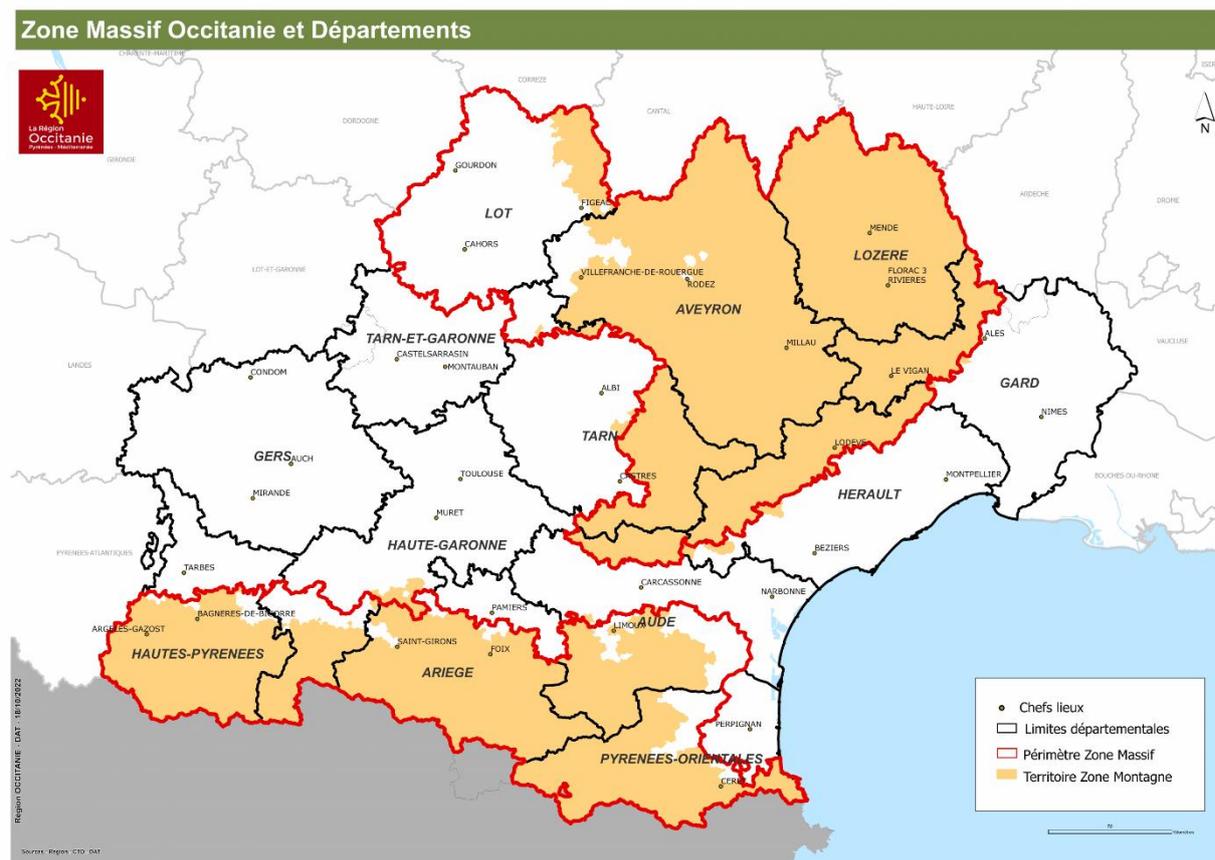
<sup>111</sup> C'est-à-dire les aides apportées aux communes dites supports de stations de montagne au titre des mesures répondant aux enjeux du tourisme dans les montagnes occitanes (soit 29,18M €). Ce chiffre tient également compte de la capitalisation par la Région Occitanie de la SEM Compagnie des Pyrénées (1,17M €), de la SPL Trio (3,5M €), de la SAS Compagnie des Pyrénées participations (1,06M €), de la foncière des Pyrénées (via une quote-part de la capitalisation par la Région de la SEM ARAC soit 1,06M €) ou encore le subventionnement de l'Agence des Pyrénées depuis 2022 (soit 0,8M €) ainsi que la quote-part apportée par la Région au « Fonds Tourisme Occitanie » entre 2020 et 2022 soit 6,5M €.

## ANNEXES

annexe 1 : le tourisme dans les montagnes occitanes est confronté à des enjeux démographiques, économiques et climatiques .....	52
annexe 2 : l'évolution du climat dans les massifs occitans et impacts sur les ressources.....	62
annexe 3 : une intervention régionale volontariste mais dispersée et parfois paradoxale, face à ces enjeux .....	69
annexe 4 : Comparaisons internationales dans le domaine du ski de descente.....	73

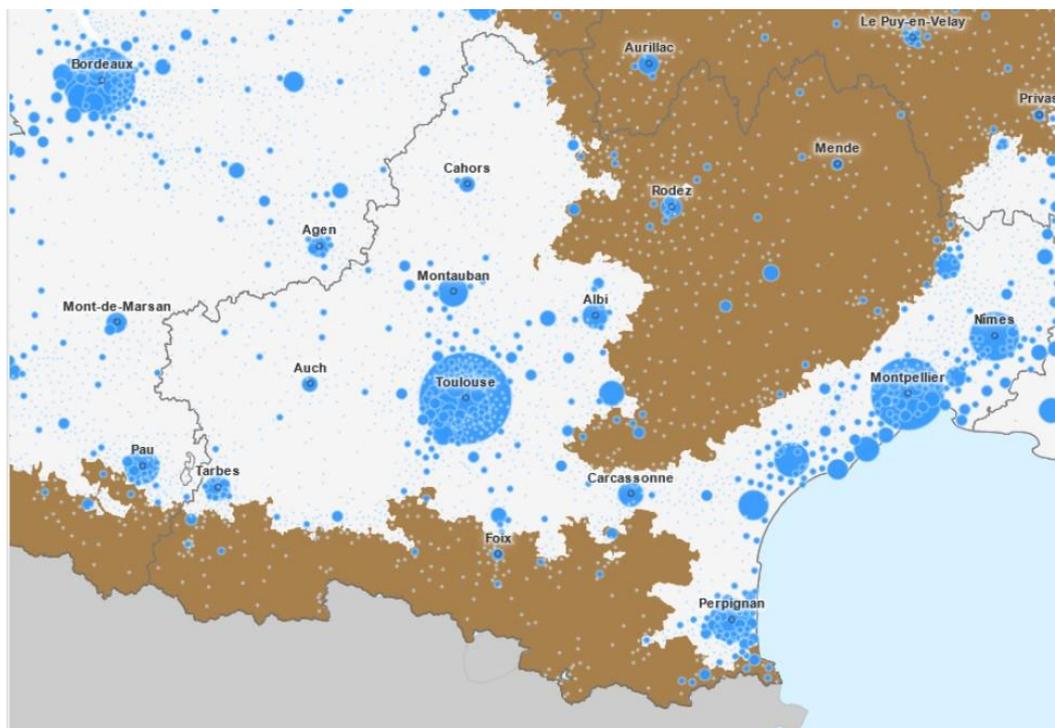
annexe 1 : le tourisme dans les montagnes occitanes est confronté à des enjeux démographiques, économiques et climatiques

carte 2 : les zones de massifs et les départements en Occitanie



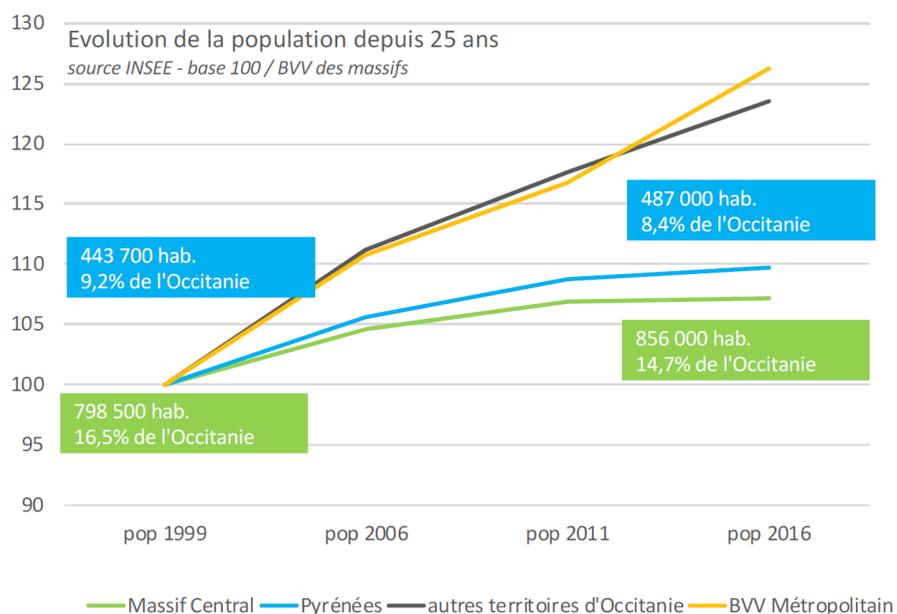
Source : Région Occitanie, page consacrée au CPIER Pyrénées et Massif Central

carte 3 : répartition de la population Occitane au regard des zones de montagne



Sources : ANCT, d'après les données Insee RP 1968-2019 et Ministère de l'Agriculture (arrêtés du 30 mars 2021)

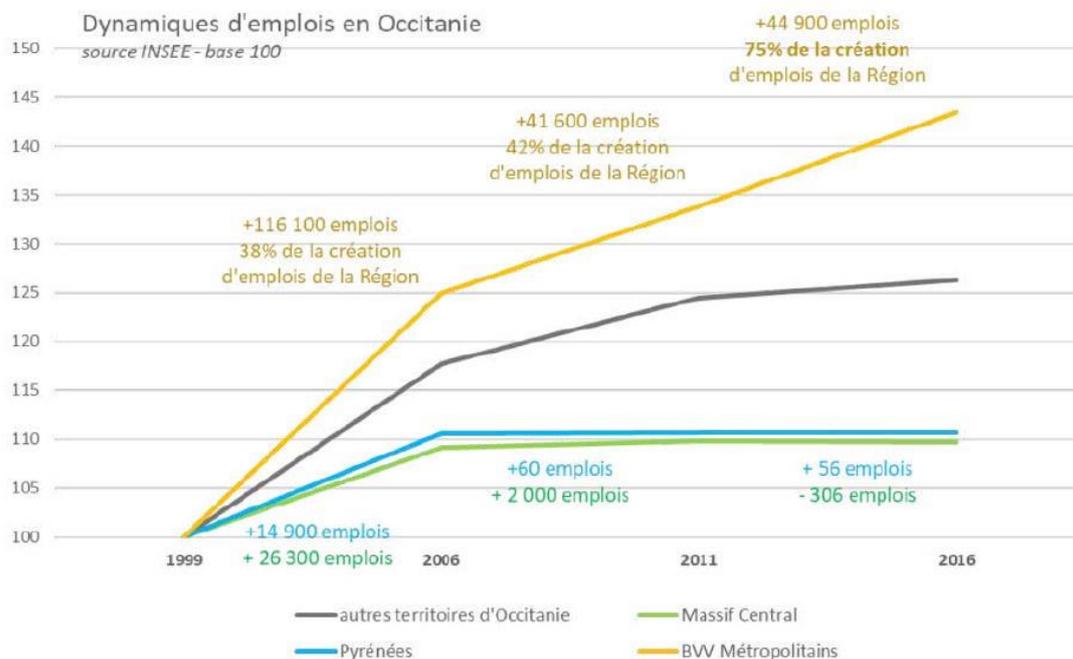
graphique 3 : évolution de la population en zone montagne occitane entre 1999 et 2016



Source : SGAR Occitanie d'après les données INSEE RP 1968-2019

Note de lecture : les BVV sont les Bassins de Vie Vécus

graphique 4 : évolution de l'emploi en Occitanie (1999-2016)



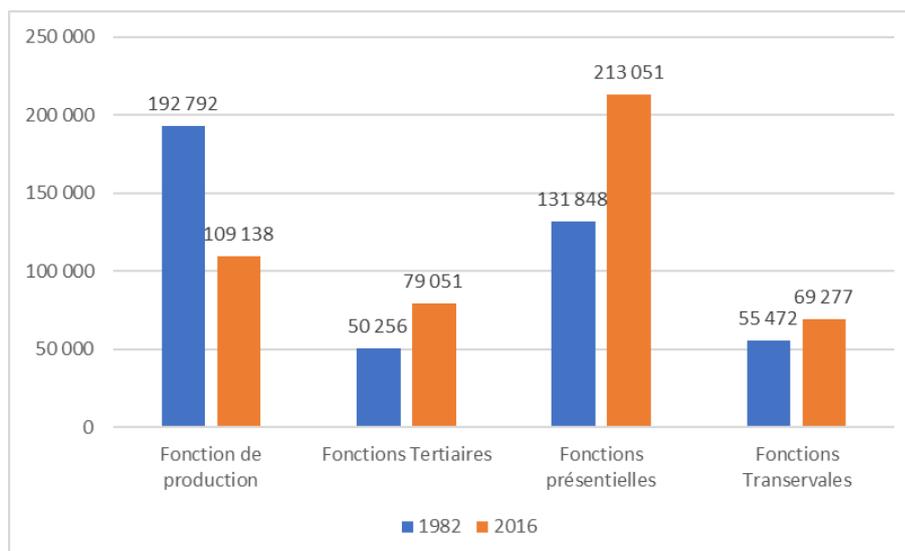
Source : SGAR Occitanie d'après les données Insee

tableau 1 : population de plus de 15 ans par catégories socio-professionnelles (en %) en 2018

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Employés	Professions intermédiaires	Ouvriers	Autres inactifs	Retraités
Alpes	2,9	6,2	7,4	14,7	15	11,5	11,7	30,5
Jura	3,7	4,2	5,5	14,2	14,6	18,5	10,6	28,6
Massif Central	5,6	4,6	4,5	13,8	11,1	12,4	11,3	36,6
Pyrénées	4,8	5,3	4,4	14,3	11,8	10,2	11,8	37,3
Vosges	1,1	3,9	5,5	15,1	13,3	17,2	12,1	31,7
France	0,8	3,5	9,5	16,1	14,1	12,1	17	26,9

Source : Agence des Pyrénées d'après les données INSEE 2018

graphique 5 : évolution de la structure de l'emploi entre 1982 et 2016 dans les massifs occitans



Source : CRC d'après les données Insee rassemblées par le SGAR Occitanie en 2021

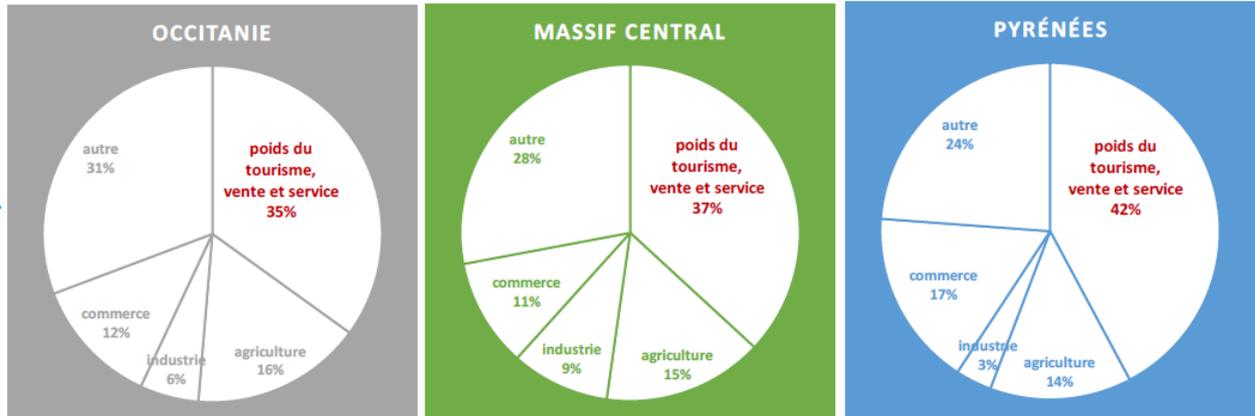
tableau 2 : évolution des emplois en secteur de montagne d'Occitanie entre 1982 et 2016

	Pyrénées Occitanes			Massif central occitan			Montagne occitane	
	1982	2016	évol. 1982-2016	1982	2016	évol. 1982-2016	évol. 1982-2016	% évol. 1982-2016
<b>Total emplois</b>	<b>141 864</b>	<b>155 249</b>	<b>9,4%</b>	<b>288 504</b>	<b>315 269</b>	<b>9,3%</b>	<b>40 150</b>	<b>9,3%</b>
<b>Fonction de production</b>	<b>60 896</b>	<b>32 864</b>	<b>-46,0%</b>	<b>131 896</b>	<b>76 274</b>	<b>-42,2%</b>	<b>-83 654</b>	<b>-43,4%</b>
Agriculture	25 904	9 608	-62,9%	53 868	22 605	-58,0%	-47 559	-59,6%
Fabrication - industrie	19 064	10 315	-45,9%	46 680	29 465	-36,9%	-25 964	-39,5%
Bâtiment-Travaux Publics	15 928	12 940	-18,8%	31 348	24 205	-22,8%	-10 131	-21,4%
<b>Fonctions Tertiaires</b>	<b>14 512</b>	<b>24 117</b>	<b>66,2%</b>	<b>35 744</b>	<b>54 934</b>	<b>53,7%</b>	<b>28 795</b>	<b>57,3%</b>
Commerce inter-entreprises	1 428	2 823	97,7%	4 816	7 989	65,9%	4 568	73,2%
Conception, Recherche	804	1 256	56,2%	1 816	3 406	87,6%	2 042	77,9%
Culture, Loisirs	1 456	4 100	181,6%	1 804	5 997	232,4%	6 837	209,7%
Gestion entreprise, banque, assurance	9 604	12 786	33,1%	24 328	30 334	24,7%	9 188	27,1%
Prestations Intellectuelles	1 220	3 152	158,4%	2 980	7 208	141,9%	6 160	146,7%
<b>Fonctions présentiellees</b>	<b>47 272</b>	<b>75 951</b>	<b>60,7%</b>	<b>84 576</b>	<b>137 100</b>	<b>62,1%</b>	<b>81 203</b>	<b>61,6%</b>
Administration publique	8 144	15 087	85,3%	16 100	26 003	61,5%	16 846	69,5%
Distribution-commerce	11 588	12 889	11,2%	22 112	24 709	11,7%	3 898	11,6%
Education, Formation	6 164	7 025	14,0%	13 712	15 431	12,5%	2 580	13,0%
Santé, Action Sociale	8 704	20 326	133,5%	14 796	38 082	157,4%	34 908	148,5%
Services de Proximité	12 672	20 625	62,8%	17 856	32 874	84,1%	22 971	75,2%
<b>Fonctions Transversales</b>	<b>19 184</b>	<b>22 316</b>	<b>16,3%</b>	<b>36 288</b>	<b>46 961</b>	<b>29,4%</b>	<b>13 805</b>	<b>24,9%</b>
Transports, Logistique	9 688	9 532	-1,6%	18 248	21 120	15,7%	2 716	9,7%
Entretien, Réparation	9 496	12 784	34,6%	18 040	25 841	43,2%	11 089	40,3%

Source : SGAR Occitanie d'après les données Insee

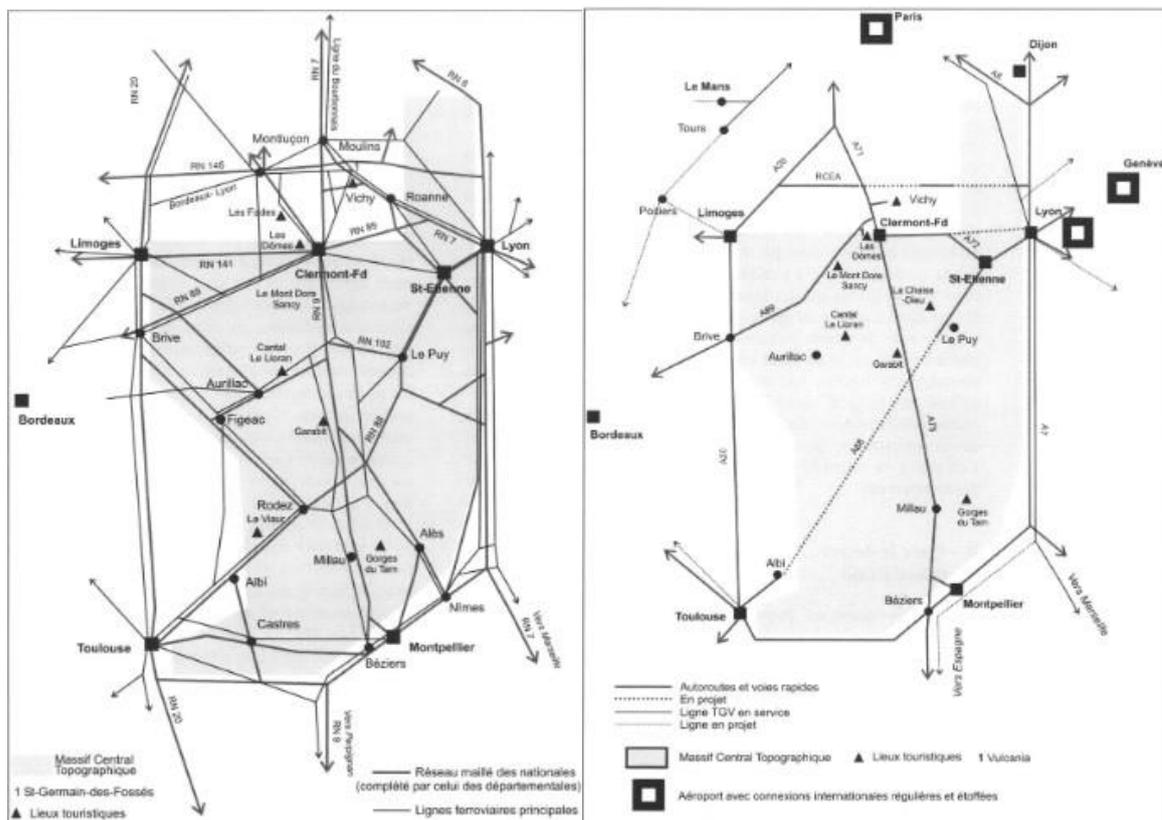
figure 2 : le besoin de main d'œuvre en Occitanie et dans les deux massifs de montagne

LE BESOIN DE MAIN D'ŒUVRE EN OCCITANIE - source enquête BMO 2021 / Pole Emploi



Source : Etude SGAR Occitanie « Nouveaux arrivants / Offre et demande de logements dans les Massifs d'Occitanie » publiée en 2021

carte 4 : évolution de la desserte du Massif-Central entre la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle (gauche) et le milieu des années 2000 (droite)



Source : Jamot Christian. Tourisme et enclavement : l'exemple du Massif Central français. In: Collection EDYTEM. Cahiers de géographie, numéro 4, 2006. Transport et tourisme. pp. 33-4

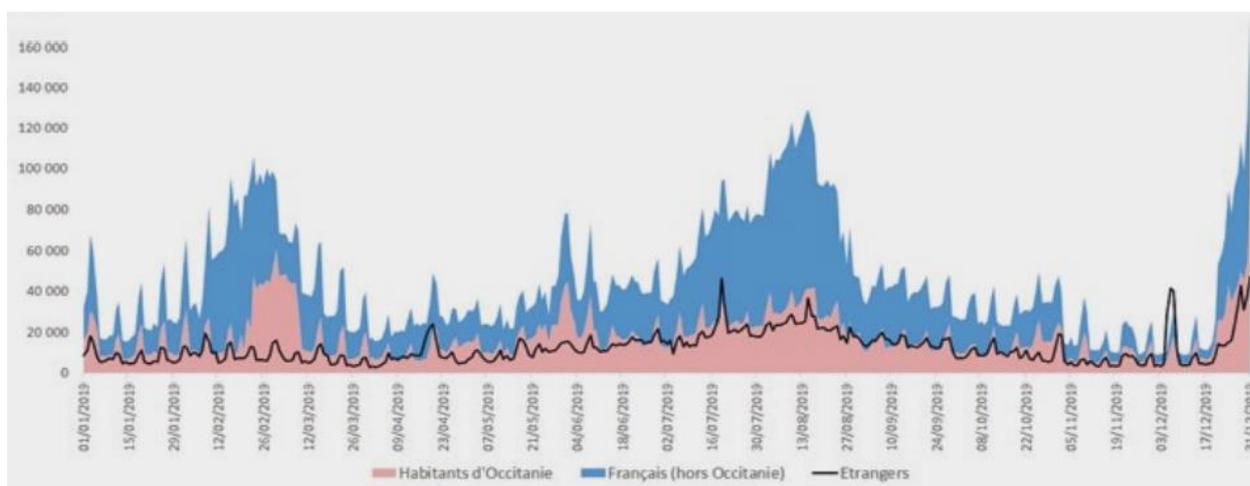
tableau 3 : évolution du taux d'occupation au sein des massifs montagneux

Taux d'occupation réalisés	Alpes du Nord		Alpes du Sud		Pyrénées	
	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021
Vacances de Noël	84%	37%	77%	30%	74%	49%
Inter-vacances n°1	61%	21%	49%	13%	42%	35%
Vacances d'hiver	82%	43%	72%	34%	78%	59%
Inter-vacances n°2*	72%	31%	58%	24%	52%	35%
Vacances de Pâques						
<b>Ensemble saison</b>	<b>73%</b>	<b>32%</b>	<b>62%</b>	<b>24%</b>	<b>60%</b>	<b>41%</b>

\*La période inter-vacances n°2 ne concerne qu'une seule semaine pour les deux saisons

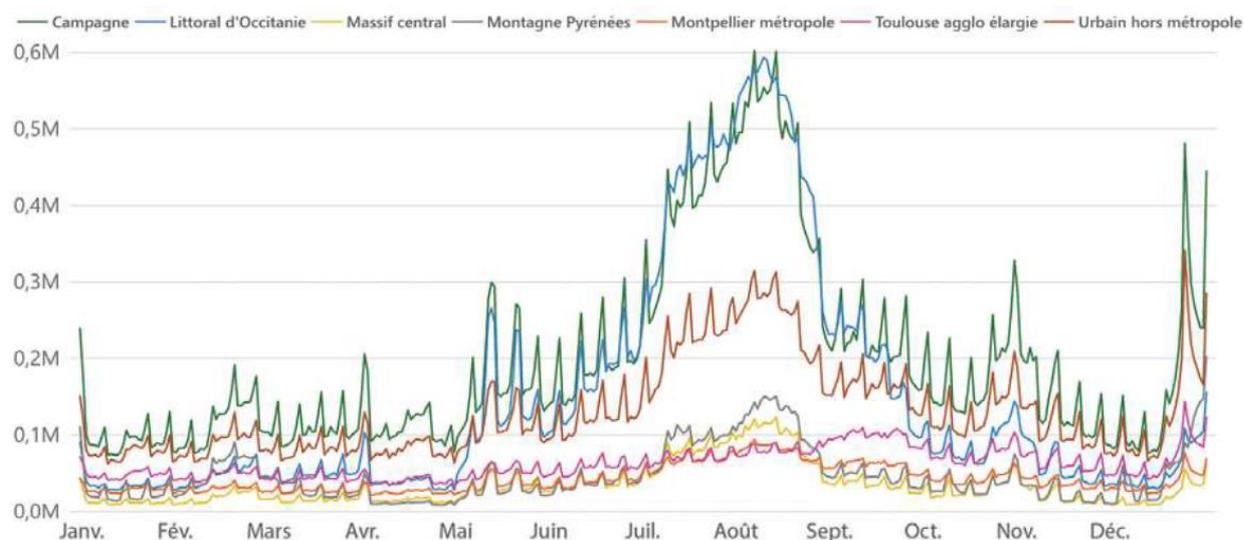
Source : G2A Consulting pour ANMSM/Atout France

graphique 6 : nuitées touristiques en 2019 dans les Pyrénées occitanes



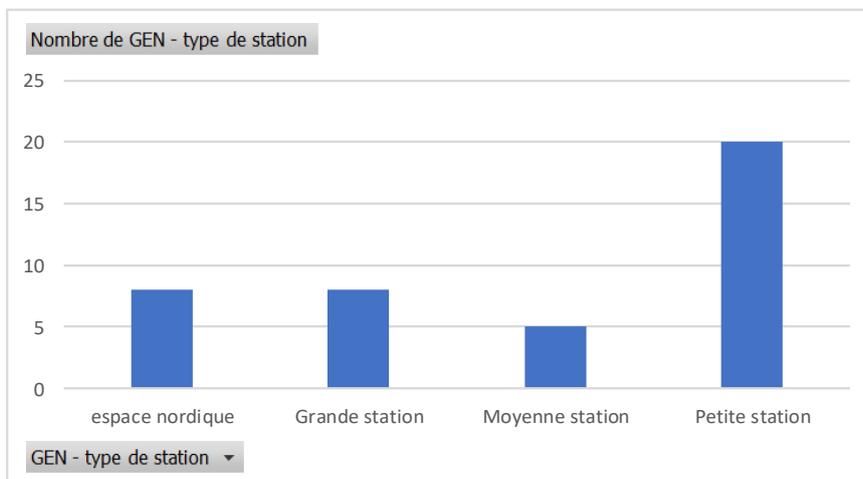
Source : CRT Occitanie, memento 2019, Flux Vision Tourisme, 2019

graphique 7 : nuitées touristiques quotidiennes 2021 en fonction des grandes destinations occitanes



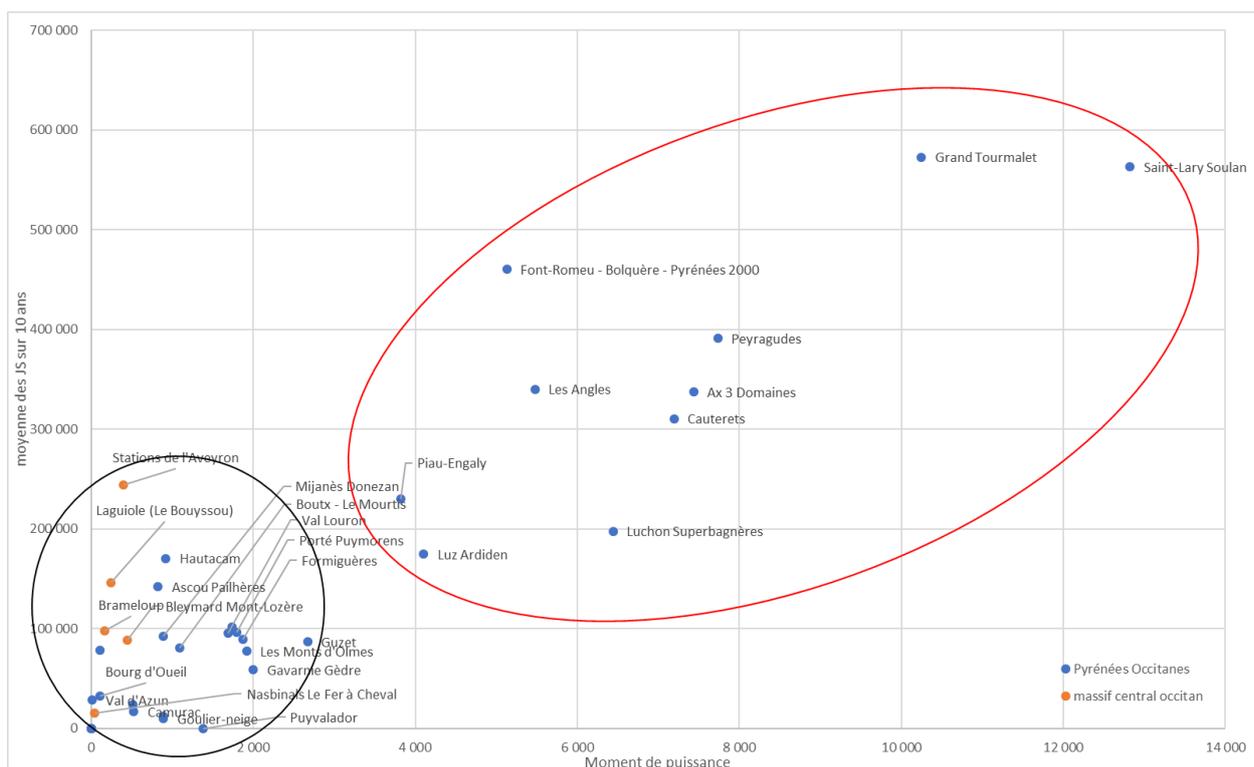
Source : Région Occitanie d'après Flux vision 2021

**graphique 8 : types de stations (nordique / classement DSF selon les moments de puissance) dans les Pyrénées occitanes**



Source : CRC d'après les données du stationscope et les sites des stations

**graphique 9 : distribution des stations de ski occitanes en fonction de leurs tailles**



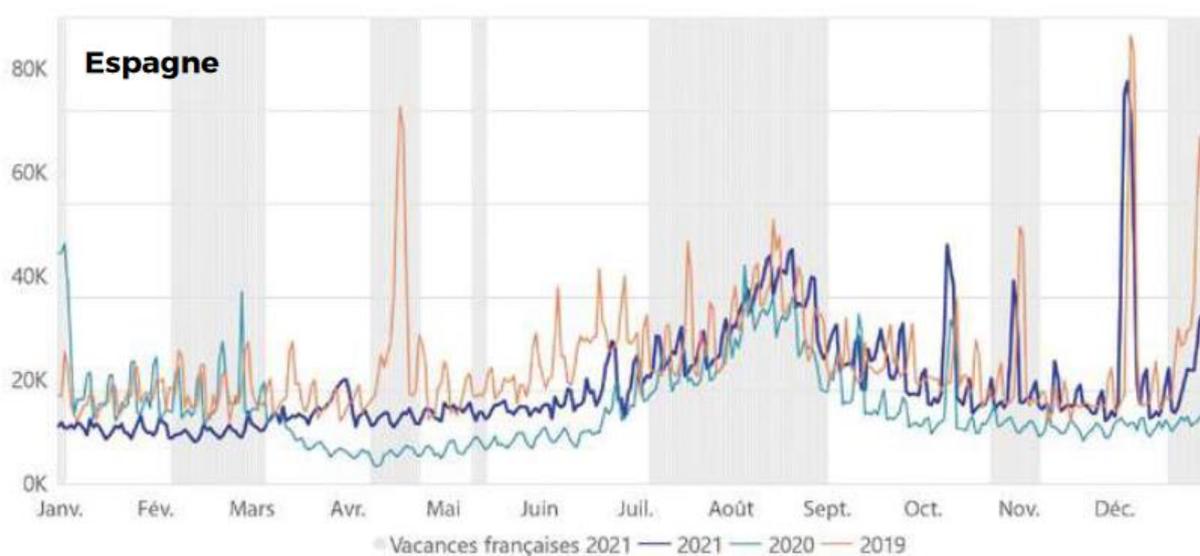
Source : CRC Occitanie d'après le stationscope INRAe

**tableau 4 : analyse des stations de ski occitanes en fonction du statut de l'exploitant**

	Nombre de station de ski	%	Moment de puissance total (personnes*km/h) :	Moment de puissance moyen par station	%	moyenne de l'altitude haute
Entreprises publiques locales	14	35%	47 919	3 423	50%	2 246
régies	21	53%	25 275	1 204	26%	1 833
sociétés anonymes	5	13%	22 930	4 586	24%	2 205
Total général	40	100%	96 124	2 403	100%	2 024

Source : CRC Occitanie d'après le stationscope INRAe

**graphique 10 : pic de fréquentation des touristes espagnols en Occitanie.**



Source : comité régional du tourisme d'Occitanie, 2022.

**tableau 5 : Comparaison de l'offre de ski alpin dans le massif des Pyrénées**

Versant	nombre de stations	dénivelé (en m)	tarif forfait Ski adulte 7j (en €)	Nbre de remontées mécaniques	domaine skiable (km)
Français	32	667,6	169,7	13,2	61,0
Espagnol et Andorran	15	773,1	225,5	21,8	75,1

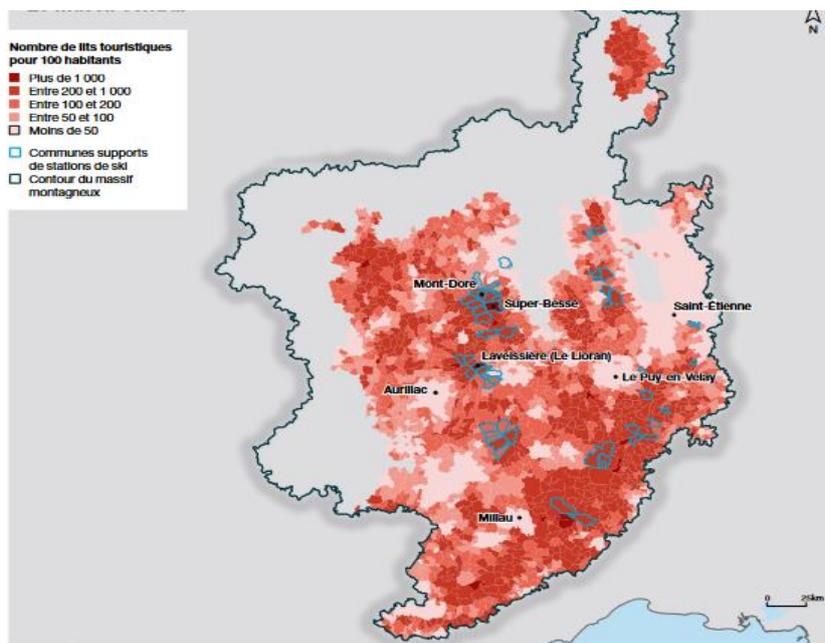
Source : CRC Occitanie d'après les données des stations. Ce tableau ne prend pas en compte le rapprochement des trois domaines skiables espagnols de Candanchú, Astún et Formigal en cours. En prenant en compte ce rapprochement, le nombre de stations espagnoles et andorranes pourrait être ramené de 15 à 13.

**tableau 6 : Evolution du nombre de résidences de tourisme en France (1995-2015)**

	1995	2005	2015	évol.
Montagne	184	451	676	267%
Mer	318	624	823	159%
Campagne	37	106	248	570%
Ville	105	218	545	419%
<b>Total</b>	<b>644</b>	<b>1 399</b>	<b>2 292</b>	<b>256%</b>

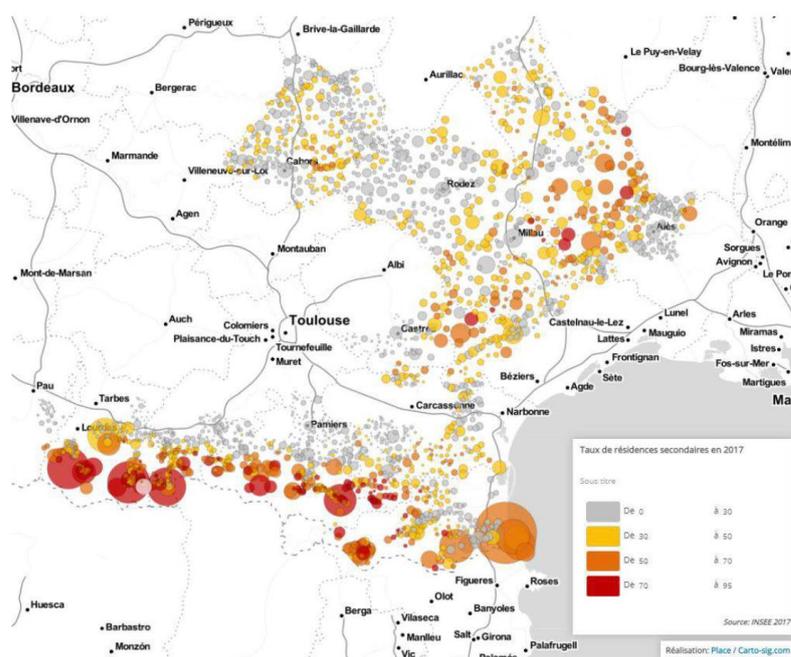
Source : CRC d'après les données du SNRT

carte 5 : taux de fonction touristique des communes de montagne du Massif central, en 2017



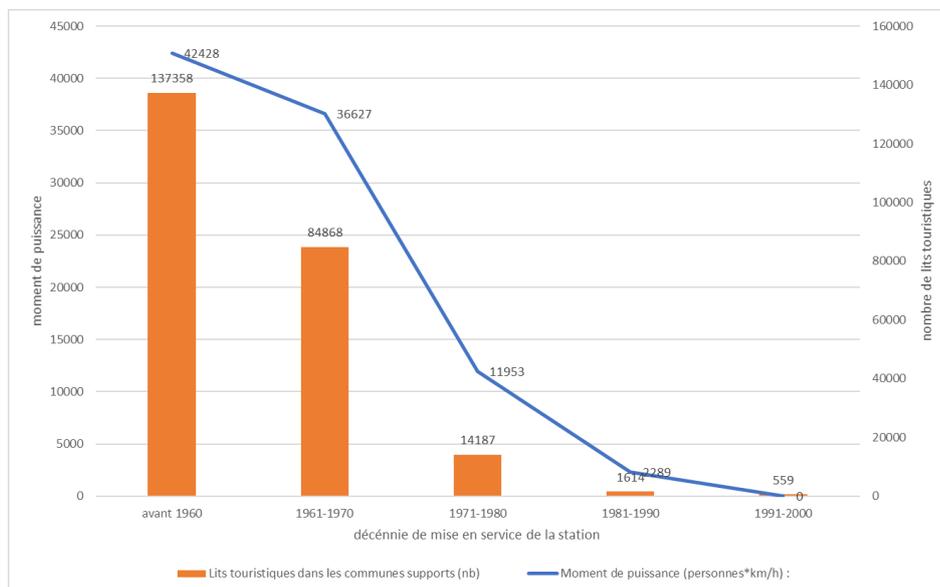
Source : Atlas environnemental des stations de ski et des communes supports de stations, Ministère de la Transition écologique et solidaire, service de la donnée et des études statistiques (SDES)

carte 6 : taux de résidences secondaires en Région Occitanie (2017)



Source : Etude SGAR Occitanie « Nouveaux arrivants / Offre et demande de logements dans les Massifs d'Occitanie » publiée en 2021

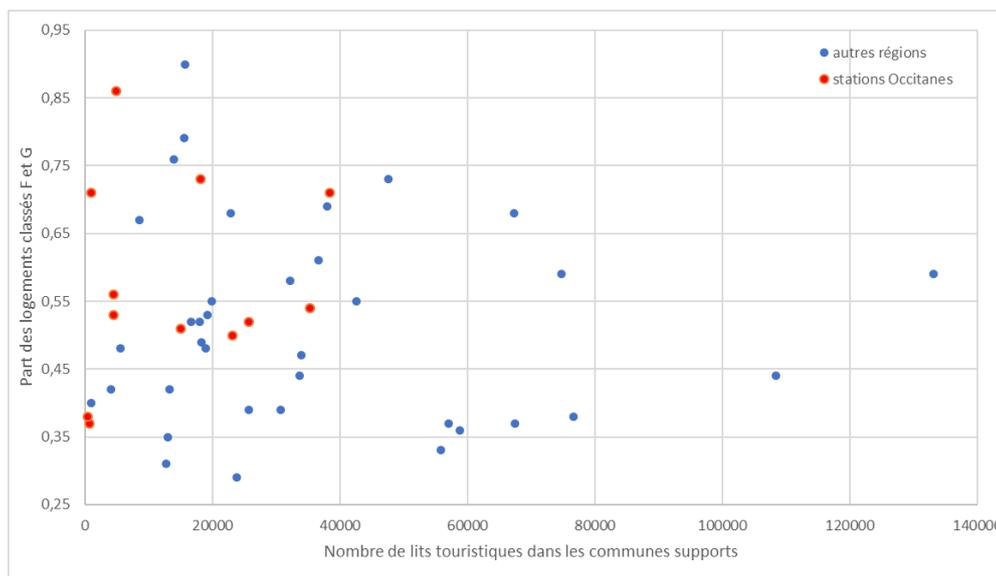
**graphique 11 : répartition des lits touristiques dans les stations de ski occitanes en fonction de la période de mise en service de la station**



Source : CRC Occitanie d'après les données des stations. Le moment de puissance d'une station constitue un indicateur indirect utilisé par la Chambre permettant à la fois de matérialiser la mise en service effective d'une station et de mesurer son niveau d'équipement en remontées mécaniques.

Précaution de lecture : A titre d'exemple, le nombre de lits touristiques identifiés avant 1960 (histogramme orange), correspond à l'ensemble des lits des stations elles-mêmes mises en service avant 1960, ce qui ne signifie pas que l'ensemble des lits ont eux-mêmes été construits avant 1960 (faute de données spécifiques à ce propos).

**graphique 12 : étude du lien entre le volume et la qualité énergétique des hébergements saisonniers des massifs**



Source : CRC Occitanie d'après les données Heero (% F et G) et stationscope INRAe (lits)

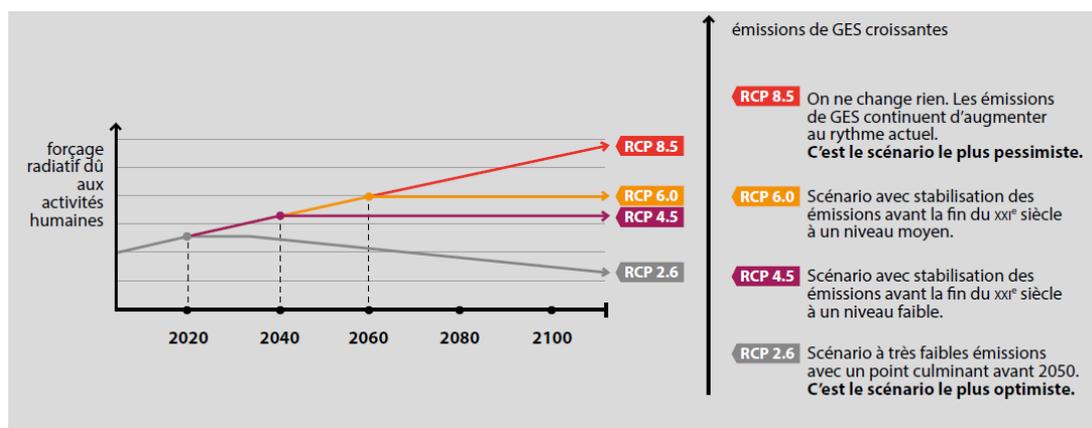
## annexe 2 : l'évolution du climat dans les massifs occitans et impacts sur les ressources.

les *Representative Concentration Pathways* (RCP)

Les experts du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) ont défini en 2013 quatre profils représentatifs d'évolution des concentrations de gaz à effet de serre (GES). Ces derniers sont liés à un plus ou moins grand effort de réduction des émissions de ceux-ci. Nommés RCP, pour « *representative concentration pathways* », ces trajectoires sont déclinées par les climatologues en conditions climatiques associées. Ces derniers ont été enrichis depuis lors dans les travaux du GIEC par les scénarios SSP, pour « *shared socioeconomic pathways* ». Ceux-ci s'intéressent plus particulièrement aux stratégies de développement, donc d'atténuation et d'adaptation. Les scénarios RCP sont au nombre de quatre et s'expriment selon le forçage radiatif associé à la concentration des gaz à effet de serre, exprimé en  $W/m^2$ .

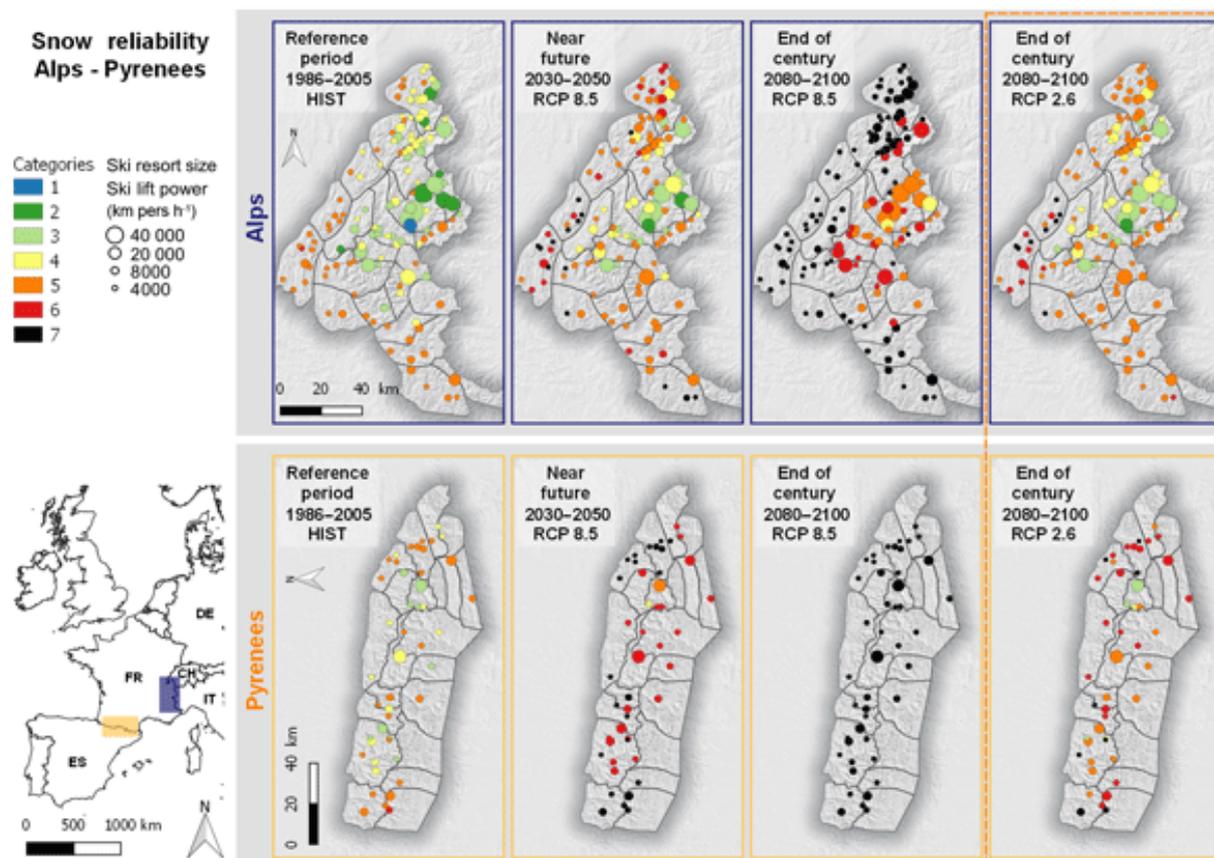
Ainsi, entre le scénario le plus pessimiste (dit RCP 8.5) où les émissions progressent durablement au même rythme que celui constaté en 2020 et celui le plus optimiste (dit RCP 2.6), deux scénarii intermédiaires permettent d'envisager une stabilisation des émissions avant la fin du XXI<sup>e</sup> siècle soit à un niveau faible (RCP dit 4.5) ou à un niveau moyen (RCP dit 6.0).

graphique 13 : les scénarios RCP



Source : Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

figure 3 : cotation des stations des Alpes et des Pyrénées selon leur fiabilité en enneigement (y compris neige de culture) en fonction des scénarios RCP<sup>112</sup>



Source : Spandre, P., François, H., Verfaillie, D., Pons, M., Vernay, M., Lafaysse, M., George, E., and Morin, S.: Winter tourism under climate change in the Pyrenees and the French Alps: relevance of snowmaking as a technical adaptation, *The Cryosphere*, 13, 1325–1347, <https://doi.org/10.5194/tc-13-1325-2019>, 2019.

### Les projections climatiques de récurrence des saisons défavorables dans les Pyrénées

Une méthode a été mobilisée par les chercheurs permettant de tenir compte plus finement des caractéristiques des domaines skiabiles.

Les figures ci-dessous (reprises dans le premier cahier régional Occitanie sur les changements climatiques de 2021<sup>113</sup>), présentent la fréquence de récurrence des saisons les plus défavorables<sup>114</sup> connues pendant la période de référence historique 1986-2005. À partir de cette période, le taux de retour des saisons de faible enneigement connaît dans les projections une

<sup>112</sup> La fiabilité de l'enneigement total des stations s'échelonne de 1 à 7 :

- le niveau 1 indique que la station se situe au-dessus d'une fiabilité à 90 % en neige naturelle damée, sans même avoir recours à de la neige de culture ;
- le niveau 2 indique que la station est au-dessus d'une fiabilité à 70 % de neige naturelle damée, et au-dessus d'une fiabilité à 90 % avec neige de culture ;
- le niveau 3 indique que l'altitude des remontées mécaniques se situe au-dessus d'une fiabilité à 70 % de neige naturelle damée, et que la station est au-dessus d'une fiabilité à 90 % avec neige de culture ;
- le niveau 4 indique que l'altitude des remontées mécaniques se situe au-dessus d'une fiabilité à 50 % de neige naturelle damée, et que la station est au-dessus d'une fiabilité à 90 % avec neige de culture ;
- le niveau 5 indique que la station se situe au-dessus d'une fiabilité à 90 % avec neige de culture ;
- le niveau 6 indique que l'altitude des remontées mécaniques se situe au-dessus d'une fiabilité à 90 % avec neige de culture ;
- le niveau 7 indique que l'altitude des remontées mécaniques se trouve en dessous d'une fiabilité de 90 % avec neige de culture.

<sup>113</sup> Disponible à l'adresse [https://reco-occitanie.org/crocc\\_2021/](https://reco-occitanie.org/crocc_2021/), Pages 201 à 206

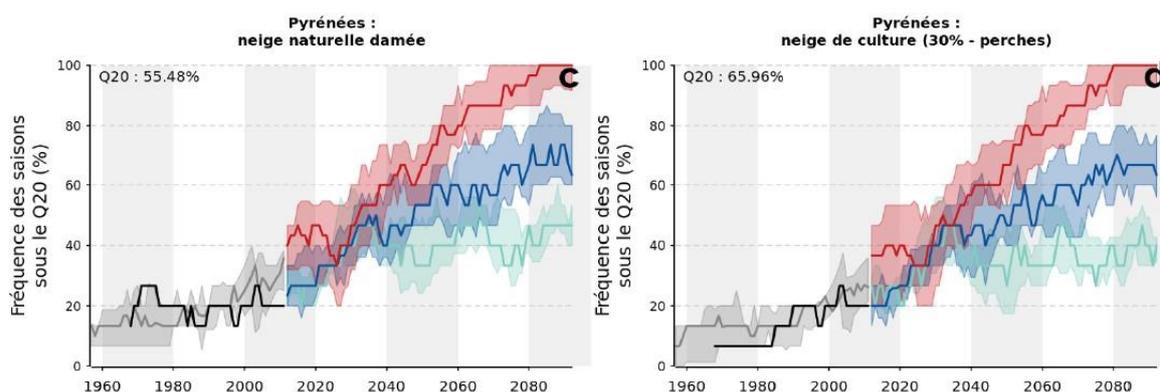
<sup>114</sup> L'indicateur Q20 est le taux de retour de l'enneigement au 20 % d'années les plus défavorables.

croissance importante, et ce dès 2030. Il atteindrait une valeur de 100 % dès 2080 dans le cas du scénario dit RCP 8.5 (en rouge). Dans le cas du scénario dit RCP 4.5 une année sur deux de récurrence pour des saisons à faible enneigement à l'horizon 2050 deviendrait la norme, alors qu'au même moment cette fréquence de retour se stabiliserait autour d'une saison tous les deux à trois ans dans le contexte du scénario dit RCP 2.6. Il convient de souligner que la contribution de la neige de culture pour réduire l'impact du réchauffement apparaît relativement marginale. En outre, la récurrence des saisons les plus défavorables apparaît homogène sur l'ensemble de la chaîne : aucune zone du massif ne paraît épargnée par le phénomène.

Ainsi, selon les auteurs, les « stations pyrénéennes apparaissent d'ores et déjà soumises à une contrainte forte. La stabilisation, dans le meilleur des cas, de la capacité de production de neige dans un contexte qui continue de se dégrader montre que les stations semblent se rapprocher rapidement d'un point d'inflexion des conditions d'exploitation ».

Les auteurs valident ainsi les conclusions d'une publication de 2019 qui montre, qu'en plus du changement climatique, de multiples facteurs (impact environnemental, appauvrissement des ressources territoriales délaissées par le tourisme du ski, évolution de la demande) perturbent les trajectoires des stations, au point de remettre leur existence en cause à l'avenir<sup>115</sup>.

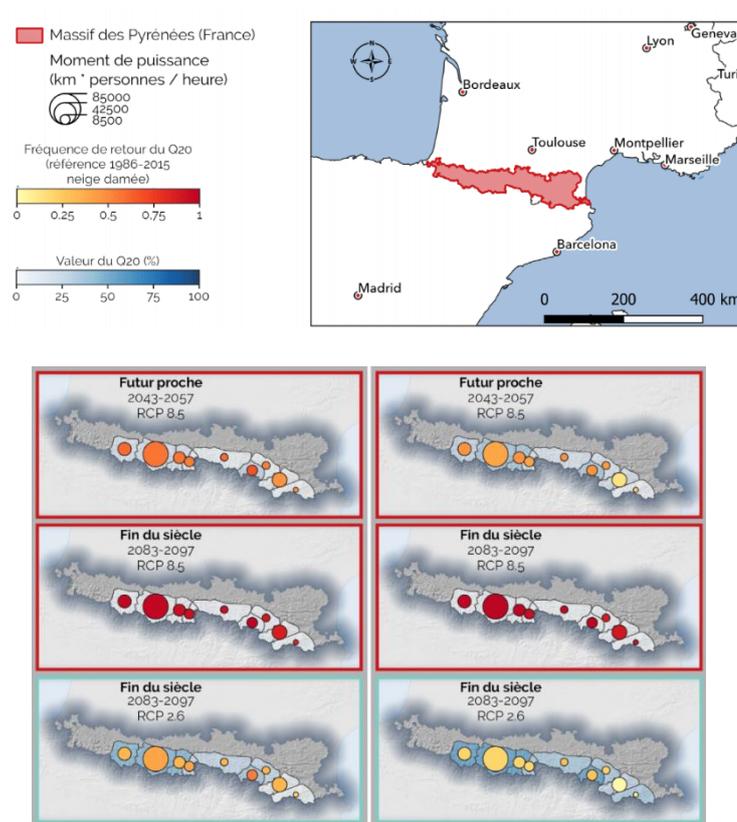
**graphique 14 : fréquence de récurrence des saisons les plus défavorables selon les scénarii RCP 8.5 (rouge), 4.5 (bleu foncé) et 2.6 (bleu clair) avec (gauche) et sans usage de la neige de culture (droite)**



Source : Spandre, P., François, H., Verfaillie, D., Pons, M., Vernay, M., Lafayesse, M., George, E., Morin, S. (2019). *Winter tourism under climate change in the Pyrénées and the French Alps: relevance of snowmaking as a technical adaptation*

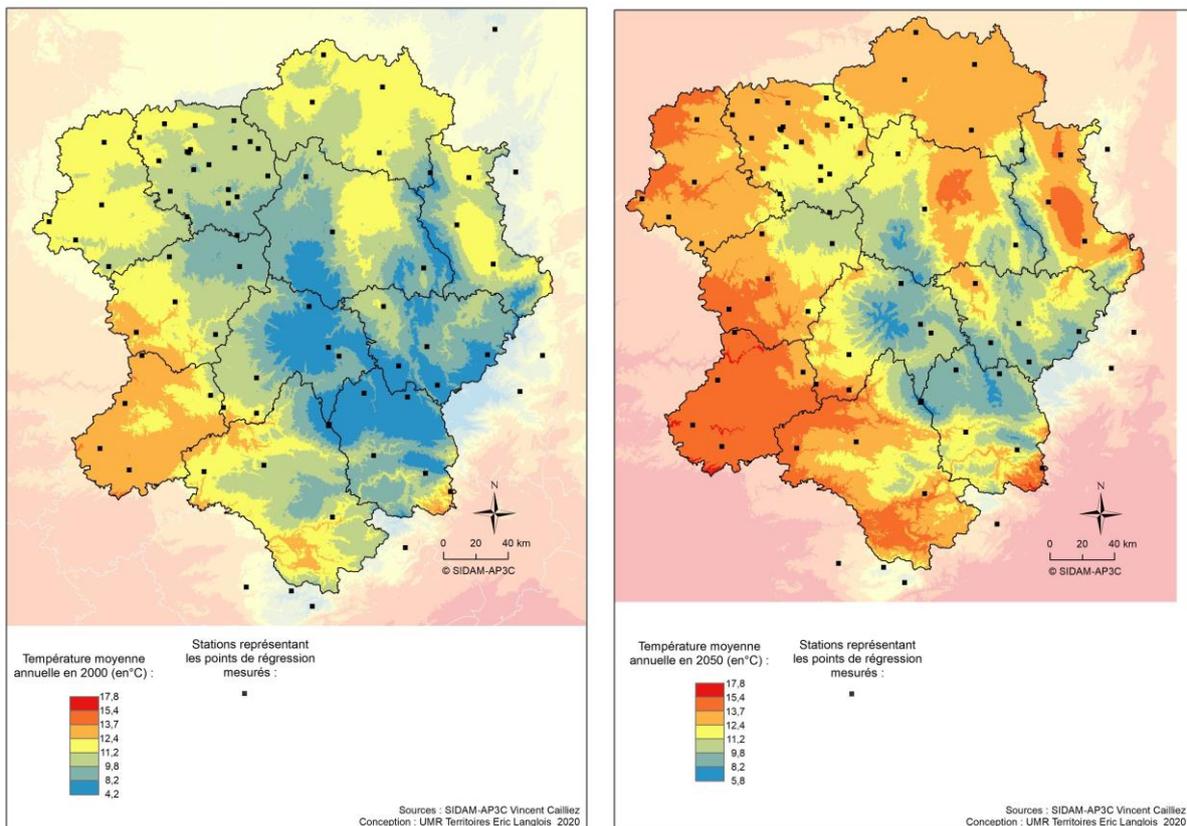
<sup>115</sup> Vincent Vlès, Emeline Hatt. Des stations de ski et d'alpinisme confrontées aux enjeux de la transition : changement énergétique et écologique, évolution touristique, requalification urbaine. Le tourisme hivernal – clé de succès et de développement pour les collectivités de montagne ?, L'Harmattan, 2019.

figure 4 : impact du changement climatique sur les Pyrénées françaises



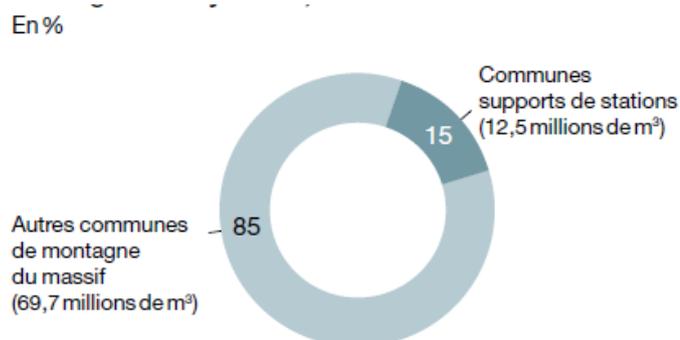
Source : Cahier Régional Occitanie sur les Changements Climatiques, chapitre 9, PP.205

carte 7 : températures moyennes annuelles mesurées en 2000 et projetées en 2050 dans le Massif Central



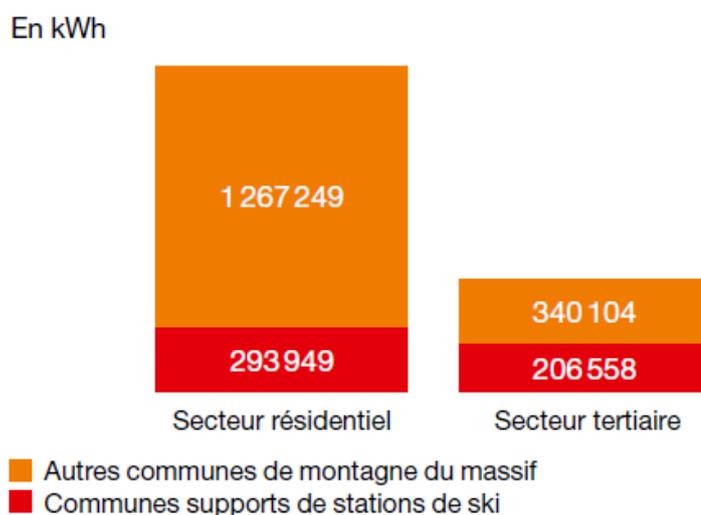
Source : SIDAM

**graphique 15: volumes d'eau douce prélevés pour l'AEP dans les communes de montagne des Pyrénées en 2015**



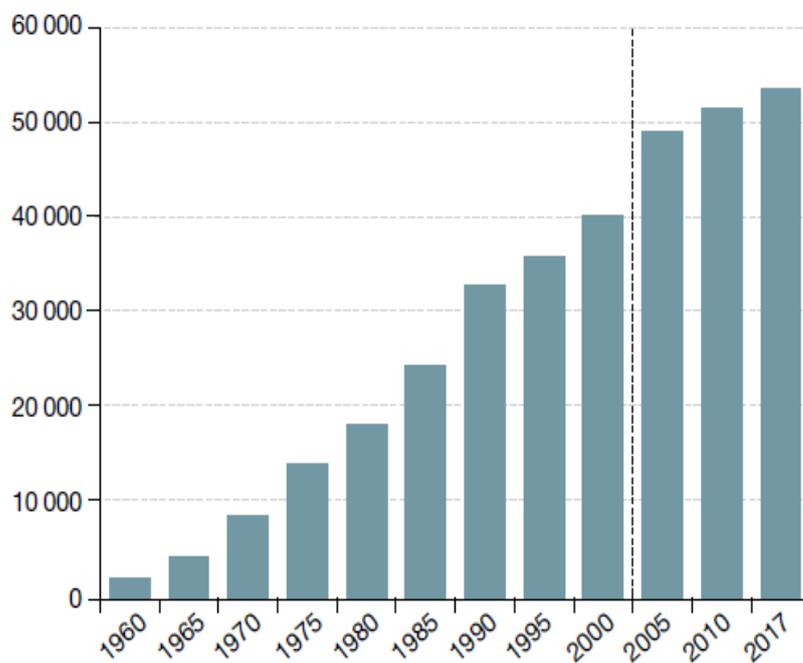
Source : Atlas environnemental des stations de ski et des communes supports de stations, Ministère de la Transition écologique et solidaire, service de la donnée et des études statistiques (SDES)

**figure 5 : consommation d'électricité des secteurs résidentiel et tertiaires dans les communes de montagne des Pyrénées, en 2016**



Source : Atlas environnemental des stations de ski et des communes supports de stations, Ministère de la Transition écologique et solidaire, service de la donnée et des études statistiques (SDES)

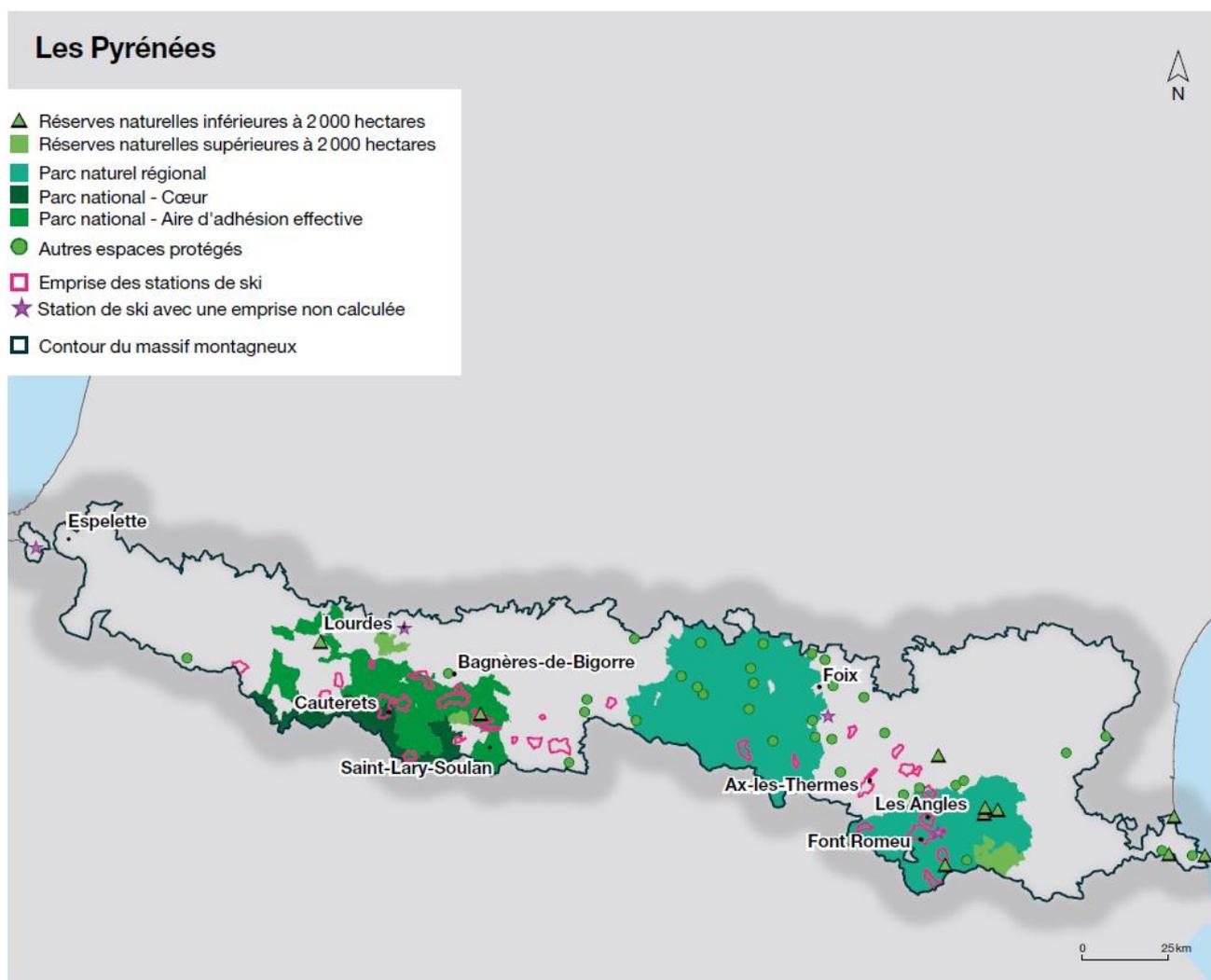
**graphique 16 : évolution de la puissance électrique installée des remontées mécaniques des communes supports de stations de ski des Pyrénées**



• *Note : rupture de série en 2005.*

*Source : Atlas environnemental des stations de ski et des communes supports de stations, Ministère de la Transition écologique et solidaire, service de la donnée et des études statistiques (SDES)*

figure 6 : interactions entre stations de ski et aires protégées (hors sites Natura 2000) dans les Pyrénées



Sources : BDTPOPO®, 2017 ; CGET ; ©OpenStreetMap ; STRMTG, Cairn ; UMS PatriNat, INPN/base « espaces protégés » (état février 2017). Traitements : SDES

Source : Atlas environnemental des stations de ski et des communes supports de stations, Ministère de la transition écologique et solidaire

**annexe 3 : une intervention régionale volontariste mais dispersée et parfois paradoxale, face à ces enjeux**

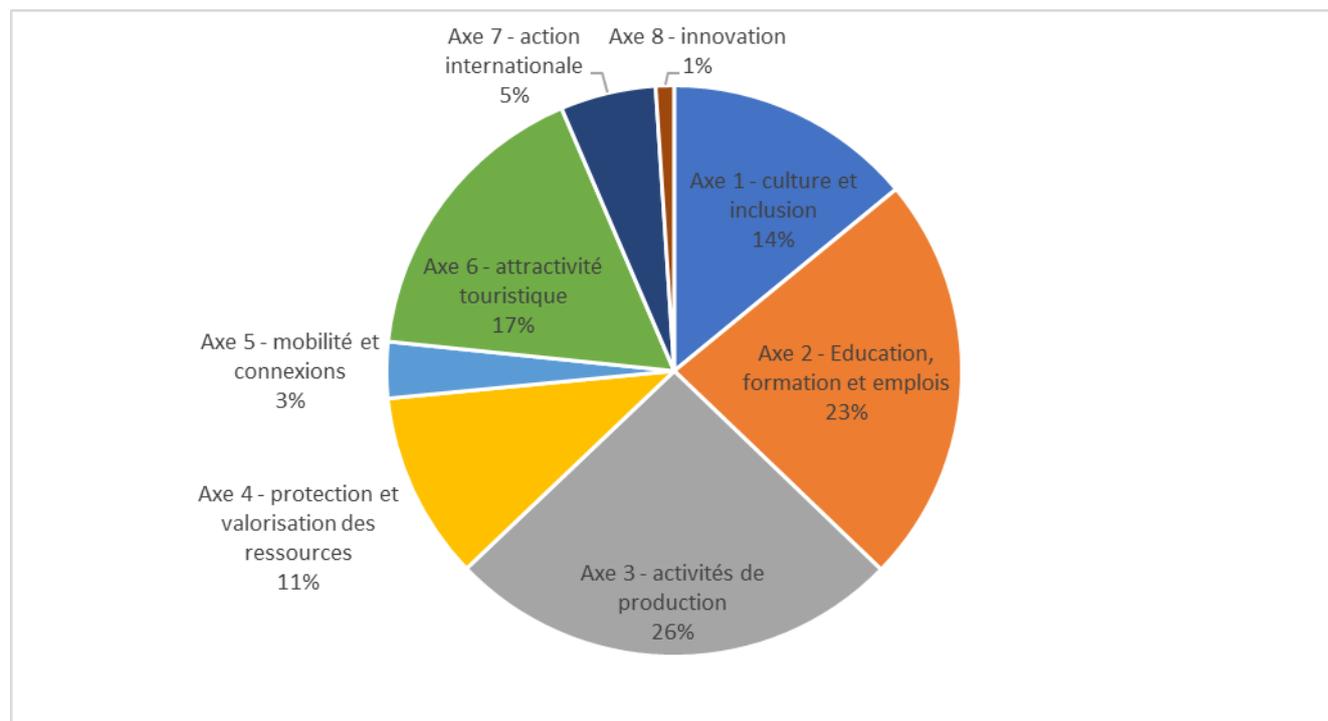
**tableau 7 : plans et contrats pour la montagne occitane et intervention affichée dans le contrat, par la Région Occitanie**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	CPIER (Etat - Région)						CPIER (Etat - Région)						
Dotation affichée	pas de dimension tourisme ou montagne						Région : 58,880 M € pour l'économie touristique durable						
	CPIER/ CIMAC Massif Central (Etat - 4 Régions - Départements)						CPIER Massif Central (Etat - 4 Régions - 21 Départements)						
Dotation affichée	Région : 22 M € dont 10, 4 M € pour le Plan Avenir Montagnes						Région : 22 M € dont 10, 4 M € pour le Plan Avenir Montagnes						
	CPIER Pyrénées (Etat - 2 Régions - 6 Départements )						CPIER Pyrénées (Etat - 2 Régions)						
Dotation affichée	Région Occitanie (fusion de LR et MP) : 28,89 M €						Région : 60,260 M € dont 20,3 M € pour le Plan Avenir Montagne						
	Plan "Montagnes d'Occitanie, Terres de vie" (Etat Région)						Plan "Montagnes d'Occitanie, Terres de vie" (Etat Région)						
Dotation affichée	Région + Etat + Banque des territoires : 800 M €						Région + Etat + Banque des territoires : 800 M €						
	Plan Avenir Montagnes (Etat - Régions)						Plan Avenir Montagnes (Etat - Régions)						
Dotation affichée	Région : 10,4 M € (Massif Central) et 20,3 M € (Pyrénées)						Région : 10,4 M € (Massif Central) et 20,3 M € (Pyrénées)						

Source : CRC d'après les données de la Région et les contrats.

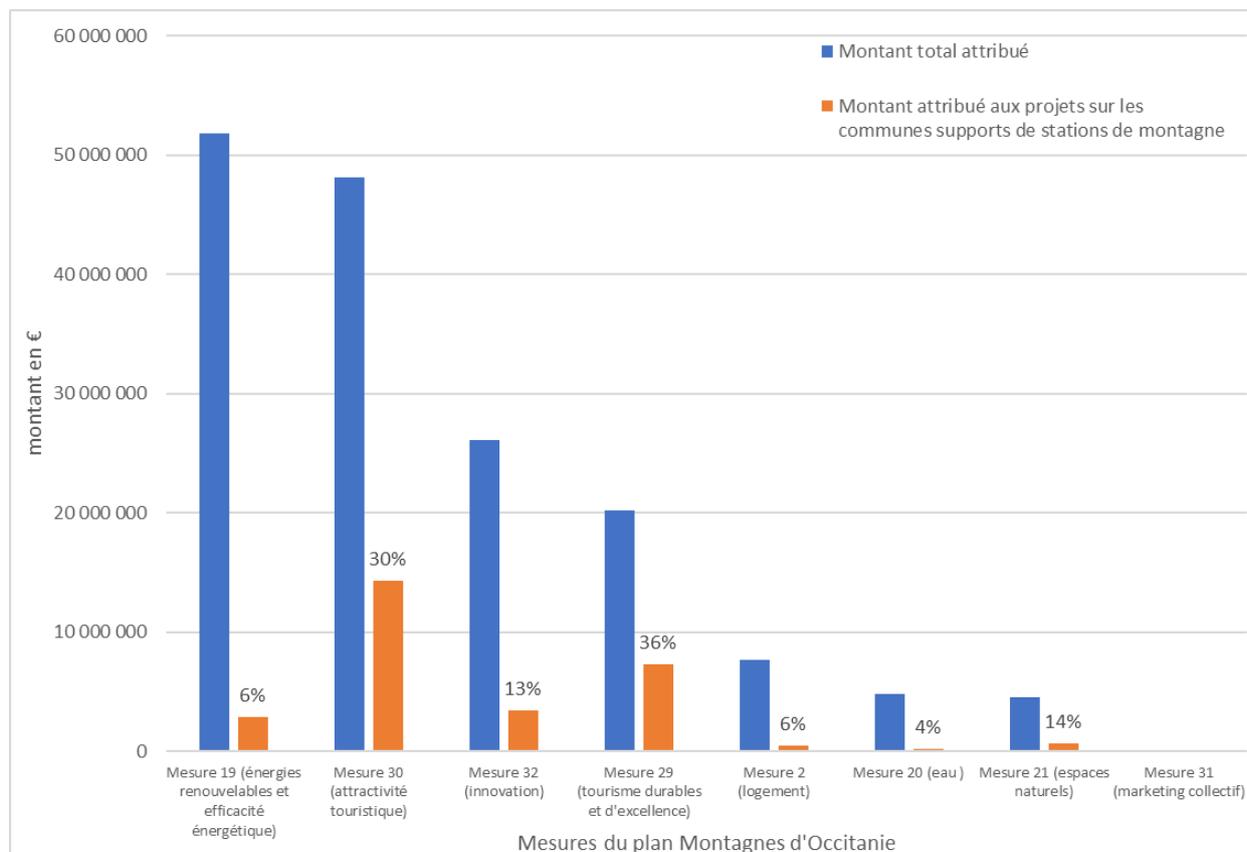
NB : les dotations affichées se recoupent entre elles, et ne sont pas à additionner stricto sensu.

**graphique 17 répartition des subventions régionales au titre du plan montagne par axes**



Source : CRC d'après les données de la Région

**figure 7 : aides attribuées par la Région entre 2019 et janvier 2023 au titre du plan Montagnes d'Occitanie**



Source : CRC d'après les données de la Région

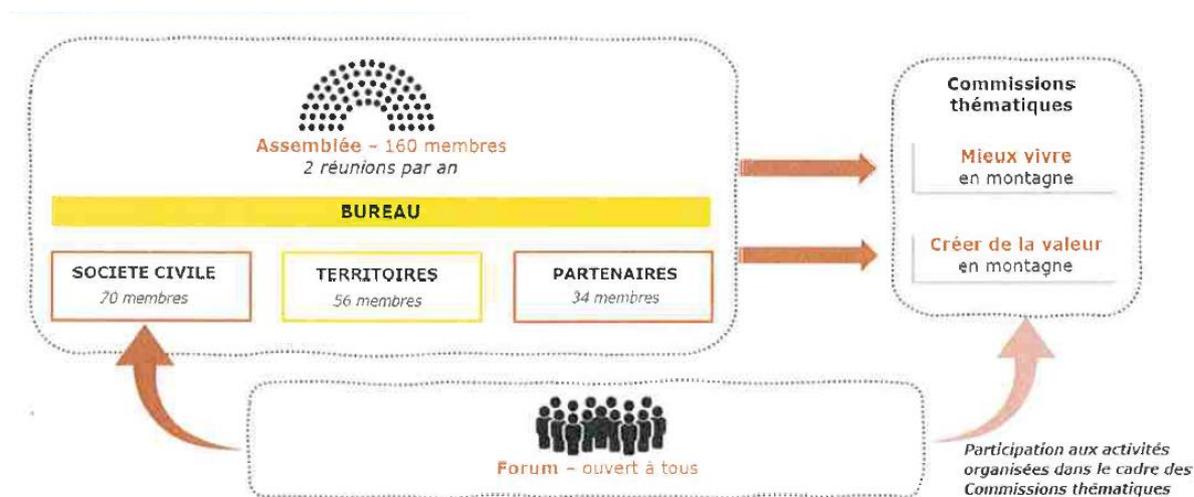
Note de lecture : sont représentées les aides attribuées par la Région entre 2018 et janvier 2023 au titre du plan Montagnes d'Occitanie pour les mesures 2, 19, 20, 21, 29, 30, 31 et 32 (en bleu), dont les aides attribuées (en volume et en proportion du total) aux projets situés dans des communes supports de stations de montagne (en orange).

tableau 8 : investissement en neige de culture dans les Pyrénées entre 2018 et 2022

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Les Angles	110 000	0	400 000	0	316 000	826 000
Ascou	90 000	120 000	30 000	23 000	20 000	283 000
Ax 3 domaines	210 000	570 000	490 000	0	0	1 270 000
Cambre d'Aze	0		50 000	0	0	50 000
Cauterets	32 000		50 000	60 000	230 000	372 000
Font Romeu	550 000	1 273 000	530 000	5 000	40 000	2 398 000
Formiguères	92 000	30 000	0	34 000	0	156 000
Gourette	56 000	0	500 000	20 000	1 769 700	2 345 700
Guzet	20 000					
Luchon Superbagnères	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
Luz Ardiden	70 000	0	23 000	42 000	0	135 000
Mijanes Donezan	0	0	0	0	30 000	30 000
Le Mourtis	0	420 000	0	60 000	450 000	930 000
Peyragudes	161 000	150 000	320 000	0	177 945	808 945
Piau Engaly	0	0	22 000	32 000	0	54 000
La Pierre Saint Martin	0	270 000	3 200	631 500	23 970	928 670
Porté Puymorens	15 000	15 000	15 000	22 000	45 000	112 000
Puigmal	0	0	0	18 000	0	18 000
Saint Lary Soulan	29 000	112 000	2 070 000	35 000	0	2 246 000
Le Tourmalet	70 000	40 000	30 000	251 000	658 601	1 049 601
Val Louron	91 400	15 000	53 000	48 350	0	207 750

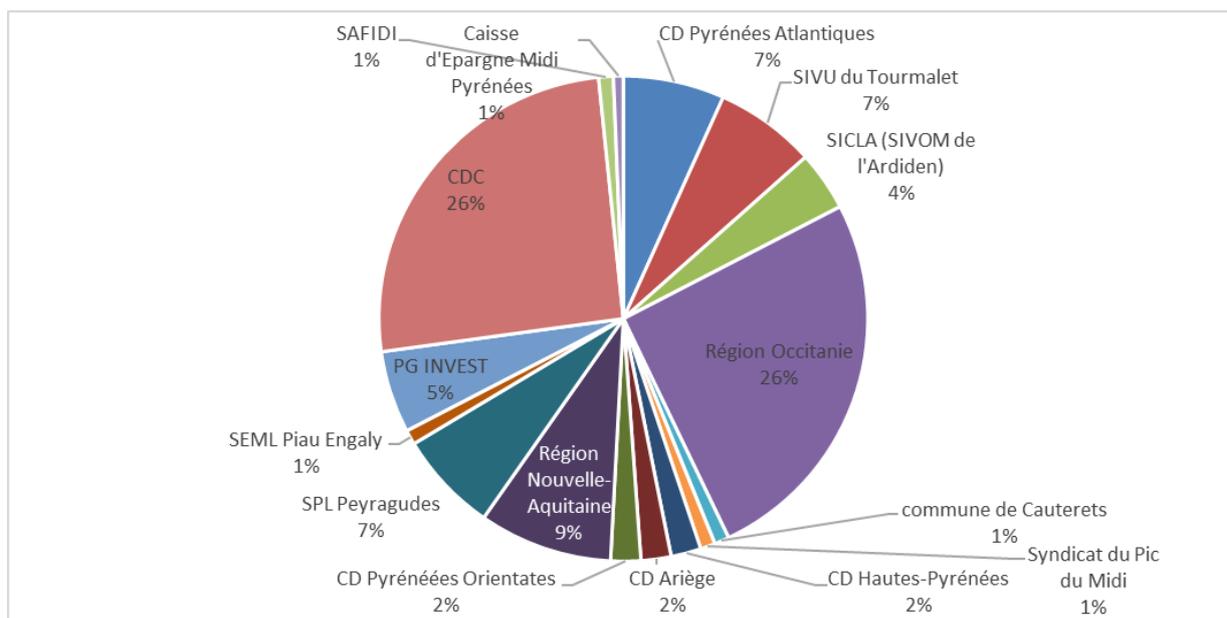
Source : CRC d'après les données de Montagne Leaders

figure 8 : schéma organisationnel du Parlement de la Montagne réorganisé en 2022 par la Région



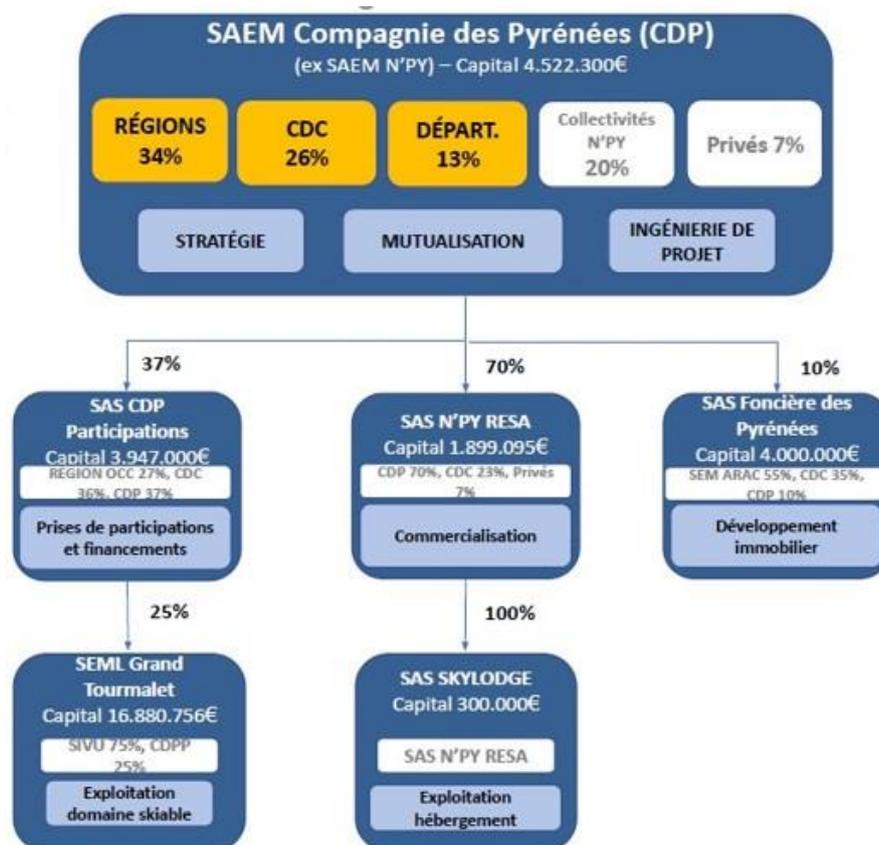
Source : Région Occitanie

graphique 18 : structure de l'actionnariat de la SEM CDP



Source : CRC d'après les éléments transmis par la Région Occitanie

graphique 19 : schéma capitalistique du collectif Compagnie des Pyrénées



Source : Région Occitanie, Rapport annuel aux collectivités membres de la SAEM CDP (Exercice clos au 30.04.2022)

#### annexe 4 : Comparaisons internationales dans le domaine du ski de descente

Depuis le 19 juillet 2022, le conseil d'administration de la station de Grandvalira, plus importante station de ski de descente en Andorre, a adopté la fusion de la station avec le domaine skiable de Vallnord Pal Arinsal. Le « *Grandvalira Resort* », devient de ce fait l'unique station andorrane, la plus grande station des Pyrénées et une des plus grandes stations de ski d'Europe avec 303 km de pistes (soit l'équivalent de la station de Tignes dans les Alpes). Cette station propose un forfait de ski unique permettant d'accéder, été comme hiver, au domaine skiable unifié à l'échelle de l'ensemble du pays. La station de Grandvalira s'était déjà agrandie en 2018 grâce à sa fusion avec le domaine d'Ordino Arcalis. Grandvalira est un consortium formé de trois sociétés qui exploitent chacune une partie du domaine skiable ainsi qu'une offre de restauration, d'écoles de ski et de services aux entreprises. Une quatrième société est chargée plus particulièrement de la commercialisation des produits des sociétés exploitantes ainsi que du marketing de la communication et des réservations.

Cette fusion s'est accompagnée d'une série d'investissements pour un total de 36 millions d'euros comportant de nouvelles pistes et divers aménagements et équipements orientés en particulier vers la pratique du vélo tout terrain. Cette alliance doit également permettre d'améliorer les aspects technologiques, marketing et communicationnels des stations ainsi fusionnées. La station a organisé en mars 2023 (comme en 2019) les finales de la coupe du monde de ski de descente afin de renforcer sa visibilité auprès d'une clientèle internationale. Dans le même objectif, la station de ski a mis à la disposition de ses clients, une navette, trois fois par jour, reliant l'aéroport et la gare SNCF de Toulouse et la station de ski. Ainsi plus de 50 % de la clientèle de la station de Grandvalira Resort n'est pas espagnole mais étrangère, à savoir française (15 %), et pour la même proportion britannique, suédoise, norvégienne, polonaise et américaine. La station de Grandvalira sera candidate auprès de la fédération internationale de ski pour l'organisation des mondiaux de la discipline en 2029, après un premier échec face à la station suisse de Cran-Montana pour 2027.

En Espagne, le projet d'union des stations de ski de Candanchú, Astún et Formigal doit permettre d'unifier un domaine skiable de près de 300 km. En effet, en décembre 2022, le gouvernement espagnol a approuvé l'attribution à hauteur de 26 millions d'euros de fonds européens pour construire une télécabine reliant Formigal et Astún, qui s'ajoutent aux 8 millions accordés en 2021 pour relier Astún et Candanchú. Ce rapprochement entre stations vise, comme en Andorre, à permettre à l'économie espagnole du ski de renforcer sa visibilité commerciale en plaçant ce domaine skiable unifié « à la 11ème place du classement des plus grandes stations du monde »<sup>116</sup>.

En Suisse, la carte « *Magic Pass* » créée en 2017 est un produit de la société coopérative « *Magic Mountains Cooperation* » localisée à Sion. Cette carte vise à favoriser l'accès à la montagne et à ses activités de loisirs, hiver comme été. L'abonnement « *Magic Pass* » est de 869 € / an et par adulte. La carte permet l'accès illimité et sans frais supplémentaire aux remontées mécaniques de 69 stations de ski en hiver et de 31 destinations en été. L'ensemble représente 1 500 km de pistes (contre 500 km pour les stations N'Py), 2 glaciers, 20 snowparks, 100 terrasses d'altitude, plus de 1 000 km d'itinéraires VTT et des stations thermales (avec suppléments). Le succès commercial de cette carte apparaît réel et a été repris en France : ainsi une station du Jura, en phase de reconversion vers une exploitation à prédominance estivale, est la première station française à intégrer cette démarche commerciale helvétique pour la saison 2022-2023.

<sup>116</sup> <https://www.heraldo.es/noticias/aragon/huesca/2022/12/18/la-union-de-estaciones-catapulta-al-pirineo-aragones-al-puesto-11-del-ranquin-mundial-1619320.html>

De même dans les Alpes italiennes, la société «*Federconsorzi Dolomiti Superski* », créée en 1974, est un consortium de 12 stations de sports d'hiver<sup>117</sup> associant également les acteurs socio-économiques (hébergement, restauration, loisirs). Cet ensemble propose 450 remontées mécaniques et 1 246 kilomètres de pistes, dont environ la moitié sont directement reliées entre elles, et qui peuvent toutes être utilisées avec une seule carte qui dispense le client de s'acquitter des forfaits journaliers. Les deux stations les plus éloignées au sein de ce consortium sont distantes de 83 km soit 1 heure 30 de route. Une proportion de 97 % du domaine skiable peut faire l'objet d'un enneigement artificiel et la skiabilité est garantie de décembre à avril, même sans chute de neige<sup>118</sup>. Ces stations sont situées au sein du massif des Dolomites, déclaré site du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2009. La société assure, comme la SAS N'Py Résa, une fonction de mutualisation de la fonction commerciale permettant à chaque station d'être identifiée à travers la marque commerciale «*Dolomiti superski* » ou «*Dolomiti Supersummer* » en fonction de la saison. La carte est commercialisée pour un montant de 360 € par adulte pour cinq jours de ski ou 890 € pour la saison entière. La carte dédiée aux activités estivales est facturée 150 € par adulte pour cinq jours ou 370 € pour la saison. L'usage des remontées mécaniques en hiver comme en été est débité en sus du tarif de la carte sur la base d'un tarif propre à chaque installation.

---

<sup>117</sup> Cortina d'Ampezzo, Kronplatz - Plan de Corones, Alta Badia, Val Gardena / Seiser Alm, Val di Fassa / Carezza, Arabba Marmolada, 3 Zinnen Dolomites, Val di Fiemme / Obereggen, San Martino di Castrozza / Rolle Pass, Gitschberg Jochtal - Brixen, Alpe Lusia / San Pellegrino, Civetta

<sup>118</sup> Ski resorts Dolomiti Superski - skiing in Dolomiti Superski". [www.skiresort.info](http://www.skiresort.info). 2022-01-04.

## GLOSSAIRE

BEI	Banque européenne d'investissement
BTP	Bâtiment travaux publics
CDP	Compagnie des Pyrénées
CDPP	Compagnie des Pyrénées Participations
CPER	Contrat de plan État-Région
CPIER	Contrat de plans interrégionaux État-Régions
DSF	Domaines skiables de France
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
FEDER	Fonds européen de développement régional
PAM	Plan avenir montagne
PIB	Produit intérieur brut
PNR	Parc naturel régional
POI FEDER	Programme opérationnel interrégional FEDER
SAS	Société par actions simplifiée
SEM	Société d'économie mixte
SGAR	Secrétariat général aux affaires régionales
SIVU	Syndicat intercommunal à vocation unique
SPL	Société publique locale
SRADDET	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

## **Réponses aux observations définitives en application de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières**

Une réponse enregistrée :

- Réponse du 19 décembre 2023 de Madame Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

Article L. 243-5 du code des juridictions financières :

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs ».



Les publications de la chambre régionale des comptes  
Occitanie

sont disponibles sur le site :

<https://www.ccomptes.fr/Nos-activites/Chambres-regionales-des-comptes-CRC/Occitanie>

**Chambre régionale des comptes Occitanie**  
**500, avenue des États du Languedoc**  
**CS 70755**  
**34064 MONTPELLIER CEDEX 2**

**occitanie-greffe@crtc.ccomptes.fr**  
**✉ @crococcitanie**